O. HÉRAULT

HISTOIRE
D'UN
RÉVOQUÉ
DE 1889

DÉDIÉE

A MONSIEUR CARNOT

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Il n'y a plus de Bastille, mais [illegible]

La Révolte est une [illegible]

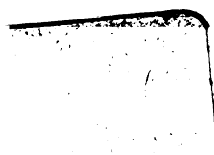


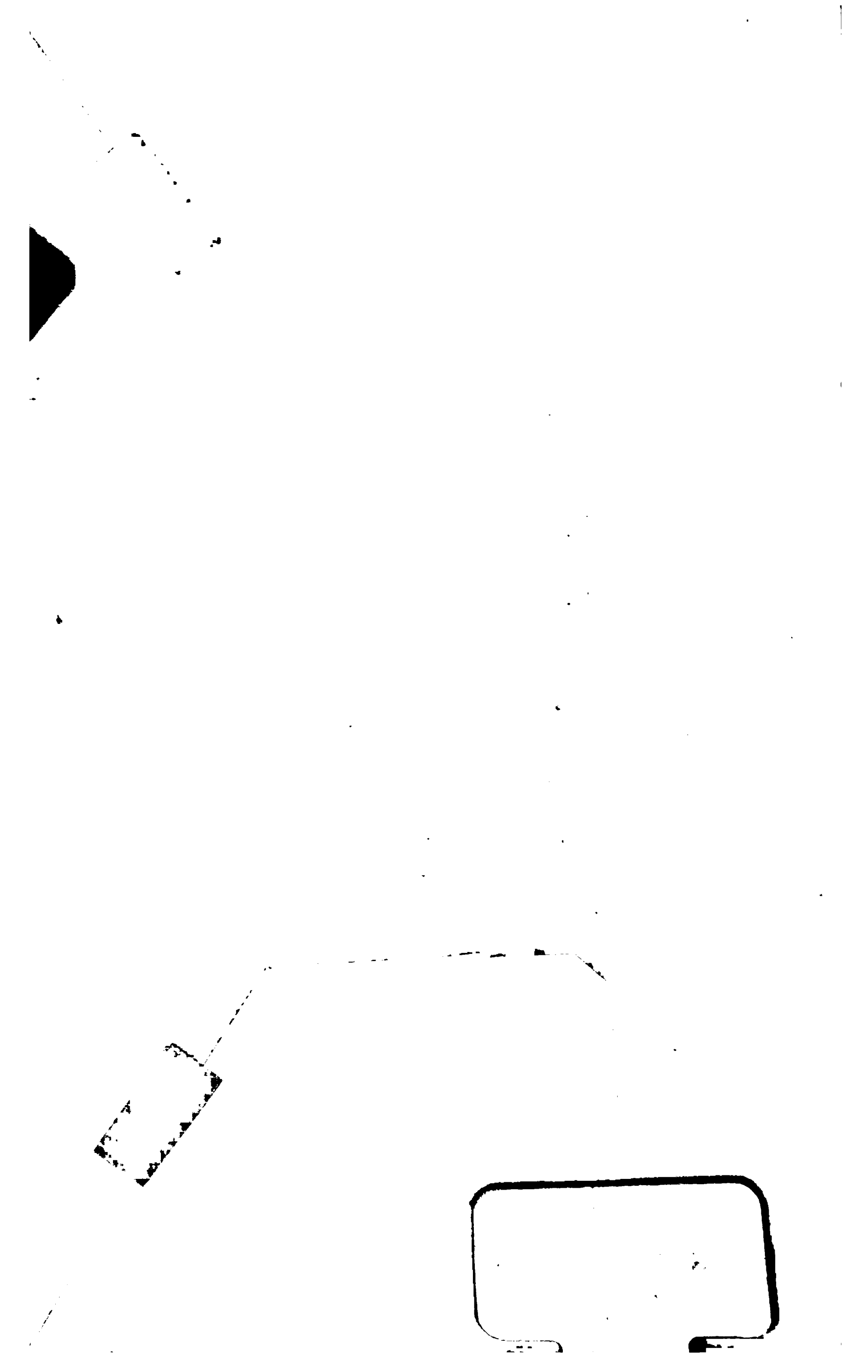
POITIERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE A. REYNÈS
28, place d'Armes, 28
et chez tous les libraires de la ville

1890









HISTOIRE

D'UN RÉVOQUÉ

DE 1889

O. HÉRAULT

HISTOIRE D'UN RÉVOQUÉ DE 1889

DÉDIÉE

A MONSIEUR CARNOT

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Il n'y a plus de Bastille, mais
il y a toujours des coquins.

La Révolte est une herbe qui pousse
sur les chemins où la justice a été violée.



POITIERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE A. REYNÈS
26, PLACE D'ARMES, 26
et chez tous les libraires de la ville

1890

Celui qui a écrit ces lignes a été traité d' « INDIGNE ET DE FANGE », *dans des articles de journaux inspirés par son Procureur général; il vient demander au Public ce qu'il pense de cette accusation et de l'homme qui l'a portée.*

Alors qu'on a traité de traîtres à la démocratie et de fauteurs de dictature les partisans de Gambetta, les disciples de cette nature si puissante et si généreuse, en déclarant bien haut qu'aucun, pas même leur Maître, ne pouvait personnifier la République, j'aime à croire que personne n'osera soutenir QU'ATTAQUER M. PÉRET, *c'est* ATTAQUER LA RÉPUBLIQUE.

A Monsieur CARNOT

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous dédier ces pages.

J'eusse peut-être dû donner une autre forme à ma plainte, mais j'ai tenu à présenter les faits que j'expose et les personnages que je mets en scène, sous leur véritable physionomie, pensant bien que vous ne voudriez voir, dans l'emploi de la forme que j'ai choisie, non le fait d'un manque aux convenances envers votre Personne respectée, mais le résultat d'une préoccupation, d'un besoin jaloux de rendre mon récit plus attrayant et la vérité plus saisissante.

Si, pour en appeler de la mesure inique qui m'a frappé, il existait un tribunal quelconque, veuillez bien croire,

Monsieur le Président, que je ne viendrais point solliciter de vos sentiments de haute justice une mesure qui, toute justifiée qu'elle soit, ne peut cependant laisser que de vous être très pénible à prendre.

Mais, l'idée que je me suis faite de votre caractère, de votre façon de comprendre vos devoirs de Chef d'un État Républicain, le mouvement de confiance et de sympathie réelles que vous avez si heureusement éveillé, m'ont encouragé à m'adresser à vous.

Je viens donc vous prier, Monsienr le Président, de vouloir bien prêter votre haute et bienveillante attention au présent mémoire que j'ai pris la liberté de vous dédier.

Si je n'avais pas révélé des faits suffisamment graves pour appeler votre châtiment sur les personnes que je signale à votre sévérité, si je n'avais pas trouvé d'arguments suffisamment lumineux et forts pour vous convaincre et d'accents suffisamment sincères pour vous émouvoir, tout révolté que je sois, j'ai le sentiment des responsabilités que j'encours, et je n'aurais plus qu'à attendre qu'on m'ouvre les portes de la Cour d'assises.

La révolte est une herbe qui pousse sur les chemins où la justice a été violée, mais en attendant qu'elle croisse et envahisse, elle n'arrête nullement la loi : elle n'est, au contraire, qu'une tentation qui l'irrite, la brave et l'attire.

O. HÉRAULT.

HISTOIRE D'UN RÉVOQUÉ DE 1889

AVANT

Avant de commencer ce travail, j'ai attendu que le calme se fût un peu fait dans les esprits et dans moi-même ; que le vent de folie qui a passé sur la France, soufflant la tempête dans les cœurs et semant la discorde et la haine sur son passage, eût perdu sa violence première et se fût un peu apaisé, non dans l'épanouissement d'une paix parfaite, mais au moins dans le recueillement relatif qui, toujours, fait suite au tumulte des grands assauts.

Pour que ceux qui me liront saisissent mieux la monstruosité de la mesure dont j'ai été l'objet, je suis obligé, quelque pénible que soit pour moi cette nécessité, de me reporter en arrière de quelques années, et de rappeler ici des faits que je croyais enfouis à jamais dans l'oubli, et que je me trouve

tout surpris d'avoir à mettre moi-même en lumière.

En citant ces faits, je tiens uniquement à bien établir mon passé politique, à donner les preuves sur lesquelles il s'appuie, à montrer la base solide sur laquelle il se fonde. Je tiens à bien faire remarquer qu'il est inattaquable ; que, pour tout homme ayant un peu de sens et d'honnêteté dans l'esprit, pour tout citoyen ayant le respect des convictions sincères, du dévouement au culte politique, quel qu'il soit, qu'on s'est fait, et duquel on ne peut sortir sans se diminuer soi-même, j'avais, de la part de mes amis politiques, en admettant que j'eusse faibli, — ce qui n'est pas, — droit à certains égards, droit même à certaine indulgence.

Ceci exposé, je commence.

J'avais à peine vingt ans. Nous étions sous l'Empire, quelque temps avant le plébiscite. Sans trop aimer à parler politique, au café, quand j'y allais, et quelquefois ailleurs, j'affirmais hautement mes préférences, mes convictions. Ce n'était chez moi qu'une dépense d'activité, qu'une manière de me sentir vivre. Mon esprit s'était allumé à certaines idées généreuses qui soufflaient, à cette époque, de l'opposition, et qui seraient encore pas mal de circonstance aujourd'hui, et je donnais simplement ma

note, sans prétention, avec toute ma fougue d'alors. Qu'on remarque bien que je n'avais aucune parole de haine pour l'empereur; que les pamphlets odieux qui commençaient à circuler, traînant l'impératrice dans la boue, ne soulevaient en moi que le dégoût ; que mes critiques restaient dans le domaine des principes, qu'en fait de journaux, je lisais *le Siècle*, et que les auteurs chez lesquels je puisais mes inspirations étaient : Henri Martin, Thiers et Michelet, cet historien qui promena sur les drames tragiques de la Révolution Française, en les pénétrant et en les éclairant, le rayonnement lumineux de ses visions de prophète, qui les sentit en apôtre et les écrivit en poète.

Il y avait, à cette époque, à Neuville, mon pays natal, un commissaire de police, M. G... Chose étonnante, c'était un homme bien élevé et de mine correcte. Détail curieux, et qui donna naissance à pas mal de commentaires, il tutoyait familièrement le préfet, M. Levert, du moins on l'affirmait.

Un jour, M. G..., m'ayant rencontré, m'arrêta et me tint à peu près ce langage : « Monsieur Hérault, je suis très heureux de vous voir ; je tenais à vous parler. Le gouvernement de l'empereur est un gouvernement libéral, mais c'est aussi un gouvernement d'au-

torité. Que vous ayez des opinions contraires à celles qu'il défend, c'est votre droit; cependant, vous feriez peut-être mieux de les exposer avec plus de réserve, ou, même, de ne pas les exposer du tout. Ne m'en voulez pas, c'est la sympathie que j'ai pour vous qui me fait vous parler ainsi. »

Environ un mois après cet entretien, M. G... — peut-être était-il trop scrupuleux, — quittait Neuville et était remplacé par un M. D..., huissier révoqué, grand buveur d'absinthe devant l'Éternel. Il en buvait en se levant, pour saluer l'aurore ; il en buvait avant et après chaque repas, à midi et le soir, et c'était dans le pur assoupissement provoqué par un dernier verre que le cher homme aimait à bercer les rêves de son angélique sommeil.

A peine arrivé à Neuville, ce Monsieur s'attacha à mes pas. Si je causais dans un groupe, il se mêlait à ce groupe et injuriait les républicains ; si je m'en allais, c'était sur moi qu'il tombait. Me rappelant aussitôt les paroles de M. G..., ma décision fut vite prise : ne pas répondre aux provocations du Monsieur et mettre à l'éviter le même soin qu'il mettait, lui, à me rechercher.

Un soir, j'étais allé au café. A la porte de l'établissement, sur la banquette, trois ou quatre bons

propriétaires, de très honnêtes gens, tous fervents bonapartistes, causaient de la pluie et du beau temps. Je pris place près d'eux, et la conversation continua toute banale.

Tout à coup, M. D..., qui épiait mon arrivée, embusqué dans un cabaret d'à côté, vint à nous et se mit à parler politique en outrageant les républicains. Immédiatement, sans ostentation, sans un mot, sans un geste, je me levai, je rentrai dans le café et me mis à lire mon journal. Les personnes dont j'ai parlé plus haut firent froide mine au discours du commissaire ; aussi, ce dernier, furieux, me suivit presque aussitôt dans le café, vint à moi et me dit sans préambule : « Monsieur, je vous arrête ; je vous ordonne de me suivre à la gendarmerie. » Je protestai énergiquement, et voici à peu près les paroles échangées : — « Monsieur, je vous défends de m'approcher. Je ne vous suivrai pas. Vous n'avez aucune raison pour m'arrêter ; ce que vous faites est misérable. » Alors, lui, sortant son écharpe : — « Au nom de la loi, je vous ordonne de me suivre, sinon je vais requérir la gendarmerie. » — « L'écharpe que vous me montrez, entre vos mains est sans valeur ; je ne vous suivrai pas ; allez, si vous le voulez, chercher les gendarmes ; je vous attends ici. » Et il sortit.

Les personnes présentes étaient atterrées ; toutes m'entourèrent, me priant de m'en aller, me disant : « Ne restez pas ; quand il va revenir, nous lui dirons que vous êtes parti, puis le temps passera, et, ce soir, lorsque le maire sera de retour, tout s'arrangera. » — Pour moi, ma confiance dans le maire était toute relative, mais je n'en laissai rien voir. — Je fis comprendre à ces Messieurs, en les remerciant de leurs bons conseils, que partir c'était fuir, que fuir c'était avoir peur et permettre de laisser croire que je pouvais être coupable d'une faute quelconque, que mon devoir était de rester, quoi qu'il pût en advenir, et que je resterais.

J'attendis une grande demi-heure. Ne voyant venir personne, tout le monde pensa que, l'air ayant dissipé les vapeurs d'absinthe qui obscurcissaient le cerveau du policier, il avait cru prudent de ne pas aller plus loin dans son équipée. Je quittai donc le café, et je me rendis chez M. M..., alors notaire, adjoint au maire, avec lequel j'avais les meilleures relations, et qui, dans la circonstance, déploya un tact et une énergie dont je lui garde une sincère gratitude. Je lui racontai l'incident et, le croyant terminé, nous en rîmes un peu. Il me dit qu'il allait en profiter pour parler au maire, et faire demander

au préfet le départ du commissaire, qui s'était déjà rendu coupable d'autres faits regrettables. Je me levais pour prendre congé de M. M..., lorsque, regardant par la fenêtre, nous vîmes venir ledit commissaire, flanqué de deux gendarmes en grande tenue de service, superbes, tout reluisant comme pour une revue d'honneur. C'était flatteur pour moi ; mais, sur le moment, j'avoue que je ne goûtais que médiocrement cette coquetterie de la force publique à mon égard. M. M... me dit : « Restez-là, je vais les recevoir. » J'insistai pour le suivre ; mais comme il était écrit que, ce jour-là, je devais être enfermé quelque part, M. M... sortit vivement, tira la porte sur lui en la fermant à clef, et ce fut son cabinet qui me servit de prison.

Alors, le colloque suivant eut lieu entre M. M... et le commissaire de police. — « M. Hérault est chez vous, et je viens l'arrêter. » — « Allons, vous plaisantez, Monsieur D..., on arrête les malfaiteurs, mais on n'arrête pas les personnes comme M. Hérault ; il n'est pas chez moi et, y fût-il, que je ne le livrerais point. » — « Il est ici, il me le faut. » Et, sortant son écharpe : « Je vous somme d'avoir à me le livrer. » — « Puisque vous le prenez sur ce ton, Monsieur le commissaire, je ne vous montrerai pas mon écharpe ;

mais en ma qualité d'adjoint au maire, absent, de suppléant du juge de paix, également absent, c'est moi qui vous invite à vous rendre immédiatement à la mairie, où vous aurez à me répondre au sujet de votre conduite. Allez ! Je vous suis. » Puis M. M... vint à moi et me dit d'attendre quelques minutes, et de venir ensuite le rejoindre à l'hôtel de ville. Cinq minutes après, je rentrais à l'hôtel de ville, au moment où le commissaire en sortait.

Voici ce qui s'était passé. Lorsque le commissaire s'était vu entre les deux gendarmes, devant M. M..., dans le cabinet du maire, qu'il avait vu, en face de lui, tous les témoins de la scène du café, dont l'attitude indignée disait suffisamment leur pensée, il avait été pris d'une rage folle et s'était mis à vomir les injures les plus basses contre M. M... C'est alors que celui-ci l'avait mis à la porte de la mairie, juste au moment où je rentrais.

Mais je n'ai pas encore montré le côté le plus odieux du tableau. J'ai dit que j'avais attendu une demi-heure dans le café ; voici ce qui explique le retard du commissaire. Ce Monsieur, en me quittant, s'était rendu à la gendarmerie et avait demandé deux gendarmes au maréchal-des-logis, pour m'ar-

rêter. Celui-ci, qui était à peine nommé à son grade, fut, à ce que j'appris, très perplexe. Il commença par refuser. Mais on insista, et, finalement, on fit un réquisitoire qu'on signa, et l'ordre fut donné, bien à contre-cœur, m'a-t-on dit, à deux gendarmes, de revêtir leur uniforme et d'accompagner M. D..., non pour m'arrêter, fut-il dit encore plus tard, mais simplement pour servir d'escorte. Sortant de la gendarmerie, au lieu d'aller au café, que fit-on ? On alla chez moi. J'ai perdu mon père alors que j'avais à peine huit ans. Ma mère était seule ; je n'insiste pas, les mères me comprendront. On visita mes appartements, les celliers, les servitudes, et c'est en sortant d'accomplir cette infamie, que je n'ai connue qu'après, qu'on était allé au café, et, de là, chez M. M...

Le lendemain de cette aventure, M. le secrétaire général d'alors vint à Neuville, fit une enquête, et le commissaire D... fut révoqué.

Quel fut le rôle joué, dans cette affaire, par M. X... le maire de Neuville, duquel je vais justement parler plus loin ? M'avait-il déjà signalé comme un citoyen dangereux ? Avait-il déjà la prescience du rôle que je devais jouer plus tard dans sa chute ? Ou

suis-je simplement de ceux qui n'ont pas de chance et sur la tête desquels les accidents tombent comme la pauvreté sur le monde, ou, pour employer une forme plus poétique, comme la foudre éclate sur les chênes et comme la rosée descend sur les fleurs ? Mystère...

Puis vint le plébiscite, puis vint la guerre, puis la défaite, puis la trahison monstrueuse, puis l'invasion brutale roulant son flot noir sur toutes nos routes, hurlant sa voix sinistre à tous nos carrefours, nous saisissant à la gorge de sa main saignante et nous étouffant de son genou de fer, pesant sur notre poitrine haletante ; puis la paix : l'Alsace et la Lorraine perdues, notre or ruisselant à flot des veines taries de sang de la Grande Mutilée dans le casque tendu du Prussien ; puis la Commune : cette orgie sombre, s'éclairant aux rouges lueurs de l'incendie de Paris sanglant et désert, brûlant, dans la nuit, sous l'œil allumé de convoitise des sentinelles allemandes ; puis Thiers : cet esprit libéral, ce grand patriote, ce libérateur de la Patrie vaincue et rançonnée ; puis Mac-Mahon : ce soldat sans reproche, ce vaillant ; il eut une faiblesse, il accepta de faire de la politique, lui si peu fait aux ruses de ce jeu redoutable ; mais il sut s'arrêter à temps, et descendit noblement du pou-

voir, entouré du respect et de l'estime que laissent un passé glorieux et une vie impeccable. Quel enseignement, quand on pense à la fuite si triste et si lamentable du vieillard qui lui succéda..!

AU SEIZE MAI

Nous sommes au « Seize Mai »; les partis se préparent pour la grande bataille électorale. A Neuville, on fait les choses largement. Pour nommer le comité qui doit prendre en main la direction de la lutte, les électeurs sont convoqués par cinq ou six cents et même davantage. Je suis nommé membre du comité, et ensuite secrétaire.

C'est M. X..., banquier bonapartiste, qui est maire de Neuville, et qui, plus tard, sera conseiller général, jusqu'à ce qu'il soit battu par M. A. M..., aujourd'hui procureur général près la Cour de Bourges. Aux élections qui vont suivre et qui ont amené les événements dont je vais parler, le candidat républicain à la députation sera M. P..., aujourd'hui premier président de la Cour d'appel de Paris; le candidat au Conseil général sera justement M. A. M...

Avant ma nomination comme secrétaire du comité républicain, bien que mes opinions fussent très connues de M. X..., j'étais très bien avec lui. A dater de la formation de ce comité, il me voua une

haine implacable, sans merci. C'est moi qu'il prit à partie plus que tous les autres, plus que les candidats eux-mêmes. Malgré les renseignements défavorables qu'il avait donnés. comme maire, à la commission d'examen militaire, j'avais été nommé officier de réserve d'artillerie. Cette nomination l'irrita singulièrement. Pour montrer aux électeurs qu'il était tout-puissant, il n'eut plus qu'une idée, me faire révoquer de mon grade. Si j'avais été dans l'armée territoriale, cela eût été facile; mais j'étais dans la réserve de l'armée active, et il fallait, pour en arriver là, l'avis d'un conseil de guerre, basé sur un fait grave dont je me serais rendu coupable. Un autre se serait arrêté devant cet obstacle à ses mauvais desseins; lui, pas du tout: il lui vint l'idée machiavélique de faire naître ce fait grave ou le semblant de ce fait grave, et, pour en arriver là, tout lui fut bon. La gendarmerie, d'ailleurs, fut mise à sa disposition.

L'affaire commença par un rapport calomnieux de la gendarmerie à mon colonel: j'étais accusé de présider, en tenue d'officier, les réunions électorales. Rien ne pouvait être plus facile à démontrer que la fausseté de l'accusation. Mon colonel m'écouta, fut prudent, correct, bienveillant, et me crut sur parole.

Les accusations recommencèrent, toujours aussi fausses : mon colonel me demanda de nouvelles explications, toujours absolument bienveillant et se permettant simplement quelques sages conseils. Et ma révocation était annoncée à Neuville à tous les échos, et le temps s'écoulait, et les élections approchaient, et j'étais toujours officier. C'était vraiment désolant; il fallait trouver mieux.

Un jour, j'allais à Poitiers. J'étais dans la gare de Neuville, causant avec quelques personnes, en attendant le train. Tout à coup, M. X... fait son entrée, se dirige vers moi, suivi de deux ou trois commerçants qui étaient pris à sa banque, et dont au moins un fit faillite depuis, et, avant même que j'eusse soupçonné sa présence, se mit à m'injurier grossièrement. Je restai absolument calme, et lui dit : « Monsieur, je n'ai nullement l'intention de me commettre avec vous; je ne vous répondrai pas; vous perdez votre temps. » Et, le train étant arrivé en gare, je montai dans un compartiment de seconde classe. Que fit M. X...? Il alla chercher, dans un compartiment de troisième, où ils étaient déjà montés, les deux ou trois négociants de tout à l'heure, les fit descendre, et les fit monter ensuite dans mon compartiment, où il s'installa lui-même.

Plus de doute, il tenait l'occasion si attendue. Il allait me provoquer devant ses trois acolytes. En descendant du train, à Poitiers, il montait au parquet. Il me dénonçait au procureur de la République. Je passais en police correctionnelle. Les trois témoins déposaient comme un seul homme. J'étais condamné à la prison, révoqué de mon grade d'officier, et, comme perspective, la vie ne m'offrait plus que l'existence misérable des hommes tarés, à moins, toutefois, de le tuer comme un chien dangereux, et moi après, ce qui aurait permis aux journaux d'écrire, dans leurs faits divers, ce vieux cliché : après son crime épouvantable, le misérable s'est fait justice lui-même.

Mais la Providence, ou le hasard, comme on voudra, fit échouer ce beau projet. Dans le compartiment où j'étais monté, il y avait deux personnes : une dame des environs et M. J. A..., très connu, très estimé et d'excellente famille; il était juge de paix, et l'est encore près Poitiers. Nous causâmes tous les deux sans nous occuper de nos voisins, m'étudiant à éviter le regard de M. X..., qui s'obstinait à me fixer. Jusqu'à la station des Lourdines tout alla bien. C'était la dernière avant d'arriver à Poitiers; il fallait donc se presser si l'on tenait à une petite scène. Cependant, je n'y croyais plus, grâce à la présence de

la dame et de M. J. A... J'avais tort. A peine le train avait-il quitté la station, que M. X..., absolument ivre de rage, m'apostropha avec la dernière violence. M. J. A... crut à un accès de folie furieuse, la dame fut légèrement effrayée. Je les rassurai, et dit à M. X.: « Monsieur, je savais bien que vous étiez monté ici avec l'idée de me provoquer, mais je pensais que la présence de Madame vous arrêterait. Cela prouve que je vous croyais encore susceptible de quelque galanterie; décidément vous n'êtes qu'un vulgaire goujat. » Et ce fut tout. M. J. A... s'interposa et calma le Monsieur avec beaucoup de sang-froid et beaucoup de fermeté.

Arrivé à Poitiers, comme je tenais beaucoup à ne pas rencontrer M. X..., je restai quelques minutes dans la gare, de façon à lui permettre de prendre de l'avance sur moi. Peine perdue! M. X... m'attendait dans la cour extérieure. En me voyant, il m'interpella. Je passai indifférent. Il me suivit dans les escaliers de la voie d'accession, et, arrivé sur le boulevard de la Préfecture, alors sans constructions, il recommença à m'injurier grossièrement. Enfin, voyant que je ne m'occupais pas plus de lui que du chien qui aboie dans la rue, il me lâcha. Vous croyez, n'est-ce pas, que, après de telles scènes, si le parquet avait à agir,

et si quelqu'un devait être inquiété, ce devait être M. X... ? Pas du tout, ce fut moi. Les gendarmes vinrent me faire visite sous prétexte d'enquête ; puis, après les gendarmes, ce fut le juge de paix. Il n'y avait plus de commissaire de police : c'est dommage, car, alors, la procession eût été complète.

Cette fois encore le coup était manqué. J'avais décidément trop de veine. Il fallait encore trouver mieux.

Le jour des élections au conseil général est arrivé. C'est le soir, au dépouillement du scrutin. Je suis membre de l'un des bureaux. Douze cents personnes attendent, silencieuses, entassées dans la grande salle de la mairie, que le dépouillement soit terminé. L'opération touche à sa fin. On me demande mon avis au sujet d'un bulletin contesté. Au moment où je réponds, un grand vieillard, entrepreneur de travaux publics, M. G..., pris, lui aussi, dans l'engrenage de la banque X..., son parent, et qui a trouvé, lui aussi, moyen de faire de mauvaises affaires avant de mourir, fend soudainement la foule et se précipite vers moi en m'injuriant. Je me lève immédiatement, faisant remarquer au président des bureaux, qui était l'adjoint au maire, que je venais d'être insulté dans l'exercice d'un devoir public ; que les opérations du

scrutin venaient d'être troublées, et qu'il était de son devoir de me faire respecter et de faire mettre l'insulteur à la porte. M. le président était très anxieux, il ne savait comment faire. On avait espéré que je répondrais aux insolences de M. G..., que cela produirait un tumulte, qu'il y aurait peut-être des coups échangés; on savait que l'on trouverait dans la salle des témoins pour affirmer que j'étais l'auteur du scandale, et ces témoins devaient être là, à des places indiquées à l'avance. Et pas du tout, j'étais calme et je dominais absolument la situation. Voyant que M. le président ne disait rien, j'ajoutai : « Monsieur le président, pour la deuxième fois, je vous prie de vouloir bien faire respecter les membres des bureaux; dans le cas où vous tarderiez davantage, je prierais également tous mes amis qui sont scrutateurs de refuser leur signature aux procès-verbaux tant qu'on ne m'aura pas donné satisfaction. » Quelques voix, dans le fond de la salle, se mirent à crier : Bravo, bravo !.. Je les invitai aussitôt au silence, et le calme se rétablit. Et toujours le président, troublé, ahuri, ne savait quelle attitude prendre. Mais M. X..., un des candidats, — qu'on ne l'oublie pas —, qui était derrière le président, et qui voyait avec anxiété la situation tourner en ma faveur, saisit rapidement

le prétexte que venaient de lui donner les quelques voix qui avaient crié : bravo ! Il se pencha vers ce dernier, et lui dit : « Faites évacuer la salle. » Mais j'avais entendu le propos, et avant que l'ordre ne fût donné, je dis à la foule : « Messieurs, on parle de vous mettre tous à la porte, parce qu'un seul de vous vient de m'insulter. Je vous invite au plus grand calme. Un seul homme doit être chassé, c'est celui qui a troublé les opérations du scrutin. Monsieur le président, pour la troisième fois, je vous prie de faire votre devoir. » Alors, il y eut une explosion formidable. Dans cette salle surchauffée, où douze cents personnes se pressaient depuis plus de deux heures, impatientes, fiévreuses, toutes vibrantes des émotions de la lutte à peine achevée, et dont le résultat était encore douteux, douze cents voix répétaient : « Bravo ! A la porte l'insolent ! A la porte l'insulteur ! »

Cette fois, c'était bien le vrai tumulte, le tumulte exalté, celui qui enlève les foules presque à leur insu dans l'irrésistible élan de la passion qui les domine.

Le maréchal-des-logis de gendarmerie, qui était dans le corridor, entendant ce vacarme, mais n'en saisissant pas le sens, crut que c'était le moment

« Prière de demander d'urgence à M. le Ministre
« de la guerre la révocation de M. O. L. Hérault,
« sous-lieutenant de réserve au 33e régiment d'artille-
« rie, qui préside les réunions publiques du candidat
« radical et est secrétaire de son comité. »

Comme je l'ai dit plus haut, le candidat radical était M. P..., aujourd'hui premier président de la Cour d'appel de Paris.

Ces manœuvres étaient le fait de mes adversaires. J'ai lutté, et j'en ai triomphé.

Celles, aussi odieuses, dont je vais parler dans les chapitres suivants, seront le fait de mes amis politiques. Elles soulèveront, en tout mon être, un tel dégoût, que le sentiment que j'ai de ma dignité me fera dédaigner de me défendre.

Maintenant que j'ai montré ce que je suis au point de vue de mon passé politique, avant d'aller plus loin, je tiens à rechercher ici si je n'ai pas, dans ma famille, quelques personnes avec lesquelles un autre procureur général se serait cru en devoir de compter; car, souvent, en pareille circonstance, il peut se faire que ce que l'on ne fait pas pour la personne en cause, — celle que l'on veut frapper, — on le fasse par respect pour son entourage, pour sa famille.

J'ai un oncle qui a été adjoint au maire de Neu-

ville pendant plus de quarante ans ; qui a été maire, toujours de Neuville, après le « Seize Mai », au moins dix ans, et qui le serait encore, si un deuil cruel n'était venu l'obliger à se démettre de ses fonctions; il est conseiller d'arrondissement depuis près de vingt ans.

J'ai eu un cousin-germain, il est malheureusement décédé, qui a été conseiller d'arrondissement du canton de Saint-Georges, et qui a été le premier républicain élu dans ce canton.

Quelles sont ces personnes ? Sont-ce de ces déclamateurs, de ces faiseurs de dupes, qui, étant sans valeur, ne fondent leur popularité que sur le mal qu'ils disent des autres ? Pas du tout. Ce sont des propriétaires qui, par leur situation de famille et de fortune, l'honnêteté de toute leur vie, en imposent même à leurs adversaires et gagnent ainsi, à chaque élection, de nouveaux adhérents au parti qu'ils défendent.

Mais pour M. le procureur général Péret, pour ce révoqué de M. Dufaure, ce sont chose de peu de valeur. Ce qu'il lui faut, à lui, ce sont des gens qui sachent se faire les commis-voyageurs de ses « rigolades » et de ses succès folichons, les adorateurs extasiés de sa personne jusque dans ce

qu'elle a de grotesque, et les complaisants de sa puissance, dont les apparences bon enfant dissimulent mal les exigences autocrates de parvenu qui sont au fond, et qui la rendent d'autant plus soupçonneuse et autoritaire qu'elle se sait moins justifiée et qu'elle a moins de prestige.

Certes, tout le monde le comprendra, c'est avec un profond sentiment de tristesse que j'ai rappelé ici tout ce passé, que j'ai remué tous ces misérables souvenirs, mais l'homme contre lequel je lutte est un procureur général. Afin de m'enlever toutes chances de réussir dans mes revendications futures, il a essayé de me diminuer dans ce qui était ma principale force, de me salir dans ce que j'avais de plus inattaquable, dans ce qui était ma page blanche, dans mes convictions, ma foi politique. Et, pour être écouté dans les hautes régions où ma parole va porter sa plainte, il faut que l'on sache bien que j'ai commencé jeune à servir la République, que les coups que j'ai portés pour la défendre avaient quelque énergie, puisqu'ils ont soulevé tant de haine, et qu'ils en ont menti, ceux qui ont osé m'accuser de défaillance, menti misérablement !

A VIVONNE

I

La lutte était terminée. La République était sortie triomphante des épreuves du « Seize Mai ». Le calme un peu revenu en moi, je fus pris d'un profond sentiment de lassitude. Ces gendarmes, toute cette police rôdant autour de moi, me guettant comme un loup affamé guette le défaut de surveillance du berger, afin de bondir sur le troupeau, — et le troupeau, dans la circonstance, c'était mon patrimoine d'honneur, — toutes ces calomnies, toutes ces haines, ces lettres anonymes venant vous chercher jusque dans votre repos, forçant votre attention, imposant à vos regards les vilenies crues que l'on n'ose vous dire face à face, tout cela m'avait attristé plus que je ne saurais le dire. J'avais soif de repos et d'oubli.

J'étais dans ces dispositions d'esprit, lorsque M. A.

M... me dit un jour : « Mon cher ami, vous devriez solliciter une fonction ; vous l'avez bien gagnée, et vous auriez toute chance de réussir. Vous n'avez d'autre ambition, me dites-vous, que celle de vivre tranquille; pourquoi ne vous feriez-vous pas nommer juge de paix, près de Poitiers? Après, on verrait. » L'idée de M. A. M... me parut bouffonne sur le moment, et j'en ris. Mais, quelques jours plus tard, après réflexion, j'envisageai le rôle du juge de paix sous un nouvel aspect. Je me vis, alors que je venais de dépenser mon activité dans la lutte à me créer des ennemis, je me vis, dis-je, la dépensant à amener des rapprochements entre gens divisés ou sur le point de l'être, me faisant l'avocat des faibles, m'efforçant d'être agréable à tous, allant au-devant des services demandés, et, sans rien abdiquer de mes opinions, forçant la sympathie des deux camps politiques à force de correction et de bonne volonté. Et, sans plus attendre, je me mis au travail. Au bout de quelque temps, j'allai trouver M. A. M... et lui dis : « Mon cher ami, maintenant j'en sais plus long que vous sur le possessoire et le pétitoire, les servitudes, le droit d'égout, le tour d'échelle et le mur mitoyen ; faites-moi nommer juge de paix; je vais être une vraie lumière dans la confrérie. » J'allai

également voir M. S..., député, et, environ un mois après, j'étais nommé à Vivonne.

Vivonne, à dix-neuf kilomètres de Poitiers, gare sur la ligne Paris-Bordeaux, est un joli petit trou creusé par la nature à l'intersection du Clain, de la Vonne et du Palais. Au fond de ce joli trou, il y a une vieille église. Autour de cette vieille église, il y a de petites maisons, toutes vieilles elles aussi, sans air, sans jardin, qui se sentent les coudes, se serrent, entassées les unes auprès des autres, comme si elles avaient glissé ainsi, en se poussant, du sommet des coteaux qui les dominent. Il y a beaucoup de noblesse dans le canton, beaucoup de châteaux et un peu de bourgeoisie. La population de la campagne est une population de fermiers, — quelques-uns sont très à l'aise. — La population de Vivonne-ville est une population de commerçants et d'industriels en train de faire leurs affaires, et de petits boutiquiers s'étudiant à faire honneur aux leurs. Toute cette population, prise dans son ensemble, est honnête, laborieuse, polie, d'esprit religieux et de mœurs simples. C'est dans ce charmant petit trou, tout plein de verdure, de murmures de ruisseaux, de bruissements de feuilles et de chants d'oiseaux, que je vins, non pas planter ma tente, mais, si cela peut

sourdement, à demi-voix, sans éclat, sans fierté, sans audace, sans esprit... Voilà l'homme.

Il doit avoir toutes les aptitudes; en tout cas, il a toutes les ambitions. Il a réussi à être quelque chose; mais cela fut de courte durée : il fut la vessie gonflée qui se vide au premier coup d'épingle. Pendant longtemps, il ne reçut que des visites d'huissiers ; les bruits les plus graves couraient sur sa situation; les tribunaux retentissaient du scandale de ses affaires. Il vivait d'expédients, empruntant aux garçons de cercles et de cafés, promettant de remettre le lendemain et ne reparaissant plus. Il emprunta ainsi environ mille francs. Le garçon voulut se faire payer, il écrivit une, deux et trois lettres : pas de réponse ; il envoya les huissiers une, deux et trois fois : pas d'argent; alors, par peur de tout perdre, il vendit sa créance avec environ trois cents francs de perte; il attend encore ses trois cents francs. Le Monsieur, lui, trouve la chose toute naturelle. Il fut accusé, publiquement et en face, de trahison vénale par des personnes occupant les plus hautes situations dans son parti. Au lieu de se défendre, de protester, il prit la fuite. Avec cela poursuivant d'une basse jalousie tous ceux qui ont une situation, dans le genre de celui, par exemple, qui, ne

pouvant payer ses impôts qu'il devrait depuis deux ans, irait dénoncer le percepteur qui lui en aurait avancé le montant pour lui éviter la honte d'une poursuite. Voilà le personnage.

Lorsque je fus nommé à Vivonne, le conseiller général était M. de C... ; le conseiller d'arrondissement, M. de M... ; le maire de Vivonne, M. Y..., chef du parti républicain dans le canton.

M. Y... avait l'ambition d'être conseiller général. Dans le parti républicain, on ne lui reconnaissait aucune des qualités que, d'habitude, on aime à rencontrer chez les personnes qui visent à ce but. D'aucuns même prétendaient, en dissuadant de sa candidature, que, pour l'honneur d'un parti, pour son bon renom, il valait mieux souvent être battu avec certains candidats que victorieux avec certains autres. M. Y... n'ignorait pas ces impressions ; aussi son esprit, naturellement soupçonneux, lui faisait-il voir un ennemi, un danger pour son ambition, dans tous ceux qui, dans le canton, offraient une situation de fortune ou des garanties de valeur personnelle susceptibles d'attirer l'attention des électeurs ou de la préfecture. Ils étaient, dans ce cas, deux ou trois, et Dieu sait de quelle haine sourde il les honorait. Il fallait épouser ses inimitiés person-

nelles ; une simple politesse courante d'un fonctionnaire vis-à-vis de ceux qu'il jalousait rendait ce dernier suspect. En tous cas, je vins à Vivonne avec l'idée bien arrêtée de rester étranger à toutes ces considérations et d'appuyer le candidat choisi, quel qu'il pût être, de toute mon autorité morale de fonctionnaire, mais sans rentrer effectivement dans la lutte. Et jamais, dans aucune circonstance, je ne crois m'être départi, ni de cette correction vis-à-vis du gouvernement de mon choix que je servais, ni de cette réserve que m'imposait mon caractère de magistrat.

Les élections au conseil général eurent lieu quelques mois seulement après mon arrivée à Vivonne. M. Y... voulait être candidat, il le fut. Il avait bien vu d'un mauvais œil la situation que j'avais prise si soudainement dans le canton, mais comme elle tournait à son avantage et qu'il fut élu, il ne me bouda pas très longtemps.

Ce triomphe, presque inattendu, devait rester stérile. Le mandat ainsi obtenu avait une durée de six ans, la popularité de laquelle il le tenait ne dura pas six mois. Des plaintes sérieuses s'élevèrent presqu'aussitôt autour du nouveau conseiller général et, sur ces entrefaites, la loi Goblet ayant été votée, M. Y... qui, quelque temps avant, avait passé au

conseil municipal avec treize candidats de sa liste sur seize, n'eut même pas l'autorité morale suffisante pour les retenir à lui. Ce fut M. de C... qui fut nommé maire. C'était un désastre pour M. Y...; ce fut aussi l'abandon. Il était le seul coupable; il s'en prit à tous. Le fiel amer de l'ambitieux chassé des sommets qu'il vient à peine d'atteindre creva dans son âme. L'esprit de dénigrement auquel il avait toujours obéi le domina complètement. Ce fut chez lui une rage de nuire. Impuissant à se relever, ou plutôt à s'empêcher de tomber plus bas, par le bien, il chercha le coup de force qui inspire la crainte, qui peut retarder la chute finale, mais qui ne la rend que plus lamentable et moins digne. Il avait tourné sa colère contre les fonctionnaires et avait échoué dans ses projets. Il fallait un coup de maître, il fallait frapper les imaginations, et, dans cette population religieuse de Vivonne, ce fut au curé qu'on visa.

Vivonne était plongé dans le plus grand calme. Aucun bruit, aucun soupçon de scandale susceptible de faire dresser l'oreille des commères et d'aiguiser leur langue, ne troublait la monotonie du train-train ordinaire des ménages. Les mamans travaillaient à demi endormies, silencieuses, sur le seuil de leur porte. Les lavoirs étaient sans voix, et ne jetaient, aux

doux chuchotements des eaux frôlant leurs rives, que le bruit sec des battoirs frappant sur le linge mouillé des laveuses. Les jeunes filles, sans être distraites, rêvaient d'amour.

> La brise avait fermé son aile. La fougère
> N'avait pas un frisson. Les fleurs et les oiseaux
> Dormaient. Il s'élevait, des choses de la terre,
> Des douceurs d'abandon et d'infini repos.

Tout à coup, dans ce calme ambiant des hommes et des choses, dans cet assoupissement lourd des occupations machinales de la campagne, parti de Paris, un coup de tonnerre formidable éclata... Paris, la grande ville lumière, la capitale du monde, daignait s'occuper de ce petit coin discret et charmant, caché par la nature dans le pli des coteaux, sous la ramure des bois, et que la Vonne, toute pudique, avait si bien choisi pour se jeter, toute frissonnante de volupté, dans les bras amoureux du Clain. On parlait d'un scandale épouvantable. La Tour Eiffel en fût rentrée sous terre, si elle eût été construite. C'était un grand journal qui annonçait l'abomination. Un enfant de neuf ans s'était pendu pour se soustraire à la tyrannie d'un prêtre. Son frère aîné était arrivé à temps pour couper la corde. On donnait des détails, et le Ministre était mis en demeure

de châtier, sans plus tarder, cet ecclésiastique digne de l'inquisition.

A Vivonne, ce furent des colères ou des rires, selon les tempéraments. On se demandait comment un fait pareil avait pu se passer sans que les voisins du jeune pendu le sussent, alors qu'on le savait à Paris ? Comment la victime n'avait rien raconté à ses camarades ? On connut bientôt la vérité. L'enfant allait à l'école libre, où sa mère l'avait placé avant de partir, — elle était domestique. — Il vivait chez son frère aîné. Ce frère aîné, voulant être facteur, s'adressa à M. Y... ; celui-ci lui fit remarquer qu'il ne pouvait rien pour lui tant que son jeune frère irait à l'école cléricale; qu'il fallait commencer par mettre ce dernier à l'école communale. Le frère aîné promit d'opérer ce changement; mais le jeune frère, qui avait ses camarades à l'école libre, refusa. Sur cela, querelles et violences. A la campagne, on dit souvent : « Moi, faire cela, je me jetterais plutôt à l'eau... Je me pendrais plutôt...» C'est ce que l'enfant avait l'habitude de dire quand on le contrariait ; c'est ce qu'il dit, notamment un soir, en pleurant et en allant se coucher dans l'atelier de son frère, sous l'échelle qui montait à leur chambre, alors qu'une personne était venue le presser, secrètement et instam-

ment, d'aller à l'école communale. Et c'est sur ces violences, ce refus obstiné et ce propos, que, séance tenante, on avait bâti l'histoire. On avait dit au frère aîné : c'est entendu, vous serez facteur, mais vous ferez ceci, vous direz cela ; nous, nous nous arrangerons du reste. Et voilà comment, alors que c'était le frère aîné qui était le violenteur des volontés de l'enfant, ce fut le curé qui fut accusé. Mais ce frère aîné n'était qu'un imbécile ; il joua mal son rôle ; il ne traça même pas un filet de carmin autour du cou de l'enfant pour faire croire à la comédie ; il se déconcerta aux premières questions, et on vit bien vite que la prétendue corde du pendu n'était qu'une vulgaire ficelle. D'ailleurs, le frère aîné ne fut nommé que cantonnier... en attendant ; or, à force d'attendre, il s'impatienta, donna sa démission, et vendit cyniquement le pot aux roses, mais il ne fit que confirmer ce qu'on avait déjà deviné.

Ceci exposé, revenons en arrière. Le Ministre avait écrit immédiatement au procureur général M. Péret. Où ce haut fonctionnaire prit-il ses renseignements ? Chez M. Y..., probablement, ces deux hommes sont si bien faits pour se comprendre ! — A moi on ne demandait rien pour l'instant. — Et, huit jours après, sans enquête, sans que le curé fût entendu,

ses appointements étaient supprimés et son changement demandé. On m'écrivit alors pour avoir mon avis; je m'empressai de répondre que l'accusation ne me paraissait ni sérieuse ni fondée... Mal m'en prit. Quelques jours après, me trouvant à Poitiers, je vis M. le procureur général. Il vint aussitôt à moi et me dit : « Monsieur le juge de paix, je vous trouve étrange, alors que le Ministre s'est prononcé, et que vous devez savoir qu'il l'a fait sur un avis de vos chefs, de donner des renseignements contraires. » Je voulus lui répondre, mais il ne m'en donna pas le temps. — « Il suffit, ajouta-t-il, je sais ce que vous voulez dire; je n'ai pas besoin d'enquête ; je me suis entouré de renseignements que j'ai pris où il m'a semblé bon de les prendre, et cela ne regarde que moi. »

A Vivonne, la mesure prise contre le curé avait soulevé une protestation générale. Ce prêtre était tolérant, intelligent et absolument correct. Il fut de ceux qui, des premiers, prirent ouvertement parti en faveur de Mgr Bellot des Minières contre la croisade des ultras. Je n'en dirai pas davantage.

Ce qui fut le plus étrange, c'est que personne ne revendiquait la responsabilité de l'accusation et la paternité de l'article anonyme du Journal. Cependant, si le fait raconté était exact, il y avait beau moyen de

gagner la popularité en dévoilant, hardiment et preuves en mains, la conduite indigne reprochée au curé. Pourquoi ne disait-on rien ? Pourquoi se cachait-on ? C'est bien simple, l'auteur de la vilenie se sentait hideux. Il avait peur. Il attendait, anxieux, la fin de la crise, se réservant toutefois, ou de se montrer et de revendiquer hautement le coup de force, s'il réussissait, ou de se défendre d'en être l'auteur et d'insinuer que ce pourrait bien être un tel ou un tel, et surtout moi, s'il manquait. Ainsi que cela arriva d'ailleurs au sujet d'un instituteur-adjoint, le jeune M. B..., que l'on fit partir et auquel on insinua que j'étais l'auteur de son changement.

Mais mon opinion était connue. Plusieurs républicains, des mieux posés du canton, vinrent me prier d'agir afin de faire revenir le Ministre sur sa décision. Ce que j'eusse fait pour tout autre, et ce que j'eusse désiré que l'on fît pour moi en pareil cas, je le fis pour le prêtre. La voie officielle m'était fermée par mon procureur général, je pris la voie officieuse. J'écrivis à un haut personnage dont la foi républicaine et la parfaite honnêteté ne peuvent être suspectées par personne, et, quelques jours après, je recevais, de ce haut personnage, avis de ce que le Ministre, sur sa prière, ordonnait une seconde enquête.

Ainsi, le Ministre croyait qu'il y avait eu une première enquête ; on avait surpris sa bonne foi. Cette façon de procéder est bien dans les cordes de M. le procureur général. Je l'ai entendu dire souvent : « Une enquête, qu'est-ce que cela prouve ? Mais on fait dire ce qu'on veut, dans une enquête ; je m'entoure de renseignements que je prends où je crois devoir les prendre, et cela me suffit. » Certes, un juge enquêteur peut laisser dans l'ombre tel ou tel point de l'instruction ; mais faire dire ce qu'il veut, c'est autre chose, à moins qu'il ne soit un misérable, que son greffier ne soit son complice, et le témoin un imbécile. Et encore, en supposant ces cas, l'enquête, il me semble, offre toujours plus de garanties que ce procédé qui consiste à prendre des renseignements officieusement, d'une façon occulte. Et, dans le fait présent, M. le procureur général, allant se renseigner auprès de l'auteur ou des auteurs de la manœuvre, ressemble tout à fait à un Juge d'instruction qui, dans une affaire de vol, irait demander au voleur seul sa pensée sur le crime commis et sur la personne qui pourrait bien en être l'auteur. Bref, l'enquête eut lieu et la mesure fut rapportée ; j'en fus instruit avant le procureur général. Assurément, dans la circonstance, j'ai été incorrect ; mais

je crois avoir fait acte d'honnête homme et n'avoir pas démérité comme républicain ; cela me console.

Si j'ai raconté tous ces faits, ce n'est pas pour le vulgaire plaisir de me mettre en scène. J'ai voulu, simplement et rapidement, dévoiler une manœuvre inique qui, sept ou huit ans plus tard, devait se renouveler avec toutes ses perfidies, mais avec infiniment plus d'adresse, contre moi. Les acteurs seront les mêmes, avec cette différence, qu'à la place du curé, c'est moi qui serai la victime. Mais victime dédaigneuse et méprisante, qui n'aura pas voulu se défendre, qui aura reçu toutes les infamies, debout, sans s'humilier, sans une prière à personne, et qui n'aura voulu tenir sa réhabilitation que d'elle-même.

Après ces événements, ce fut un tolle général contre M. Y... Aux élections municipales qui suivirent, il fut complètement battu. Ce fut, pour lui, un abandon complet, public, de tout le parti républicain. Un seul homme lui resta fidèle, M. le procureur général.

A quelque temps de là, je perdis un de mes suppléants. M. Y... voulut être suppléant. Tout le monde protesta. Le procureur général lui-même convenait, pour la forme, que c'était impossible. — Des instructions formelles s'opposent à ce que les

juges suppléants soient pris parmi les commerçants et les gens d'affaires. Or, M. Y... est banquier, escompteur, meunier, agriculteur, marchand de biens et sous-loueur de maisons. Il a été déjà teinturier, typographe, fabricant de couleurs, voyageur en librairie ou en engrais, ce qui, sans en avoir l'air, parfois se ressemble pourtant beaucoup. Il n'y a qu'un seul rêve de sa vie qu'il n'ait pas encore réalisé, mais cela viendra : il voudrait être dentiste ambulant. Il est devenu, depuis quelque temps, mais il ne l'est déjà plus (1), gérant d'un petit journal, « le

(1) Au sujet de ces nouvelles fonctions de l'ami de M. Péret, l'article ci-dessous, justement du *Républicain* du 25 juin dernier, donnera une idée de la façon dont il les a quittées :

« A NOS ABONNÉS. — Nous avons commencé à présenter nos quittances d'abonnement et plusieurs ont été retournées avec la mention : *a déjà payé*.

« Nous devons quelques explications à nos abonnés sur ce malentendu regrettable.

« M. Y..., administrateur-gérant du *Républicain*, jusqu'au 31 mai dernier, s'engagea, à cette date, en présence du Comité du journal, à remettre à MM. Millet et Pain tous les livres de comptabilité dont il était détenteur.

« Malgré l'engagement pris, malgré les sommations du Comité, M. Y..., nous ne savons pour quelles causes, s'est entêté à garder chez lui cette comptabilité.

« Dans cette situation, il n'est donc pas étrange que des irrégularités aient été commises et que de nouvelles soient constatées plus tard, tant que nos livres n'auront pas été rétablis.

« Que personne ne nous garde donc rancune d'une administration défectueuse à laquelle nous sommes complètement étrangers.

« MILLET ET PAIN,

« Imprimeurs propriétaires du *Républicain*. »

Républicain », dont le directeur politique est celui qui dirigeait justement le petit journal socialiste dont je parlerai plus loin. Ce directeur est un curé défroqué, m'a-t-on dit; c'est un Monsieur qui a beaucoup voyagé ; il est allé à la Nouvelle-Calédonie, et en est revenu, en qualité de communard en inactivité de service. J'aime à croire qu'il n'y a qu'un procureur général en France (pour en revenir à M. Y...) susceptible de recruter ses juges suppléants parmi des personnages dont la vie est si bariolée d'étiquettes que ce dernier, et encore je dois en omettre, des étiquettes, et des meilleures. — Donc M. Péret convenait lui-même, pour la forme, dis-je, que la candidature de M. Y... à la suppléance de la justice de paix de Vivonne était impossible, et me pria de voir M. G..., un riche propriétaire du canton, très honorable, très estimé, très bon républicain, et de faire mon possible pour le décider à accepter. Je me rendis chez M. G... Il commença par refuser. J'insistai et il accepta. Je m'empressai de le présenter : moins de quinze jours après, c'était M. Y... qui était nommé.

Est-il utile de faire remarquer cette marche côte à côte, ce collage, devrais-je dire, de ces deux personnages, M. le procureur général Péret et M. le conseiller général Y... ? Leur association va devenir

de plus en plus tangible. Quelle chaîne lie donc ainsi ces deux hommes ?

M. Y... avait été conseiller municipal, maire, conseiller général; il ne devait plus être bientôt que juge suppléant. Il avait été si peu conseiller général qu'il ne termina même pas son mandat. Sentant que les électeurs allaient le congédier, il chercha un prétexte à se démettre. Il demanda des choses impossibles au préfet ; le préfet ne put le satisfaire, et il démissionna bruyamment. Alors ce fut, de sa part, un oubli de toute retenue, une âpre soif de dénigrement. Tout le monde y passa, même les plus sympathiques, les plus justement estimés du parti. Un seul homme resta dans son cœur, M. le procureur général.

II

Le parti républicain, à Vivonne, était complètement désemparé. Il n'y avait plus que les fermes, les inébranlables qui tenaient. Les élections législatives de 1885 approchaient. M. Y... criait partout, pour jeter le découragement, que nous serions battus

de plus de huit cents voix dans le canton. Nous avions déjà été battus de plus de six cents aux élections au conseil d'arrondissement, et, après avoir nommé un conseiller général et un conseil municipal républicains, chacun conviendra que la chute était jolie.

M. le préfet me choisit pour correspondant administratif et me dit qu'il comptait sur moi, non pour faire de la politique, ce qui était complètement contraire à mon caractère de magistrat, mais pour donner, par mon attitude et le tact que je déploierais dans le choix des personnes sur lesquelles j'appellerais les faveurs de l'administration, un peu de ton et de relief au parti républicain. J'obéis par devoir. Je sentais toutes les difficultés de cette situation fausse qui m'offrait tous les dangers qui menacent les hommes politiques sans m'en offrir les avantages, étant donné surtout la présence de M. Y..., là, près de moi, jaloux de ne plus rien être et guettant l'occasion de se ressaisir. Ce que M. le Préfet attendait de moi, je l'ai fait, durant six ans, avec mesure, je crois pouvoir le dire, et avec assez de tact pour ne soulever aucune attaque et n'amener aucun conflit ! Tous ceux à qui j'ai fait obtenir soit des bourses, soit des augmentations de traitement, soit des emplois quelconques, sont républicains, tous sont hon-

nêtes, j'en appelle ici au témoignage de tout Vivonne. Tout homme qui s'est présenté chez moi pour me demander un service a été le bienvenu, et si, pour une raison quelconque, je n'ai pu le satisfaire, il a toujours eu de moi une bonne parole.

Il est inutile de faire remarquer de quel œil d'envie M. Y..., lui qui avait été tout et qui n'était plus rien, voyait le surcroît de popularité que me valaient les faveurs que je faisais obtenir, car M. le préfet, les deux premières années surtout, pour bien établir que M. Y... ne comptait plus et que moi, seul, avais sa confiance, me faisait accorder à peu près tout ce que je demandais. Mais M. Y... était tombé trop bas pour me nuire de sitôt et chercher déjà à se relever. Rejeté de tous, il se rapprocha de moi. Je lui fis bon accueil : n'était-il pas mon suppléant, l'ami de mon procureur général ? D'ailleurs, qu'on le remarque bien, durant les dix années que j'ai été juge à Vivonne, j'ai toujours été absolument correct envers lui ; jamais je ne me suis permis de le critiquer ; je l'ai toujours défendu dans la mesure du possible, non par affection, mais parce qu'il était politique et sage de le faire. Aux heures critiques qu'il a traversées, je n'avais qu'à le rejeter moi-même, qu'à lui tourner le dos, qu'à l'attaquer, c'en était fait

de sa personne politique. Tout le monde le sait, lui plus que tout autre ; et, pour me récompenser de la générosité de mon attitude, c'est lui qui a aidé à préparer, avec une dissimulation qui lui était d'autant plus facile que j'avais le droit d'être sans défiance, le piège dans lequel je suis tombé presque volontairement, pris d'un renoncement plein de mépris et de dégoût.

Les élections législatives de 1885 eurent lieu, et, selon mes prévisions, nous ne fûmes battus que de trois cent cinquante à quatre cents voix. On ne refait pas dans quelques mois une situation si gravement compromise.

Maintenant, pour n'éclairer, dans cette étude, que les points principaux et ne pas m'attarder, autant que possible, aux détails secondaires, je passe environ un peu plus de quatre ans.

La situation politique à Vivonne s'est améliorée ; le parti républicain reprend confiance ; il a plus d'allure, se sent mieux les coudes ; il ne demande qu'un chef pour lutter et peut-être pour vaincre. Ce chef on peut le trouver, on n'a qu'à vouloir. Mais cela ne rentre pas du tout dans les plans de M. Y.... Il ne veut pas encore rentrer en scène, et ce qu'il veut encore moins, c'est qu'un autre y entre à sa place. Aussi, à tout, il oppose la force d'inertie. Il a repris

d'ailleurs lui même un peu de prestige. Sa situation éblouit tous les yeux, surtout les siens; il ne traite plus que les grandes affaires; il ne compte plus que par millions. —Vous vous souvenez, Monsieur le Préfet, que je vous en ai parlé un jour et que vous m'avez dit : « Ainsi, après avoir tout compromis, tout perdu, maintenant que vous avez remis un peu tout en place, il aurait l'idée de revenir ! »... Puis votre idée s'est achevée dans un geste, et ce fut tout. — Et pourquoi ne veut-il pas encore rentrer en scène? Pour deux raisons : d'abord, parce que, avec le préfet actuel, il sait que c'est chose impossible, et ensuite, parce qu'il sait bien aussi que, tant que je serai à Vivonne, il ne tiendra que la seconde place. Or, il lui faut la première; c'est donc moi qu'il faut commencer par supprimer. Il a d'ailleurs, pour me remplacer, tout ce qu'il lui faut sous la main.

Fit-il la confidence de ses projets à quelqu'un, à son ami le procureur général, par exemple, qu'il savait si disposé à bien accueillir tout ce qui était susceptible de me nuire, et celui-ci, le regard allumé de satisfaction, lui répondit-il : « Mais, avec plaisir, donnez-moi un prétexte, fournissez-moi des armes, et ce ne sera pas long? » Je ne puis rien affirmer, je n'ai pas de preuves matérielles; mais tous les actes

qui vont suivre le crient suffisamment à tous ceux qui savent comprendre.

Donc, M. Y... entrevoit la possibilité de rentrer en scène, et aussitôt la manœuvre louche, non pas l'attaque fière, l'attaque face à face, non, la manœuvre louche commence. M. Y... était non seulement mon suppléant, mais aussi le représentant du ministère public. Or, jusqu'à ce moment, j'étais obligé de le prier plus de dix fois avant d'obtenir de lui qu'il daignât convoquer pour une audience de police. Sa négligence était telle, qu'au lieu de tenir ces sortes d'audience au moins une fois tous les mois, ainsi qu'il est d'usage, je n'en tenais que quatre ou cinq, tout au plus, par année, et presque toutes dans le mois de décembre, alors qu'il y avait urgence absolue d'en finir, afin de me permettre de pouvoir dresser mes états de fin d'année. Un jour, en rentrant dans mon prétoire, je fus tout surpris de voir M. Y... assis sur son siège, trônant, tout seul, sur l'estrade. Il avait cette assurance de l'homme qui se sent fort, qui se sent appuyé en haut lieu. J'allai vers lui, en disant : « Ah ! vous avez convoqué pour une audience de simple police, c'est une agréable surprise et je vous en remercie. » Il me répondit qu'il était venu en simple curieux. Je pris ma robe, je montai

mon audience, et il resta sur son siège. Quand l'audience fut terminée, il me suivit dans mon cabinet de conciliation et n'en sortit qu'avec moi. Le samedi d'après, ce fut la même chose, et, durant environ deux mois, à mon audience et dans mon cabinet, toujours il fut là. Le doute n'était plus permis, j'avais un surveillant — j'emploie le mot le moins dur. — Je sentis bien, deux ou trois fois, quelques flammes d'indignation me monter au cerveau, mais je n'en laissai rien voir ; je me plaçai rapidement au-dessus de cette misère. Il faut dire aussi que, très souvent, des gens venaient me trouver en me disant : « J'ai parlé de mon affaire à M. Y.... et il m'a dit que j'avais raison. » Souvent je répondais en riant : « Mon brave, moi je suis moins fort, je ne suis capable de vous donner mon avis qu'après avoir également entendu votre adversaire. » Souvent aussi, les recommandés de M. Y... avaient tort à mes yeux, et, quand il m'en parlait, il concluait ainsi : « Enfin, il y a doute, et dans ce cas on doit être favorable aux amis politiques. » Je lui répondais invariablement, que le doute était fait de nuances infinies, et que la plus petite de ces nuances devait avoir, aux yeux d'un juge, plus de poids que les plus gros services politiques, et je changeais l'entretien.

A ce moment, à la deuxième ou troisième audience que M. Y... daignait honorer de sa présence, il surgit tout à coup une affaire déjà vieille de deux ans. Un curé était en cause; son adversaire, le demandeur, était un peintre ami de M. Y... — Je compris immédiatement. — Généralement, surtout dans la campagne, quand un curé ou un homme politique est en cause, la masse se passionne : elle est aveuglément pour ou contre, sans entrer dans le détail des faits ; c'est ce qui fait le danger de ces sortes d'affaires pour le juge unique. M. Y... le comprenait admirablement et se promettait bien d'en user. Voici l'affaire :

Le curé de la commune de Marçay avait une croix de mission qu'il désirait faire peindre. Il fit venir son peintre, lui dit qu'il désirait que cette croix fût peinte au vermillon de première qualité, et lui demanda son prix. Le peintre parla d'environ soixante-cinq francs. Le curé soumit le prix à son architecte, qui n'y trouva rien à redire, et le travail fut commandé. Le curé, craignant que l'ouvrier ne manquât d'argent, et afin d'être plus sûr d'avoir du vermillon de première qualité, avança immédiatement trente francs à celui-ci. Le travail terminé, le curé le fit voir à son architecte, qui constata immédiatement

qu'au lieu d'employer le vermillon demandé, le peintre en avait employé de qualité inférieure ; sur cela, mécontentement très vif du curé. Cependant, plutôt que d'avoir une affaire pour un travail de cette nature, il accepta le fait accompli et fit venir l'ouvrier devant l'architecte. Celui-ci, après avoir fait remarquer qu'il y avait tromperie sur la qualité des matériaux employés, fit observer au peintre qu'il était suffisamment payé de son travail par les trente francs qu'il avait reçus ; l'ouvrier avait répondu : « C'est bien, Monsieur », et oncques depuis le curé n'en avait entendu parler. Et voilà que, tout à coup, après deux ans, on venait lui demander trente-cinq francs, surplus des trente francs déjà reçus, pour compléter la somme de soixante-cinq francs primitivement convenue avec promesse d'employer du vermillon première qualité.

Sur la citation, le curé se présenta à l'audience, dit que, pour en finir d'une seule fois, il se permettait de produire son architecte, me pria d'entendre ce dernier et de recevoir son rapport, ajoutant que cette affaire l'ennuyait beaucoup, que si on ne lui eût demandé que cinq francs et même dix francs en plus des trente francs déjà donnés, il les eût sûrement versés, plutôt que de comparaître en justice, mais

que, devant l'énormité de la demande, il s'était décidé à accepter le débat. Je reçus les explications de l'architecte qui estimait le travail à peine aux trente francs déjà donnés ; et si, au lieu d'avoir un prêtre en cause, je n'avais eu qu'un simple particulier, afin d'éviter de nouveaux frais, et c'était mon devoir, j'eusse débouté l'ouvrier, séance tenante, et l'eusse condamné aux frais. Mais il y avait un prêtre en cause, je sentais là, près de moi, jusque sur mon estrade de juge, la suspicion jalouse qui me guettait. Pour moi, pour le prêtre, il fallait que la chose se passât d'une façon absolûment régulière.

L'architecte, ayant donné son avis avant d'être commis comme expert, ne pouvait en servir. Je proposais M. O., entrepreneur à Poitiers, dont la compétence et l'honorabilité sont bien connues. Il fut accepté par les parties, prêta serment et fit son rapport. En comptant largement, dit-il, en tenant compte du déplacement de l'ouvrier pour aller de Vivonne à Marçay (4 k.), il estimait le travail à trente-trois francs. Je condamnai donc le curé à donner trois francs et l'ouvrier à tous les frais. En effet, la chose était très claire : qui perdait le procès ? Était-ce le curé qui avait déclaré qu'il eût certainement donné cinq francs et même dix, et qui n'était condamné qu'à trois

francs, ou l'ouvrier qui en demandait trente-cinq et auquel il n'en était accordé que trois ? Qui était l'auteur des frais faits ? Était-ce le curé, qui avait offert une somme supérieure à celle à laquelle il était condamné, ou était-ce l'ouvrier qui, par l'exagération de sa demande, avait rendu toute conciliation impossible ? Je laisse aux lecteurs le soin de répondre. M. Y... ne vit point les choses comme moi ni probablement comme les verra le lecteur, et je m'y attendais. Mon jugement à peine rendu, il me dit, en plaisantant lourdement et aigrement : « Ah ! vous allez bien, vous Monsieur le juge, vous condamnez le curé, et vous faites supporter les frais à celui en faveur duquel vous rendez le jugement ; je n'avais pas encore vu ça. » Je crus qu'il était de ma dignité de ne pas répondre, et je gardai le silence le plus absolu. Qu'eût-ce donc été, si, au lieu de nommer un expert, j'avais prononcé sur le simple rapport de l'architecte ? Je laisse à deviner, alors qu'on me tenait de pareils propos en face, — il est vrai de dire qu'on avait l'air de plaisanter, — ce que durent être les insinuations semées par derrière.

Cette affaire était à peine jugée, qu'à l'audience suivante, une autre également assez ancienne, et que je croyais abandonnée depuis longtemps, fut soudai-

nement soulevée. Dans ce nouveau procès, ce n'est plus un curé qui est en cause, c'est un marquis; mais là encore, le demandeur est un ami de M. Y... Je ne le connais pas, cependant, je commence par dire qu'il m'a paru être un très honnête homme; malheureusement il s'est monté ou s'est laissé monter l'esprit; ce fut son malheur. Inutile de faire remarquer ce groupement d'affaires si bien faites, étant donnée surtout la situation des personnes en cause, pour donner prise aux critiques et faire naître les méfiances, et amenées juste au moment où M. Y... se sent pris d'un si beau zèle et d'une si belle curiosité pour les choses de la justice.

Donc, cinq mois avant que ce différend ne vînt à mon audience, B..., demandeur, boucher, je crois, à Poitiers, était venu me trouver de la part de M. Y... me disant que celui-ci lui donnait raison. Il m'avait parlé d'un accident de voitures survenu entre son attelage et celui de M. de S... Je lui avais sommairement répondu que, dans les actions de cette nature, une partie n'avait de chance d'obtenir des dommages-intérêts de son adversaire, qu'autant qu'elle pouvait faire la preuve de ce que tous les torts incombaient à ce dernier; que si les torts étaient à peu près réciproques, ou si elle ne pouvait pas faire cette

preuve d'une manière éclatante, elle succombait infailliblement; que la gravité des avaries subies par l'une ou l'autre des parties n'entrait pour rien dans les décisions du juge : tant pis pour qui en est pour cent francs, tant mieux pour qui n'en est que pour cinq. Soyez donc prudent, avais-je ajouté, et n'engagez pas ce procès avant d'avoir sérieusement réfléchi. Sur ce, B... était parti, et, depuis, je n'avais plus entendu parler de rien. Je croyais donc l'affaire enterrée, lorsque tout à coup, — après cinq mois, — je la voyais surgir. Elle était très simple; j'ordonnai l'enquête.

Je ne puis la raconter plus brièvement qu'en donnant ici le texte de mon jugement. Le voici :

« Attendu qu'il résulte des témoignages reçus à l'enquête, ensemble des explications des parties et de la visite, par nous faite, de la voiture du sieur de S..., que, le 31 octobre dernier, un accident s'est produit par suite d'un choc entre le char-à-bancs de B..., allant de Poitiers à Vivonne sur la route de Bordeaux, et la voiture de de S..., allant de Marçay à Iteuil, sur la route qui conduit de l'une de ces localités à l'autre, à l'endroit où cette dernière route traverse, presque à angle droit, celle de Bordeaux;

« Attendu qu'il est prouvé d'une façon précise et indiscutable que la voiture de de S... avait une cer-

taine avance sur celle de B..., puisque c'est B... qui est venu se heurter au derrière de la caisse de la voiture de de S..., la prenant en flanc, au moment où le cheval et tout l'avant-train, après avoir traversé la route de Bordeaux, étaient déjà engagés sur celle d'Iteuil, et que, dans ce cas, c'est moins à celui qui a l'avance à céder le passage, qu'à celui qui est en retard à exiger l'arrêt du premier ;

« Que le fait ne peut être contesté, puisque tous les témoins sont d'accord à reconnaître que le cocher de de S..., qui a été lancé à terre par suite du choc, est tombé sur la route d'Iteuil et non sur celle de Bordeaux ;

« Attendu que B... reconnaît lui-même que, lorsqu'il a vu venir la voiture de de S..., il était sur le côté gauche de la route de Bordeaux, et qu'il y est resté afin, dit-il, de rendre à de S... le tournant plus facile, dans le cas où celui-ci se serait dirigé sur Poitiers ;

« Attendu que ce fait, de la part de B..., de se tenir ainsi sur le côté gauche de la route, est absolument contraire aux règlements qui veulent que, lorsqu'un conducteur voit qu'il va croiser une autre voiture, il tienne toujours la droite de la route afin de laisser la liberté du passage à gauche ; que, dans la circon-

stance, la plus élémentaire prudence était d'accord avec les règlements et commandait à B..., dans le cas justement où il supposait que de S... allait à Poitiers, de se tenir sur le côté droit de la route, afin de rendre à ce dernier le tournant plus facile et de se soustraire ainsi lui-même à tout danger;

« Attendu qu'un seul fait serait à l'avantage de B..., à savoir : que de S... serait passé entre lui et M..., alors qu'un espace de quelques mètres seulement les séparait, ce qui rendait la tentative de de S... très imprudente et ne lui permettait pas, à lui, B..., de la supposer et par conséquent d'arrêter à temps; mais que ce fait n'est pas et ne peut pas être prouvé d'une façon précise comme les autres sus-visés, puisque les trois témoins qui l'affirment : M..., G... et M..., étaient, le premier, en avant de B..., dans son char-à-bancs lancé au trot, et tournant le dos à ce dernier, et les deux autres, également en char-à-bancs, au trot, l'un à 25 mètres et l'autre à 50 m. en arrière de B..., par conséquent masqué par ce dernier, et, donc, tous les trois, étant donné surtout que leur attention n'était pas attirée sur ce fait, dans l'impossibilité de préciser, même à quelques mètres près, l'intervalle qui pouvait séparer B... de M... au moment du passage de de S...

« Par ces motifs : Considérant que, dans l'accident dont il s'agit, s'il y a imprudence de la part des deux parties et si cette imprudence n'est pas égale pour chacune d'elles, cette inégalité, en tous cas, ne paraît pas être en faveur de B... ;

« Déboutons ledit B..., etc., etc., etc., et le condamnons aux frais. »

Après avoir reçu l'enquête, avant de rendre ce jugement, je dis à M. Y..., dans mon cabinet de conciliation : « Vous voyez que votre protégé a perdu une belle occasion de rester tranquille ; que tous les témoignages lui sont défavorables. » — « Comment, me répondit-il, et, pour la première fois, en face, comment, mais je ne vois pas du tout l'affaire comme vous ; l'enquête ne prouve rien ; pour moi, il y a doute ; d'ailleurs, tout le monde connaît bien les chevaux du marquis, et sait bien qu'il va toujours à fond de train ; moi, je le condamnerais, et il doit être condamné. » Cette fois, c'était trop fort ; je répondis immédiatement à M. Y... : « L'opinion des autres, en tant que juge, m'importe peu ; j'ai pour habitude de ne prendre la cause de mes décisions que dans les faits qui me sont soumis et dans ma conscience. J'ai, seul, la responsabilité de mes jugements ; d'ailleurs, j'ai le regret d'avoir à vous le dire : si vous veniez

moins souvent à mes audiences, l'occasion d'un tel conflit ne serait pas survenue entre nous. » M. Y... comprit qu'il était allé trop loin; il essaya de sauver la situation par quelques lourdes plaisanteries, et ce fut tout. Mais, à dater de ce jour, je n'eus plus le bonheur et l'honneur de le voir à mes audiences.

Il n'y avait plus de doute : la campagne était ouverte contre moi. Comment fut-elle menée dès cette époque?... Essaya-t-on de me discréditer dans l'esprit des républicains, de façon à leur faire admettre la possibilité de mon départ? La manœuvre prit-elle? Ou, voyant qu'elle ne prenait pas, n'insista-t-on pas et attendit-on meilleure occasion?... Mystère!... Mais, à dater de ce moment, je sentis qu'il y avait quelque chose dans l'air.

On n'employait pas contre moi le coup de foudre qui avait si mal réussi contre le curé; les finesses subtiles de la diplomatie devaient seules préparer et amener l'événement. Si M. de Bismarck avait soupçonné M. Y..., il y a longtemps qu'il l'aurait ravi à la France. Au fait, comment n'a-t-il pas entendu parler de lui? Au moment de nos désastres, Gambetta et M. de Freycinet ne lui adressaient-ils pas, presque tous les jours, des lettres pour lui demander

son avis sur la marche à faire exécuter aux troupes? Il y a des gens, à Vivonne, qui se figurent que c'est inexact, que M. Y..., ayant été jadis typographe, avait conservé des caractères desquels il se servait pour imprimer, en tête de lettres qu'il se fabriquait lui-même : — Défense Nationale, cabinet du Ministre de la guerre. — Mais, ces gens-là sont sûrement de mauvaises langues, et les connaissances si multiples de M. Y... légitiment absolument toutes les confiances, même celles des plus hautes figures de l'histoire.

III

Il se passa quelques mois sans événements à noter. M. Y... semblait ne pas se souvenir et avait repris, vis-à-vis de moi, son attitude habituelle. Il y eut bien quelques éclairs fugitifs qui, de ci, de là, couraient soudainement et s'éteignaient presque aussitôt dans ce calme précurseur de l'orage, et l'observation de la physionomie que M. Péret prenait, par moment, en ma présence, ne me disait rien qui vaille. Mais les indifférents ne remarquaient point, et

moi, je m'étudiais à chasser le soupçon qui parfois naissait dans mon esprit. Tout à coup, deux incidents sans gravité, et dans l'un desquels je n'étais pour rien, allumaient brusquement l'incendie latent dans lequel je marchais à demi éveillé. M. le procureur de la République, Burdin de Péronne, adressait à mon huissier, par mon intermédiaire, cinq assignations à présenter le jour même de leur arrivée, car, ce jour passé, il n'y avait plus les délais légaux pour citer. Deux de ces assignations devaient être portées à deux kilomètres au nord de Vivonne, deux à huit kilomètres au midi, et une à Vivonne même. De plus, ce jour était un samedi, jour de marché et jour d'audience, et, ne me doutant pas que ces citations fussent si pressées, je ne les fis remettre à l'huissier qu'à midi, au lieu de les avoir fait porter dès neuf heures du matin. Enfin, l'huissier de Vivonne ne gagne pas gros, il n'a ni clerc pour faire ses copies, ni cheval pour se transporter. Ce qu'on lui demandait était donc chose absolument impossible. Il signifia trois citations le jour même et ne signifia les deux autres que le lendemain. Mais c'était trop tard; il eût mieux fait de ne pas assigner et d'en écrire les raisons au procureur. Les parties ainsi citées, bien que présentes à l'audience, ne

comparurent pas et on ne put requérir défaut. Sur ce, grande colère de M. Burdin de Péronne. Il m'écrivit, manda l'huissier à son cabinet, demandant des explications, criant à la négligence, menant tout un vacarme. L'huissier, auquel il avait toujours quelques reproches à faire, et qui est bien le plus brave homme que je connaisse, fut tellement indigné qu'il en vendît son étude.

M. le procureur, en adressant ainsi cinq assignations à citer le jour même de leur remise à l'huissier, commit-il une erreur ? Ou cherchait-il l'occasion de me mettre en défaut, un prétexte à pouvoir m'accuser de négligence ? Je l'ignore. Mais ce qui me ferait croire à cette dernière interprétation, c'est tout le bruit qu'il se plut à mener autour de cette affaire, c'est le soin qu'il mit à la bien constater. S'il n'y avait eu qu'erreur de sa part, il se fût contenté de se l'avouer *in petto* et n'aurait demandé d'explication à personne ; du moins, cela me semble clair.

Malheureusement, quelques jours plus tard, au moment même où je tenais le plus la main à assurer mon service en ce qui regardait justement l'exécution des citations du parquet, par une de ces fatalités contre lesquelles il n'y a rien à faire, je me rendis coupable, non d'une faute, mais d'une simple erreur

matérielle; et c'est cette erreur si longtemps attendue, si désirée que tout à l'heure on venait d'en provoquer l'apparence, qui, tout à coup va précipiter le dénouement.

A ce moment, ma mère étant un peu souffrante, je me rendais plus souvent près d'elle, à Neuville. Ce samedi, j'avais promis d'aller la voir et j'allai d'abord à Vivonne, comme d'habitude ; à l'audience, mon huissier me remit une citation pour transmettre au parquet, et, de façon à ne pas l'oublier, je la mis immédiatement dans ma serviette. De retour à Poitiers, avant de partir pour Neuville, ne voulant rien laisser en arrière, susceptible de m'inquiéter dans le cas où j'eusse été obligé de rester absent quelques jours, je vidai ma serviette et expédiai, séance tenante, toutes les pièces qu'elle contenait; puis je partis pour Neuville sans inquiétude de ce côté.

Le mercredi d'après, j'appris, par quelqu'un du parquet, qu'on venait d'appeler, à l'audience correctionnelle, une affaire de Vivonne; que l'accusé ne s'était pas présenté et qu'on n'avait pu requérir défaut contre lui, parce que l'original de citation n'avait pas été transmis par moi. Je montai immédiatement chez moi, j'ouvris ma serviette et, ne voyant rien, j'ouvris un formulaire qu'elle contenait; dans

les feuillets de ce formulaire se trouvait la citation que j'avais reçue le samedi d'avant, de mon huissier, et que je n'avais pas transmise par suite de ce jeu de la mauvaise fortune qui me l'avait ainsi dissimulée.

Voilà toute ma faute, la seule que l'on puisse me reprocher après dix ans d'exercice, et c'est elle, elle seule, qui, entre les mains de mon procureur général, M. Péret, et de mon procureur de la République, M. Burdin de Péronne, avec l'aide inappréciable de M. Y..., va servir de base à toutes les manœuvres qui finalement amèneront ma révocation.

Dès le lendemain de cet incident, je reçus une lettre de M. le procureur, par laquelle j'étais invité à me présenter, sans délai, au parquet. Je m'y rendis, et voici, sommairement, les paroles de M. le procureur : « Voici deux fois, dans quinze jours, que vous vous rendez coupable de fautes graves dans votre service, au sujet des citations que vous avez à me transmettre. Je dois vous dire que M. le procureur général m'a prié, aussitôt que je constaterai une négligence quelconque dans votre service, de l'en informer immédiatement. Je vous invite donc à vous rendre à Vivonne et à y prendre désormais votre domicile habituel. Je pourrai fermer les yeux, si, le soir, il vous

plaît de venir à Poitiers, mais je tiens à ce que vous couchiez tous les vendredis soir, veille de votre jour d'audience, à Vivonne. » — Je lui répondis que lui, seul, avait la responsabilité de la première faute; que je n'étais coupable que de la dernière, et lui exposai comment cette prétendue faute n'était qu'une simple erreur matérielle qui aurait pu tout aussi bien se produire si j'avais été à Vivonne. Je lui demandai si des plaintes avaient été portées contre moi pour que l'on me traitât ainsi avec une aussi brusque sévérité, et, sur la réponse qu'aucune plainte n'avait été jamais portée contre moi, je promis, sans m'engager au sujet de l'ordre qui m'était donné, d'assurer mon service de façon qu'aucune erreur ne se produisît plus à l'avenir, et je pris congé de M. le procureur. Dès le lendemain, je reçus une lettre par laquelle il me demandait, pour une chose absolument insignifiante, une réponse par retour du courrier. Cette lettre m'était adressée uniquement afin de savoir si je m'étais rendu à mon poste. N'ayant pas quitté Poitiers, j'adressai ma réponse de cette ville et, dès le surlendemain, je recevais une nouvelle invitation à me rendre devant M. le procureur de la République. Décidément la chose devenait grave.

Dans cette seconde entrevue, M. le procureur fut

agressif ; il eut des mots malheureux. Après m'avoir reproché de n'avoir pas tenu compte de ses ordres, il ajouta : «D'ailleurs, sans vous en douter, vous commettez des faux presque tous les jours. » Je bondis et demandai immédiatement une explication. « Certainement, dit-il, vous m'adressez toutes vos lettres de Poitiers et vous les datez toutes de Vivonne. » — L'en-tête de mes lettres était imprimé, et je ne rayais jamais le mot « Vivonne », j'écrivais ma lettre comme si j'avais été dans cette localité, et cela depuis plus de cinq ans. — Je protestai donc contre le mot employé par le procureur. « Eh bien! dit-il, mettons que ce sont des gamineries. » J'ajoutai que je n'admettais pas plus la seconde expression que la première; que j'assurerais mon service comme je l'avais toujours fait, mais, j'aimais mieux le déclarer franchement de suite, que je n'irais point habiter Vivonne ; que mes prédécesseurs avaient toujours joui de cette faveur, que mieux qu'eux je pouvais la justifier, puisque j'étais plus jeune, plus actif et, qu'en plus des trains, j'avais un cheval qui pouvait me transporter à mon poste en moins d'une heure; que j'habitais Poitiers déjà depuis cinq ans, qu'une autorisation tacite de mes chefs avait donc consacré le fait, qu'étant donné les services que je rendais à mes jus-

ticiables, en dehors de mes fonctions de juge, je pouvais leur être plus utile en habitant Poitiers qu'en habitant Vivonne, et je terminai ainsi : « D'ailleurs, Monsieur le Procureur, je dois vous le dire, mon intention n'est nullement de rester dans la magistrature. Mon ambition, — et j'ai la promesse formelle d'être présenté et appuyé par les personnes qui, dans le département, sont le mieux à même de faire triompher ma candidature, — est d'être nommé conseiller de préfecture à Poitiers. Or, vous le savez, je ne suis pas licencié; pour que je puisse solliciter officiellement ces fonctions, il faut d'abord que je puisse justifier de dix années d'exercice comme juge de paix. Ces dix années, je les aurai accomplies dans moins de trois mois d'ici. Laissons donc, si vous le voulez bien, Monsieur le Procureur, les choses en l'état, et si, dans trois mois, vous trouvez que ma justice de paix, ainsi que vous me le dites, ne tient pas assez de place dans mon existence, vous n'aurez qu'à me le répéter et je vous donnerai ma démission. » Le procureur me répondit qu'il n'avait pas à rentrer dans toutes ces considérations, que j'étais juge de paix, qu'il me donnait des ordres et que je n'avais qu'à les exécuter. Devant un tel parti pris, je me levai et je sortis.

Dès le lendemain, je recevais une lettre de M. le

procureur de la République par laquelle j'étais invité à habiter Vivonne d'une façon permanente ; on ne me parlait même plus des petites concessions du soir. Je répondis immédiatement par la lettre suivante :

Vivonne, 17 mars 1889.

« Monsieur le Procureur de la République,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 16 courant, par laquelle vous m'informez que, dans le cas où je n'habiterais pas Vivonne d'une façon permanente, vous adresseriez, contre moi, un rapport à M. le procureur général.

« Depuis cinq ans que j'ai, à l'exemple de mes prédécesseurs, en dehors de mon domicile officiel à Vivonne, un domicile réel à Poitiers, je ne crois pas qu'aucun de mes justiciables ait jamais formé l'ombre d'une plainte contre moi.

« Ils savent tous que, chez moi, ils sont les bien accueillis ; que je suis toujours à leur entière disposition même pour les choses qui sont en dehors de mon service ; que je pousse l'obligeance jusqu'à prendre leur jour et même leur heure pour tout ce qui n'est pas des affaires de l'audience. Ce que j'ai fait, je suis décidé à le faire, et dans une plus large

mesure encore, si cela est possible, mais je manquerais à la loyauté si je promettais davantage.

« Veuillez, etc., etc., etc. »

C'était un refus poli, mais formel.

Eh bien ! j'en appelle ici à tous les magistrats, à tous les barreaux de France, après cette lettre il n'y avait plus qu'une seule chose à faire : ou me changer de poste, ou me demander ma démission, ou me révoquer, ou me laisser tranquille. On ne fit ni l'un ni l'autre. On avait l'occasion attendue et souhaitée, on voulait s'en servir ; mais avant de frapper on voulait préparer le terrain ; on sentait qu'une mesure prise brusquement contre moi provoquerait un étonnement peu favorable à son auteur ; il fallait donc d'abord me salir dans ma qualité de fonctionnaire, en amassant un dossier contre moi ; me salir dans ma personne auprès de mes amis, en me diminuant dans leur esprit ; me salir dans ma foi politique auprès des masses, en m'attaquant dans la loyauté de mes convictions, et ce fut à cette besogne répugnante qu'on s'attela. Je vais le prouver.

A dater de cette époque, ce fut pendant près de deux mois, tous les jours et quelquefois deux fois par jour, une pluie de lettres et de dépêches toutes aussi insignifiantes que si on m'avait demandé, par

exemple, si le ciel était bleu à Vivonne, si les eaux de la Vonne étaient plus limpides que celles du Clain, et si les oiseaux faisaient leurs nids; et, pour toutes ces lettres et à toutes ces dépêches on demandait des renseignements par retour du courrier. Je commençai par répondre consciencieusement, autant que cela m'était possible, mais quelquefois le lendemain seulement. Dans toute cette avalanche de lettres et de dépêches il y en eut à peu près deux ou trois d'assez sérieuses ; à celles-ci, je répondis aussitôt ; elles nécessitèrent même deux ou trois voyages à Vivonne, que je fis avec empressement de façon à ce qu'on sût bien que, pour les choses en valant quelque peu la peine, on était toujours sûr de me trouver à mon poste. Il y avait à peu près une quinzaine que tout cela durait, quand, un jour, Madame la receveuse des postes de Vivonne me fit prier de me rendre à son bureau. Arrivé chez elle, cette dame me dit qu'elle avait reçu de son directeur l'ordre de ne plus déposer, à l'avenir, en mon absence, mon courrier chez mon greffier, qu'on lui enjoignait de le déposer chez M. Y... — Mon greffier, de tout temps, et sous mes prédécesseurs également, avait toujours reçu le courrier ordinaire. — Je fis observer à la receveuse que son directeur commettait là un

abus de pouvoir ; que celui à qui était adressé un courrier avait seul le droit d'indiquer où, en cas d'absence, il entendait qu'on le déposât ; que si le fait de faire remettre mon courrier ordinaire à mon greffier n'était pas chose régulière, il appartenait à mon procureur, seul, de m'ordonner de le faire déposer en d'autres mains, mais que son directeur, je le répétais, n'avait absolument rien à y voir. Je m'empressai d'ailleurs d'ajouter que je ne protestais nullement et que cela m'était très égal qu'on déposât mon courrier officiel chez M. Y... Qu'on remarque bien cet ordre anormal du directeur des postes, qui ne pouvait être que blessant pour moi et qui mettait une administration, à laquelle j'étais complètement étranger, au courant d'une situation qu'elle aurait dû ignorer ; il jette une lumière éclatante sur toute cette affaire : j'avais deux suppléants, M. Y.., qui n'est presque jamais à Vivonne, et M. D..., un très excellent homme, qui ne sort jamais de chez lui et qui aurait fait l'impossible pour m'éviter un désagrément. On ne dit pas : « le courrier sera remis chez l'un des deux suppléants, » celui qui naturellement, par ses habitudes sédentaires, est le mieux à même des deux de suppléer le titulaire ; non, on dit : « le courrier sera remis chez M. Y..; » ce Monsieur

avait un rôle à jouer, il fallait bien le faire rentrer en scène. On remit donc mon courrier chez M. Y..., et ce qui était très facile avec mon greffier devint impossible avec lui.

M. Y..., comme toujours, fit mine de m'être très dévoué, mais exécuta tout à contre sens ; le service n'était plus assuré. J'en pris vite mon parti : la comédie peut avoir du bon, cependant il en est d'elle comme des meilleures choses, il n'en faut pas abuser, et M. Burdin de Péronne me paraissait en abuser singulièrement. Il n'était pourtant pas encore à bout de ressources ; sous ce rapport, c'est un magistrat étonnamment inépuisable, ou, inépuisablement étonnant, comme on voudra. Une dizaine de jours plus tard, Mme la receveuse de Vivonne me priait, une seconde fois, de venir lui parler. Cette fois, c'était pour me remettre tout un paquet de lettres de moi, qui m'étaient retournées sans avoir été lues — mes lettres de toute la semaine ; — il y en avait en plus une du procureur par laquelle il me faisait savoir que, désormais, il me retournerait, sans les lire, tous les plis que je lui adresserais ne portant pas le timbre de Vivonne. Maintenant, je ne pouvais plus correspondre avec mon procureur qu'en me rendant à mon poste. On le devinera sans peine, je répondis à toutes les de-

mandes de renseignements qui me furent faites, mais je ne mettais mes réponses à la poste que tous les huit jours, le jour de mon audience, à moins toutefois, ainsi que je l'ai déjà dit, que l'on ne me demandât quelque chose de sérieux, dans lequel cas je me transportais immédiatement à Vivonne. J'aurais compris toutes ces persécutions, si, après avoir promis de me rendre à mon poste, je ne l'avais pas fait, et cela afin de bien prouver ma déloyauté et de m'en flétrir ; mais j'avais hautement affirmé que je resterais à Poitiers, alors, je le demande à tous, quelle autre pensée qu'une pensée coupable peut expliquer cette attitude de mes chefs ?..... Enfin, un matin, je reçus une lettre renversante : M. le procureur me demandait le double d'un état de frais de mon huissier, prétendant que, dans une lettre précédente, je ne lui avais adressé que l'original. C'était trop fort : j'avais mis moi-même dans l'enveloppe les deux états de frais, j'avais fait, à Vivonne, un voyage uniquement pour les déposer, moi-même, à la poste, et voilà que maintenant on m'accusait de n'avoir transmis qu'un état ! Pour la dignité de mon procureur, il était temps d'en finir. Au lieu de répondre comme je l'eusse fait dans tout autre circonstance : « Vous devez faire erreur, veuillez

chercher dans vos papiers, vous le trouverez sûrement, » je répondis simplement : « En réponse à votre lettre du tant, j'affirme, sur l'honneur, avoir mis, moi-même, dans l'enveloppe et avoir déposé, moi-même, à la poste, les deux états en question; si vous n'en n'avez reçu qu'un, c'est que l'autre a été volé par la poste... Veuillez, etc., etc., etc. Et, immédiatement, je me rendis chez Mme la receveuse de Vivonne et la priai, contrairement aux ordres de son directeur, que cela ne regardait nullement, de faire déposer, à l'avenir, mon courrier chez moi, sans s'occuper de savoir si j'y étais ou si je n'y étais pas, et, pour la couvrir, je lui écrivis officiellement, séance tenante.

Du coup, ce fut fini; la correspondance endiablée de M. le procureur cessa subitement. Plusieurs de mes amis me dirent : « Il a eu honte ; vous lui avez fait comprendre qu'il ne vous faisait pas peur et cela a suffi pour le calmer ; vous pouvez être sûr qu'il gardera toutes ses sottises pour lui et que vous n'en entendrez plus parler. » Je leur répondis qu'ils se trompaient, que le procureur ne s'arrêtait que parce qu'il avait amassé un dossier suffisant contre moi, suffisant pour me salir dans un rapport et provoquer, de la part du ministre, la mesure qu'il plai-

rait au procureur général de lui faire prendre.

En effet, parallèlement à cette manœuvre, M. le procureur général menait contre moi une campagne autrement odieuse. Il racontait partout que c'était désolant, qu'il ne pouvait plus me garder à Vivonne, que tout le monde se plaignait, que ce n'était qu'une clameur, que j'étais un incapable, qu'on n'avait pas idée de ma négligence. Il savait que j'avais déjà refusé un poste d'avancement dans le ressort de Paris, avec promesse d'être nommé dans le premier chef-lieu d'arrondissement qui deviendrait vacant près de la Capitale, et il parlait de m'envoyer dans un trou, le plus éloigné d'un grand centre qu'il pourrait trouver. Et à qui tenait-il ces propos ? aux fonctionnaires, aux hommes politiques, aux conseillers généraux ; au nombre de ces derniers se trouve un de mes amis qui est procureur général et auquel j'aurais pu m'adresser, à l'occasion, pour qu'il me prît dans son ressort, qui m'avait fait même d'aimables propositions, et qui, depuis toutes ces indignes calomnies de son collègue, semblait loin d'être dans les mêmes dispositions. A-t-on idée d'un tel manquement à la réserve de langage que commande, à ceux qui en sont dignes, la haute situation occupée par M. Péret ? Un procureur général ayant quelque conscience de la por-

tée de ses paroles m'aurait, ou nommé à un autre poste, ou demandé ma démission, et, pour corriger la dureté du procédé, alors même qu'il ne l'aurait pas pensé, aurait fait mon éloge en disant qu'il regrettait d'avoir eu à prendre une telle décision, mais qu'il s'était vu forcé, par suite de certaines exigences, de mettre à Vivonne un juge de paix y résidant. Mais M. Péret n'est pas de cette école ; alors même qu'il n'est pas poussé par la haine, ce sont façons de faire qu'il ignore. Et quand de mes amis venaient me raconter toutes ces infamies, que pouvais-je répondre ? Toutes ces accusations étaient misérablement fausses; je me révoltais, j'avais le mot cru dont on soufflette les calomniateurs, et mon mépris, mon dégoût étaient tels, que je n'aurais pas voulu, eussé-je dû en voir s'évanouir toutes les difficultés, ébaucher l'ombre d'une plainte, faire l'ombre d'une démarche auprès de personne.

Ce n'était pas tout; c'est une manœuvre à triple action qu'on employait contre moi. M. le procureur de la République m'avait sali dans ce qui relevait de mes devoirs professionnels; M. le procureur général m'avait sali dans l'esprit de mes amis, de mes connaissances; il restait à me salir dans la loyauté de mes convictions politiques; on va voir comment cela se fit.

MON PRÉTENDU BOULANGISME

J'arrive au nœud de la situation, au point culminant de mon récit. Toutes les pages que je viens d'écrire tendent et convergent vers ce but — l'anéantissement de l'accusation de mon prétendu boulangisme. — Je veux l'éclairer, le pénétrer, le brûler d'une telle lumière, qu'il n'en reste plus, aux yeux des plus prévenus, même la trace que laisse, sur la feuille des lis, la goutte de rosée que le soleil a bue. Car, qu'on ne l'oublie pas, ce n'est pas l'idée d'avoir été révoqué, d'avoir perdu ma modeste situation qui me révolte, c'est le prétexte misérable qu'on a perfidement donné à cette révocation, c'est le fait d'avoir été atteint dans mon honnêteté, dans ma loyauté politique... et par qui ?... par M. Péret, par ce révoqué de M. Dufaure, par ce meneur sans convictions qui osa, se couvrant du grand nom de Gambetta, proposer cyniquement et sottement, aux républicains de la Vienne, l'alliance avec M. de Soubeyran; je dis sottement, car, si, à défaut de pudeur

ne doit être plus sacré que la liberté de la pensée et la liberté de la conscience : j'ai le respect absolu de toutes les opinions et de toutes les croyances, quand elles sont sincères, c'est-à-dire désintéressées. Je trouve bien qu'on soit royaliste; que lorsqu'on a dans le passé des siens tout une lignée d'aïeux qui vous montre la route, on suive cette route ; qu'on respecte et défende ces vieilles traditions de famille qui se transmettent, d'âge en âge, par l'éducation, sous l'œil des vieux ancêtres tout bardés de fer ou tout drapés de velours, et qui regardent, de leurs grands cadres d'or, naître, grandir, passer, et se refaire ou s'éteindre, leur jeune descendance. Je trouve bien que, fils de la bourgeoisie ou fils du peuple, on se laisse séduire à l'épopée éclatante de l'Empire, de ce guerrier sans moustache, dominant, calme et froid dans son nuage de gloire, le tumulte échevelé des épiques assauts et des charges légendaires ; que, descendant de l'un de ceux qui ont mis un rayon au soleil d'Austerlitz ou rougi de leur sang les champs de Waterloo, on défende les principes de cet impérialisme né de la Révolution et trempé au feu de cent victoires. Mais je trouve bien aussi que, n'ayant aucune raison pour s'attarder à ces glorieux souvenirs que tant de douleurs et de hontes ont malheureusement effacés, qu'observateur

plus attentif, on ait remarqué courir, sous les glorieuses moissons de drapeaux et de lauriers amoncelés, les rouges ruisseaux de larmes et de sang qu'elles nous ont coûtés, et que, fils du peuple, tourmenté de désirs plus humains, emporté au souffle brûlant des idées nouvelles, on prenne, pour plus glorieuses et plus fécondes, les grandes luttes du travail pour vivre, les grandes joutes, joutes éternelles et sans limite des idées, pour savoir qu'on creuse une large fosse au passé, qu'à cette large fosse, pour monument, on donne l'histoire, et que, pour remplacer la monarchie, cette Grande Morte, on crie au peuple : « Que veux-tu maintenant mettre à sa place ? » et que si le peuple répond : la République... on la lui fasse grande, robuste et saine comme lui.

Ceux que je comprends le moins, ce sont les radicaux : ils ont lutté, de tout temps, contre les hommes de gouvernement de la République, avec l'espoir de les remplacer au pouvoir, et les principes qu'ils cherchent à faire triompher sont la négation de tout gouvernement durable. Je comprends mieux les communards. Ils disent : « cela me gêne, je le brûle ; les gens d'ordre m'embêtent, je les tue. » C'est plus logique.

Qu'est-ce que les communards, en somme ?.. Ce

que c'est ?.. Ce sont des matelots qui, dans la grande traversée des siècles, courbés sous le joug de la discipline de fer du bord, vivent de privations et de misères au profit des passagers qu'ils transportent, sevrés de toutes jouissances et ayant dans leurs veines toutes les ardeurs, dans le cœur toutes les ambitions, cent fois humiliés dans leur amour-propre, cent fois blessés dans leur conscience et dans le sentiment qu'ils ont de la justice, portant dans leur chair, dans leur sang, dans tout leur être de mercenaires rivés à leur tâche, d'âpres soifs jamais assouvies, d'autant plus ardentes et plus impérieuses qu'elles ne connaissent même pas le goût de la liqueur qui les tente. Ce sont des matelots qui, hâlés, brûlés aux grands vents des tempêtes, et, depuis longtemps, ballottés au roulis des grands flots, se sont transmis, de génération en génération, toutes leurs rancunes et toutes leurs colères, et qui, à de certains jours, quand le souffle des tourmentes a brisé la mâture, que les lames de fond ont rompu le gouvernail, que le navire erre à la dérive, sans pavillon et sans chefs, au hasard des Océans démontés, se sentant tout à coup maîtres du bord et comprenant que leur règne ne durera qu'une heure, se ruent, impatients de satisfaire, en cette heure, toute la montée

des désirs amoncelés que les siècles ont laissés dans leur âme, se ruent, dis-je, en un rut farouche et sauvage, à l'assaut de toutes les jouissances et de toutes les orgies. Ils se souviennent qu'ils ont été enfants, qu'ils ont entendu sous la voûte des saints lieux, dans le recueillement solennel des chapelles, une voix de prêtre leur parler de miséricorde et de justice, et qu'à leur première erreur dans la vie, ils ont été frappés sans miséricorde et sans justice. Ils se souviennent qu'ils ont eu vingt ans, qu'ils sont rentrés dans l'armée, le cœur débordant de généreux dévouement à la Patrie, prêts à toutes les soumissions, subissant par avance le prestige des chefs galonnés, ne les comprenant pas autrement, pour justifier le sacrifice qu'ils venaient leur faire de leur personne et de leur volonté, que droits, consciencieux, bienveillants et équitables; et ils en sont sortis, meurtris, diminués dans leur foi, éprouvant cette sensation aride du vide que laisse, à ceux qui marchent dans leur rêve, le choc inattendu de la réalité glaciale, et ils en ont emporté comme un sentiment de révolte triste, mais silencieuse encore, par respect pour l'image idéale qu'ils s'étaient faite de cet échafaudage colossal de la force brutale, dont les assises reposent dans le sang, dont le faîte est couronné de ce qu'on est

convenu d'appeler la gloire, et qui cache ses dessous sinistres, son travail incessant, sa préparation de mort et de destruction, sous des uniformes brillants, des panaches, des galoppées fougueuses d'escadrons, des broderies d'or et des flamboiements d'acier. Et, à cette heure de colère suprême, le premier prêtre qu'ils rencontrent, ils l'arrêtent, le premier général qui passe, ils le saisissent, sans s'occuper s'ils ne sont pas, le prêtre, un apôtre miséricordieux et doux, le général, un soldat loyal et vaillant ; et, un soir, à la rouge lueur des incendies, quand ils sentent qu'on va mettre fin à leur orgie, dans la griserie du ressouvenir des révoltes haletantes au fond de soi longtemps refoulées, ils les mettent au pied d'un mur et ils les fusillent au cri de ceux qui souffrent, au cri de : Vive la justice !

Quand on est en monarchie et que le peuple gronde, il crie : Vive la République ! Quand on est en République et que l'orage monte, il crie : Vive la Commune ! Il y a cela de particulier, que le cri de : Vive la Justice ! soit le cri des révoltes suprêmes, le cri qui monte des massacres fratricides et des villes incendiées aux jours de la Commune et des Jacqueries, ces Communes d'un autre âge.

Avant de les condamner, ces communards, que

ceux qui les jugent pèsent, s'ils en ont le courage, les sueurs et les larmes dont ils ont arrosé la terre, les souffrances qu'ils ont endurées et le sang qu'ils ont généreusement offert et versé aux conquêtes du progrès insatiable, toujours en haleine, et à la gloire des puissants, pour eux trop souvent injustes.

Notre République de vingt ans, elle aussi, vient d'essuyer un coup de vent : un moment elle a vu s'amasser à l'horizon la blanche écume des grandes lames, un moment elle a senti un souffle de tempête monter dans la mâture de ses voiles et des vagues de fond heurter ses flancs. Mais, au-dessus de cette menace des houles, dans l'obscurité sillonnée d'éclairs avant-coureurs des tourmentes, une physionomie honnête et sympathique s'est dressée, et le peuple a repris confiance, et, en voyant cette loyale figure dont la générosité et la froide bienveillance en imposent à tous, il s'est dit : « Puisque, lui aussi, on l'outrage, comme le mal qu'on en dit n'est pas vrai, pourquoi serait-il vrai pour les autres ? » Et il a déposé dans les urnes le bulletin de vote qui devait apaiser les flots.

Ah! qu'on ne s'y trompe pas, c'est M. Carnot seul qui a sauvé le navire avarié de la République Française en septembre 1889. Il y aurait eu cent

Constans au ministère, avec un tout autre chef de bord, que le navire sombrait. Certes, M. Constans fut le ministre de la situation : il eut l'esprit de décision, la résolution énergique de ceux qui, sans souci des moyens à employer, ne voient que le but à atteindre ; mais il fut surtout, à ce moment, le ministre qui cherche à faire peur, et le gouvernement qui compte sur les hommes qui ont peur s'expose à de cruels mécomptes. M. Carnot, lui, fut le Président qui s'impose à l'estime public à force de correction, à la sympathie à force de bienveillance, à la reconnaissance à force de générosité. On sait qu'il aime le peuple comme il le sert, de toutes ses entrailles de patriote et de petit-fils de l'autre, de l'organisateur de la victoire au moment de nos guerres trois fois saintes de la Révolution pour la liberté et de la défense pour la Patrie, et c'est cette croyance qu'il a su inspirer qui a tout sauvé.

Mais aujourd'hui que le cap des tempêtes est doublé, que le ciel est plus serein, n'appartient-il pas à ce Chef de bord, de regarder un peu si, au moment où la rafale a passé, profitant du désordre inévitable dans toutes les luttes, il n'a pas été commis, par quelques chefs indignes, des abus d'autorité coupables et que rien n'excuse, des outrages à la justice

qui légitiment la révolte des matelots et qu'il est de son devoir de châtier à la face de tout l'équipage ?

Ces idées sur ma façon de comprendre la politique en général exposées, je vais essayer d'indiquer quels ont été, d'une façon plus particulière, mes sentiments sur le Boulangisme.

Je le répète, j'ai les radicaux quelque peu en défiance, non que je leur conteste la loyauté de leur conviction, nullement, mais je les crois peu pratiques dans leur moyen et impossibles comme hommes de gouvernement. Je vais même plus loin : s'ils arrivaient au pouvoir, je les croirais dangereux pour la République; de deux choses l'une : ou ils mettraient leurs principes à exécution, et ils la tueraient, ou ils ne les mettraient pas, et ce sont eux qui se tueraient dans l'esprit des leurs. Ils ne me paraissent avoir du bon que, tout à la fois, et comme aiguillon, pour faire avancer, et comme épouvantail, pour faire arrêter ou même reculer, si on est allé trop loin. Pris ainsi, ils peuvent faire progresser l'esprit d'humanité et de justice, mais, eux au pouvoir, ils ne peuvent que l'entraver.

D'où vient le général Boulanger ? des radicaux : — première défiance. — Quel premier incident vint marquer son avènement au ministère de la guerre ?

ses lettres au duc d'Aumale : — seconde défiance. — Est-il à dire que je lui en aie tenu un compte énorme ? du tout ; mais c'était assez pour empêcher l'enthousiasme de jamais s'allumer en moi. D'ailleurs, les popularités bruyantes m'ont toujours laissé très froid ; je suis un adorateur des choses discrètes.

Cependant, le général à barbe blonde a déjà fait oublier bien des choses, on aime sa physionomie militaire bien française, il a su redonner à notre armée cette crânerie qui est dans sa race et qui lui va si bien, un frisson semble s'éveiller dans les plis des drapeaux et les joyeuses fanfares du samedi soir sonnant, tout à coup, dans les vieux échos des faubourgs, la jeunesse française a senti comme une poussée de chaleur lui courir dans les veines et lui monter au cœur. Les sentinelles allemandes tendent l'oreille, là-bas, dans le silence attentif des frontières, et la revue du 14 Juillet consacre une popularité de plus ; popularité plus étonnante encore que soudaine, qui ne devait presque rien à celui qui en était l'objet et qui naissait, spontanément et tout entière, d'une situation inéluctable et inconsciemment préparée. Je suivis toutes les phases d'ascension de ce soleil levant, en spectateur attentif et bienveillant, rien de plus.

Tout à coup, ce demi-dieu tombe avec le minis-

tère qui l'avait porté dans ses flancs, et on lui donne un successeur. Je n'en ressentis aucune indignation, mais j'en éprouvai comme une surprise désagréable. Puis vint l'échauffourée de la gare de Lyon; j'avais vu, un soir, à Paris, le peu de conviction des manifestants de la place de l'Opéra, et je cherchais à comprendre. Enfin, le général est à Clermont, son corps d'armée est le cadet de ses soucis, on ne le voit plus que dépouillant un courrier politique énorme, au milieu de secrétaires insuffisants à pourvoir à la multiplicité des réponses. Cette fois, je comprenais. Et, de ce jour, ce ne fut pas une défiance que j'eus pour lui, ce fut quelque chose comme une pitié que j'eus pour cet égaré; ce fut une désapprobation, un blâme complet, énergique de tous ses actes. S'il y a à Poitiers, à Neuville, à Vivonne, partout où j'ai des connaissances, une seule bouche ayant quelque crédit qui puisse dire le contraire, qu'elle parle. C'est à Vivonne surtout qu'il m'est arrivé de discuter sur le boulangisme. Pour beaucoup de républicains, dans cette localité, le général c'était le Dieu, le sauveur, l'arche sainte, et, dans la discussion, un de mes arguments entre cent était celui-là : J'aurais compris M. Boulanger donnant sa démission pour faire de la politique; mais un général se faisant chef de parti à

l'ombre de sa plume blanche de chef de corps d'armée commet une de ces actions coupables dont l'exemple, s'il devait être suivi, serait plus fatal à l'armée qu'une bataille perdue et que même la trahison de Bazaine. J'ai dit cela non pas souvent, car j'aime peu les discussions politiques, mais chaque fois que j'ai cédé au mouvement d'impatience ou de révolte que faisaient naître en moi les attaques dirigées contre M. Carnot, J. Ferry ou le général Ferron, au profit du général Boulanger.

Un beau jour, à la Chambre, on renverse le ministère ; il n'y avait rien là pour surprendre, mais ce qui pourtant fut une nouveauté, c'est que le cabinet qui prit la succession fut un cabinet radical. — M. Floquet en était président. — Les uns crièrent : bravo ! crurent que tout était sauvé et que le boulangisme en était déja mort. Moi, je criai : tant pis ! et sans croire que tout était perdu, je pensais que le boulangisme allait trouver l'occasion de reprendre une nouvelle force. Arrive l'élection de Paris ; les mêmes disaient : « quel échec pour le général ! Avec le cabinet radical, Paris va voter comme un seul homme pour M. Jacques. Ah ! avec les opportunistes, le général aurait eu beau jeu ! » Moi, je pensais tout le contraire et je ne me gênais pas pour affirmer un suc-

cès foudroyant en faveur de l'adversaire du candidat du gouvernement. Je sentais cela d'instinct et, j'en fais la confession, je le désirais presque; je puis le dire, ce désir n'avait rien d'inavouable, il prenait naissance dans l'ardeur même de mes convictions républicaines; la suite de mon raisonnement va le prouver. L'élection a lieu et le général passe avec une majorité énorme. Pour les autres dont j'ai parlé plus haut, c'est un ahurissement; ils n'y comprennent rien. Pour moi, c'est lumineux et j'en ressens une satisfaction : Paris venait de crier à la France qu'il ne voulait pas des radicaux, qu'il préférait le général Boulanger à leur prétendu libéralisme, et je pensais comme Paris. Ma satisfaction, — que personne n'a sue, que je n'ai nullement manifestée et que j'indique ici uniquement afin qu'on connaisse bien toute ma pensée, — ma satisfaction, dis-je, n'était nullement un hommage au général; le général disparaissait dans mon esprit, il n'était que la hache qui a frappé le coup; ma satisfaction venait simplement de ce que le ministère radical était atteint, que mes prévisions sur l'impossibilité dans laquelle il était de vivre et d'aboutir se confirmaient, et que la situation pour l'avènement d'un ministère modéré et ferme n'en devenait que meilleure. En effet, le ministère

radical, atteint par l'élection de Paris, végéta encore quelques jours, assez pourtant pour faire voter une mesure de salut, — le retour au scrutin d'arrondissement, — et disparut, faisant place au cabinet que je souhaitais depuis longtemps. O ironie des choses! c'est lui qui, moins de trois mois plus tard, devait me révoquer.

Maintenant, reprenons notre récit.

C'est une boutade, une simple plaisanterie de ma part, qui a servi de point de départ à mon prétendu boulangisme. Il y a huit ou neuf ans, je m'étais fait recevoir membre fondateur de la Ligue des patriotes; on m'avait écrit, alors, trois ou quatre lettres sur l'enveloppe desquelles on avait mis : M. Hérault, colonel. Je protestai une ou deux fois en faisant remarquer que je n'étais que lieutenant territorial et ne m'occupai plus désormais de la Ligue, à tel point que, lorsque, plus tard, elle se fractionnait par suite des agissements boulangistes, bien que je fusse avec ceux qui se séparèrent de Déroulède, je ne fis rien, ni dans un sens, ni dans un autre, me demandant même si j'étais bien encore quoi que ce soit dans l'association. Or, le premier soin qu'éprouva le nouveau ministère fut d'inspirer une crainte salutaire aux fonctionnaires, de leur inspirer le respect du

pouvoir, — ils en avaient besoin et c'était faire acte d'hommes politiques; — des circulaires très énergiques, paraît-il, furent adressées aux préfets et aux procureurs généraux pour leur enjoindre de tenir la main aux agissements boulangistes, surtout en ce qui regardait justement les fonctionnaires, et voilà que c'est justement ce moment, — dix ou douze jours à peine après la saisie opérée dans les bureaux de Déroulède, — que M. Burdin de Péronne choisit pour prendre vis-à-vis de moi l'attitude que l'on sait. Cette coïncidence, qui ne pouvait en rien m'inquiéter et peut-être justement parce qu'elle ne pouvait en rien m'inquiéter, provoqua chez moi quelques plaisanteries. A cette époque, il était de bon goût, même chez les plus hauts fonctionnaires, de plaisanter un peu sur les craintes que le général semblait inspirer aux gouvernants, et quelquefois, à mes amis qui me demandaient ce qu'il y avait contre moi, je répondais : « Mais, mon cher, c'est que je dois être boulangiste. Vous ne vous en doutiez pas, n'est-ce pas ? ni moi non plus ; mais le ministre et M. le procureur général le savent, eux, ils ont vu cela sur le tableau de la Ligue des Patriotes qu'ils ont fait saisir, car je suis membre fondateur de la Ligue, et colonel, paraît-il, c'est-à-dire dans l'état-major,

vous voyez que mon affaire est claire. » Et je riais de cette plaisanterie comme un homme sur lequel elle ne pouvait avoir aucune action. Je dis cette boutade à mes amis de Poitiers, et naturellement elle fut prise comme telle ; je la dis à Neuville, et ce fut la même chose ; mais je la dis à Vivonne, à M. Y... entre autres, et ce fut une tout autre affaire. Là, on exploita aussitôt mes paroles avec une adresse remarquable, et cela sans que j'en eusse le moindre soupçon. Ce que j'avais donné comme plaisanterie fut dénaturé, grossi et tourné contre moi en une accusation sérieuse. Les conservateurs de mon canton, c'était indiqué, saisirent la balle au bond et, avec une certaine malignité, soulignèrent le bruit qui servait si bien leurs intérêts. Je ne puis leur en vouloir, il n'y avait rien de malhonnête dans leur agissement ; ce qu'ils faisaient était absolument de bonne guerre.

Voilà le point de départ de mon prétendu boulangisme, son unique origine, et je fus enveloppé par l'accusation avant de me douter même qu'elle pouvait se produire ; je me sentais si fort en moi, ma confiance était telle, mon attitude et tous mes sentiments protestaient si énergiquement contre la moindre suspicion de ce côté, que, lorsque les premiers murmures m'en arrivèrent, je me refusais à y croire.

Tout cela marchait de front avec les manœuvres, dont j'ai parlé plus haut, du procureur général et du Procureur de la République.

Sur ces entrefaites, arriva le 5 mai. Les journaux républicains prêchaient l'organisation de fêtes locales dans les cantons. Le 4 était mon jour d'audience; en descendant à la gare, je trouvai M. Y... et lui demandai ce que l'on comptait faire à Vivonne. On organise un banquet, me dit-il avec le regard fuyant qu'il prenait à certains jours. Je lui répondis : c'est bien, j'y assisterai, mais j'eusse préféré un autre genre de plaisir, et nous nous quittâmes. Arrivé à Vivonne, quelques personnes m'attendaient à la gare et me demandèrent si je comptais assister au banquet, semblant faire dépendre leur adhésion de ma réponse. Je leur dis : mais certainement, avec plaisir. Puis, quelques minutes après, les organisateurs vinrent me prier de souscrire. Il y avait à ce moment environ neuf à dix souscriptions ; ils me dirent que ma signature en entraînerait bien d'autres et que nous serions probablement le même nombre qu'à nos fêtes du 14 Juillet. Je souscrivis immédiatement, et, après mon audience, je retournai à Poitiers.

Le lendemain matin, 5 mai, je me levai avec une

jolie migraine. Mon indisposition fut telle qu'il ne me fût pas possible de me rendre, malgré le grand désir que j'en avais, à un assaut d'armes organisé par le Cercle d'escrime dont je fais partie, au profit d'une œuvre de bienfaisance. Je dis cela pour qu'on sache bien que ma migraine n'est nullement un prétexte, comme cela arrive si souvent, même en déhors des comédies du spirituel M. Pailleron. En toute autre circonstance, je ne me serais pas rendu au banquet; mais j'étais condamné, c'était probablement la dernière fois que je devais avoir l'occasion de m'asseoir à une même table avec les républicains de mon canton, et je tenais à leur donner cette dernière marque de sympathie. Or, à tous les banquets de Vivonne, on me forçait toujours à prendre la parole. J'avais essayé plusieurs fois de me soustraire à cette exigence, mais toujours en vain. Cette fois, j'étais plus que jamais décidé à me taire ; cependant, pour tout prévoir, malgré mon indisposition, il me vint à l'esprit de préparer quelque chose. J'ouvris donc un volume de Michelet afin de voir un peu ce qu'il pensait de la journée du 5 mai et, machinalement, sans penser plus au général Boulanger qu'au Grand Turc, mais subissant quand même, ainsi qu'il arrive souvent quand on écrit, et sans en avoir conscience,

certaines préoccupations de l'esprit, j'écrivis les lignes suivantes :

« Messieurs,

« Je ne vous parlerai pas de 1789, le souvenir des « hommes de cette époque nous écrase.

« Je bois au jour malheureusement lointain qui « doit voir naître la République Nationale, celle qui « doit sortir de la tourmente violonte des partis pour « nous donner le calme et le respect de nous-mêmes dans la paix, la mesure dans la liberté, l'union dans « la Patrie et l'équité dans la justice. »

Ce sont ces paroles qui ont servi de thème à M. Y... pour égarer l'esprit des républicains de Vivonne au banquet du 5 mai, et à M. le procureur général pour me faire révoquer. Avant d'aller plus loin, je tiens donc à les analyser ; ces paroles n'ont aucun sens louche, aucun sens susceptible de faire naître l'équivoque ; elles sont concises, peut-être trop concises pour les personnes auxquelles elles s'adressaient, mais elles ne disent, et on ne peut leur faire dire que ce que j'ai voulu qu'elles dissent; en les développant, voici exactement le sens que j'ai voulu leur donner et le seul qui puisse leur être donné ; c'est comme si j'avais écrit :

6

« Messieurs,

« Les hommes politiques de notre époque sont
« loin d'avoir la valeur de leurs devanciers de 1789.

« Il y en a bien un, de nos jours, qui prétend, par
« sa seule présence au pouvoir, par la seule vertu de
« sa baguette magique, — comme dans les contes de
« fées,— nous donner ce qu'on appelle la République
« Nationale ; mais je ne crois pas que la chose soit
« possible de si tôt. Certes, tous les bons républicains
« doivent la souhaiter ardemment, cette République
« Nationale qui doit nous donner le calme et le res-
« pect de nous-mêmes dans la paix, la mesure dans
« la liberté, l'union dans la patrie et l'équité dans la
« justice. Mais elle ne sortira de la tourmente vio-
« lente des partis que du jour où les partis dynas-
« tiques auront abdiqué toutes espérances, et ee jour
« est encore malheureusement lointain ; cependant,
« dès maintenant, je bois à ce jour, je bois à cette
« aurore. »

Voilà tout ce que j'ai voulu dire et ce que, seulement, j'ai dit. Je défie que l'on trouve dans mes paroles, en disséquant mes phrases, autre chose que cela.

Ces quelques lignes écrites — celles de plus haut, — je les mis dans ma mémoire et je partis pour Vi-

vonne par le train de six heures du soir, sans pouvoir penser qu'elles pouvaient être interprétées dans un sens favorable au boulangisme. Elles me semblaient, à mon avis, et cela me paraissait si clair que je n'y arrêtais même pas ma pensée, ne pouvoir être interprétées que dans un sens justement contraire.

En arrivant à la gare de Poitiers, je rencontrai M. Y..., et nous montâmes dans le même compartiment. La conversation fut languissante; mon excuse était ma migraine, mais, sans elle, c'eût été la même chose; je savais que M. Y... avait déjà informé mon successeur de sa nomination prochaine à ma place. Lui ayant demandé si, après le banquet, il y aurait une réjouissance quelconque, un feu d'artifice; il me répondit qu'il y aurait simplement un feu de joie énorme, dont les fagots étaient fournis uniquement par les boulangers. — Il est bon de faire remarquer ici que, quelques mois avant, les boulangers de Vivonne s'étaient mis en grève, que le maire avait organisé une boulangerie coopérative et que presque tous les boulangers qui, avant, étaient ses partisans, s'étaient fait, depuis, ses adversaires les plus acharnés. — Je répondis à M. Y..., en plaisantant : « Mais alors, c'est un vrai guet-apens où vous me conduisez; me voilà absolument compromis; je ne pourrai plus

me défendre d'être boulangiste, puisque je vais assister à une fête dont l'attraction principale sera offerte par les boulangers. » C'est la seule réflexion qui ait été faite sur le boulangisme dans notre conversation; j'informai également M. Y... de mon indisposition et de mon désir de me rendre coucher à Poitiers par le train de 9 heures. Arrivé à Vivonne, le banquet commença aussitôt et j'informai également mes voisins de table, et de mon malaise et de mes désirs de départ; je rééditai même, aux fonctionnaires, ma plaisanterie au sujet du feu de joie offert par les boulangers, en leur disant qu'ils étaient tous compromis, et, là, comme dans le train, je parlai très peu, d'autant plus que mon mal venait de me ressaisir avec une nouvelle force dans l'air épaissi de la salle du banquet, trop étroite pour le nombre de convives qu'elle contenait. Au dessert, M. Y... dit quelques paroles qui furent applaudies, et immédiatement on me pria de parler. Je refusai. On insista. Je refusai encore. On fit un silence complet en insistant toujours. Je n'avais plus qu'à m'exécuter, et je prononçai, textuellement, les paroles que j'ai données plus haut. Je ne les ai point dites avec mon entrain et ma chaleur habituels, cela tenait au mal réel dont je souffrais, mais telles que je les ai dites, elles furent absolument

et chaudement couvertes d'applaudissements; je mets au défi n'importe quel convive de dire le contraire. Pour n'omettre rien, je tiens à relater un seul petit incident : au moment où je prononçai le mot « République Nationale », un convive, qui était à deux places de moi, à ma droite, à qui je n'ai aucune raison d'en vouloir, quoi qu'on ait dit, et qui ne m'a jamais témoigné que de la sympathie, prononça ces mots: « Ah! boulangisme, boulangisme. » Mais il dit cela sans laisser deviner la moindre intention d'accuser; il semblait simplement souligner l'allusion, la faire remarquer à ses voisins, et la preuve, c'est que, quelques minutes après, alors que je parlais de partir, pressé par l'heure, ce même convive fut un de ceux qui insistèrent le plus pour me retenir et qui, lorsque je cédai un moment à leurs instances, cria: « bravo! bravo! vive M. le juge de paix! » Il me semble que si ce convive, que j'ai toujours considéré comme très républicain, avait pensé un seul instant que je venais de porter un toast boulangiste, il me semble, dis-je, qu'il ne m'aurait pas ainsi sollicité pour me faire rester, et que, quand je cédai, il n'aurait pas crié: « bravo, Monsieur le juge de paix! » Cela est lumineux.

Je promis donc un instant de rester; mais on avait

commencé à fumer dans la salle, cela me devint intolérable; ne pouvant y tenir plus longtemps, je partis en m'excusant simplement auprès de mes voisins. M. Y... s'offrit à venir me conduire et insista même ; je lui répondis que je le remerciais et que, par convenance pour les convives, il était mieux qu'il restât. J'eus juste le temps de prendre le train, une minute plus tard, je le manquais. Si j'indique tous ces petits incidents, insignifiants en apparence, c'est qu'ils ont une véritable importance en réalité; c'est par eux qu'il m'est facile de confondre les calomnies qui plus tard oseront se faire jour dans les journaux, et notamment dans le rapport de la police secrète commandé sur mesure par M. Péret.

Les jours qui suivirent, je n'entendis parler de rien; j'attendais toujours, ou mon déplacement, dont on parlait beaucoup et que j'étais décidé à refuser, ou ma révocation. Le samedi d'après, j'allai à Vivonne comme d'habitude, croyant toujours, d'après ce que me disaient mes amis, sur les discours du procureur général, que j'allais monter ma dernière audience. En descendant à la gare, je rencontrai M. M..., conseiller municipal républicain de la commune d'Iteuil, greffier à la cour ; il m'aborda en me disant : « Eh bien ! Monsieur le juge de paix, il paraît

que vous avez fait un discours boulangiste au banquet du 5 mai ; tout le monde en parle ; les uns disent que vous avez bien fait ; les autres vous blâment ; moi j'ai dit que je ne le croyais pas. » Je protestai énergiquement et rapidement, car l'heure pressait, ajoutant que c'était une infamie et que je le priais de la démentir en mon nom. Arrivé à Vivonne, mon greffier vint à moi, en me disant : « Eh bien ! Monsieur le juge de paix, il paraît que vous avez mis les pieds dans le plat; vous avez fait un discours boulangiste ; c'est une véritable révolution ; on ne parle que de cela. » — « Comment, dis-je, mais c'est une calomnie indigne, mon toast n'est pas boulangiste, il est plutôt anti-boulangiste, c'est une infamie qu'on dit là. » — « Mais, Monsieur le juge de paix, me répondit mon greffier, je ne vous dis pas que cela soit vrai, je vous crois mieux que les autres, je vous dis simplement ce qu'on raconte partout. » Je protestai énergiquement à nouveau et priai mon greffier de démentir hautement en mon nom. Ce samedi-là, M. F... vint me voir pour me prier d'appuyer une demande qu'il faisait afin d'être envoyé comme délégué à l'Exposition universelle. Je lui promis mon concours le plus dévoué et en profitai pour lui parler de la calomnie qu'on avait répandue contre moi au sujet de mon

toast. Il me raconta qu'il en avait effectivement entendu parler, et, lui ayant rappelé mes paroles, qu'il reconnut comme étant celles que j'avais prononcées, il convint avec moi qu'en effet elles étaient le contraire de ce qu'on peut appeler un discours boulangiste. Je le quittai en le priant, lui aussi, de démentir énergiquement en mon nom. En vérité, je vous le demande, qui, autre que M. Péret, pourrait voir dans cette attitude celle d'un boulangiste ?...

Mais cette calomnie ainsi répandue ne suffisait pas à ses auteurs; elle pouvait s'éteindre sans produire l'effet qu'on en attendait; il fallait donc lui donner plus de retentissement. Tout à coup, un petit journal hebdomadaire, le journal socialiste de Poitiers, annonça, dans un entrefilet anonyme, qu'à Vivonne il y avait eu, le 5 mai, un banquet boulangiste dans lequel M. Hérault, juge de paix, avait bu à la République Nationale. Sans attacher une grande importance à cet entrefilet, cela ne manqua pas de me donner à réfléchir. Je commençais à avoir des inquiétudes sérieuses. Or, quelques jours avant, me trouvant, un soir, au théâtre, M. Ch..., conseil de préfecture, chef de cabinet du préfet, m'avait abordé en me disant avec mystère : « Qu'est-ce que j'ai entendu dire ? vous seriez accusé d'avoir prononcé un dis-

cours boulangiste à Vivonne ? » J'étais un peu nerveux ce soir-là, je répondis : « Eh quoi ! vous en êtes encore à ignorer ces choses ? mais vous ne savez donc pas que je vais me présenter à Poitiers contre M. M..., il sera le candidat boulangiste conservateur, et moi le candidat boulangiste républicain; ce sera drôle. »

Ainsi donc, l'accusation devenait officielle, cette machination grossière allait prendre ? Il n'en fallait plus douter : je sentais autour de moi des attitudes bizarres. Je voulais bien être révoqué, mais pas comme boulangiste : pour arrêter nette l'accusation dans ce qu'elle pouvait avoir d'officielle, je n'avais qu'un moyen, donner à mon procureur général le texte fidèle de mes paroles; c'est ce que je fis. Je lui écrivis donc la lettre suivante :

Vivonne, 22 mai 1889.

Monsieur le Procureur général,

« J'ai entendu, pour la première fois » — je voulais dire pour la première fois d'une bouche officielle — « au théâtre, il y a quelques jours, de M. Ch., « dire que j'étais accusé d'avoir prononcé un discours « boulangiste à Vivonne, le 5 mai dernier,

« Je croyais qu'après plus de vingt ans de dé-
« vouement absolu, sans arrière-pensée et sans dé-
« faillance à la République, — dévouement que j'ai
« quelquefois payé bien cher, — qu'après dix ans de
« scrupuleux attachement à mon devoir de fonction-
« naire, j'avais droit à quelque confiance. Je le crois
« encore, et, quoi qu'il arrive, je le croirai quand
« même.

« Je crois également qu'il est plus digne de laisser
« traîner certains soupçons que de les relever.

« Je ne viens donc pas protester, Monsieur le
« procureur général, je viens simplement, en pré-
« sence de certaines attitudes, que j'aime à croire
« irréfléchies pour l'honneur de leurs auteurs, vous
« donner, à vous qui êtes mon chef, le texte fidèle
« de mes paroles.

« Le voici :

« Je bois au jour, malheureusement lointain, qui
« doit voir naître la République Nationale, celle qui
« doit sortir de la tourmente violente des partis pour
« nous donner le calme et le respect de nous-mêmes
« dans la paix, la mesure dans la liberté, l'union dans
« la patrie et l'équité dans la justice.

« Veuillez, etc., etc., etc. »

Je ne mis pas la première phrase : « Je ne vous parlerai point de 1789 ; le souvenir des hommes de cette époque nous écrase, » la considérant comme inutile dans la circonstance.

Mais tout cela fut peine perdue; les gens contre lesquels je luttais avaient des moyens devant lesquels je me trouvais désarmé. M. Y..., toujours sous prétexte de me défendre — le bon apôtre ! — huit jours après la publication de l'entrefilet du journal socialiste dont j'ai parlé plus haut, me donnait le coup de grâce; jamais coup de couteau dans le dos ne fut mieux appliqué. Sous prétexte de réponse à l'entrefilet en question, alors qu'il n'était aucunement parlé de lui, qu'il n'était nullement en cause, et que l'entrefilet, qui était passé presque inaperçu, était déjà complètement oublié, il eut la délicatesse d'écrire — le cher ami — une lettre dans laquelle il disait qu'on avait surpris la bonne foi du journaliste, que le banquet du 5 mai à Vivonne avait été un banquet républicain, qu'il y avait prononcé telles et telles paroles, qu'on avait crié : Vive la république ! et qu'on l'avait applaudi. Et de moi, qui étais le seul attaqué, naturellement pas un mot; donc, ce qu'on avait dit me concernant était vrai, cela ressortait clairement; il l'eût écrit que ce n'eût pas été mieux affirmé; et cette lettre, afin qu'elle eût plus de poids,

était signée : Y..., conseiller général démissionnaire; et alors qu'il disait partout qu'il ne l'avait écrite que pour me défendre, il y eut des gens assez misérables pour en douter!... Les monstres!

Ce qui fut le plus typique, c'est que, le dimanche que parut cette jolie lettre, on put voir, sur le balcon du cercle Français, M. le procureur général Péret et M. Y... causant mystérieusement et familièrement : lequel des deux était le plus inconscient dans cette parade, dans cet accouplement public de « pudeur si gracieusement dévoilée » ?

Désormais, c'était fini. J'étais enveloppé, submergé par la calomnie ; il n'y avait plus à lutter; nous approchions des élections ; toutes les passions politiques étaient déchaînées ; il n'y avait plus que des aveugles : on était pour ceci ou contre cela, sans essayer à se faire un jugement. Cependant, par simple acquit de conscience, je voulus, quand même, me défendre ; j'écrivis au journal socialiste pour protester ; les paroles que j'avais prononcées à Vivonne étaient d'un républicain et non d'un boulangiste, mon devoir était de le dire. J'adressai au journal le texte de mon toast : le journal, au lieu de le publier et de rendre ainsi le public juge, se contenta de le traiter de bor-

dée boulangiste. Qu'on remarque bien que ma protestation n'a rien, dans ma pensée, d'offensant pour le boulangisme : je comprends qu'on ait pu subir son entraînement. Je puis bien le dire, moi, qui ne l'ai jamais subi ; il en est tant d'autres qui, aujourd'hui, n'ont que des outrages pour celui qui fut leur idole d'un jour. Je proteste donc uniquement par amour de la vérité, parce que, n'ayant jamais été boulangiste, je tiens à ne pas être considéré comme tel.

J'avais fait mon devoir, mon devoir tout entier. Je n'avais plus qu'à attendre les événements. C'est ce que je fis.

C'est à ce moment que je reçus une lettre du procureur général, m'invitant à me présenter devant lui.

Je me rendis à son parquet, non en subalterne qui vient se défendre, mais en spectateur qui, sentant qu'il va payer sa place de ses dix-huit cents francs de traitement, vient voir un peu comment l'acteur, si cher payé, joue la comédie. Et, en me rendant ainsi au parquet, je pensais à ce rôle si redoutable de procureur général, si redoutable et pourtant si splendide lorsqu'il est tenu par quelqu'un ayant assez de conscience pour le sentir et le comprendre, assez de talent pour le remplir brillamment, assez d'humanité pour

savoir, à l'occasion, ne soulever certains voiles que d'une main discrète, et assez de dignité pour le rendre imposant jusque dans ce qu'il peut avoir de blessant pour certains sentiments qui sont à respecter jusque chez les accusés le plus fortement soupçonnés. Et il me plaisait, en rêvant ainsi, d'évoquer de ces belles physionomies de magistrats, fines et graves, empreintes de cette distinction sévère et de cette bienveillance d'homme du monde qui va si bien aux représentants de la justice, et qu'accompagne, presque toujours, cette rectitude de tenue qui est comme une garantie de celle du caractère. J'étais sous l'empire de ces réflexions, lorsque j'arrivai au parquet. Je vis, derrière un carreau, un petit bonhomme, presque un nain, avec une jambe beaucoup plus courte que l'autre et une tête à barbe blonde assez bizarre. C'était le fameux inventeur des chemises en aveur desquelles M. Péret fit une réclame commerciale si Wilsonienne. Je lui demandai M. le procureur général; il se leva, tout raide, tout droit, avec des mouvements de ressort, passa devant moi en trottinant et disparut derrière une porte, comme ces marionnettes qu'on voit chez Guignol. Une seconde après, il revint, toujours droit, toujours raide, toujours trottinant, et m'ouvrit une porte, en m'invitant à rentrer. Sortant du corri-

dor obscur, je fus d'abord ébloui par la clarté crue du cabinet dans lequel j'étais introduit. Dans un fauteuil, tournant le dos à la fenêtre, je vis, vaguement, une sorte de chose accroupie. Cette sorte de chose avait une tête à peu près humaine, enfouie et comme disparue dans l'ombre du dossier du fauteuil; elle avait également des sortes de genoux et de coudes qui ressemblaient à des cassures de membres; ces sortes de cassures de membres paraissaient remonter comme des sommets d'angles, celles des genoux jusqu'au menton, celles des coudes jusqu'au-dessus de la tête, laquelle était elle-même comme submergée par le dos : on eût dit une araignée accroupie dans le fauteuil des maîtres de la haute magistrature requérante. Si le bon Lafontaine existait, il trouverait là un beau sujet de fable. Lorsque je rentrai, cette sorte de chose parut se remuer et esquisser un geste poli. A ce moment, mes yeux s'étant faits à la lumière de l'appartement, je reconnus mon procureur général. Je m'assis après avoir salué, et j'attendis. Le début fut pénible. Une rougeur assez vive monta d'abord aux joues de mon acteur; sa voix était hésitante et tremblait un peu; les mots ne venaient pas; décidément, j'étais volé; il ne savait même pas son rôle. Après m'avoir un peu parlé, et de mes prétendues négli-

gences, et de M. Burdin de Péronne, il me dit brusquement : « D'ailleurs, de tout temps, les réactionnaires de votre canton ont fait votre éloge, de tout temps, entendez-vous ! » Et il y avait une menace contenue dans sa voix. J'allais lui répondre que les républicains, eux aussi, me couvraient également de fleurs; mais lui, sans mesure, violemment : — « Qui vous parle des républicains ? Pensez-vous donc, dit-il, qu'un procureur général n'a, dans son service de renseignements, que des républicains ? » Je ne comprenais plus; cette allusion sans motif à la police secrète me renversait. Je me tus, attendant de comprendre pour répondre. A ce moment, il sembla se calmer un peu et ajouta : « J'étais déjà décidé à prendre une mesure contre vous; depuis votre discours de Vivonne, la presse s'est occupée de votre personne et je ne puis tarder plus longtemps. » Et, à mes objections, il convint que si mon toast n'avait pas effectivement un sens boulangiste, il renfermait quand même une critique du gouvernement qu'il ne pouvait tolérer et qu'il devait punir. Ainsi, ce procureur général appelait « la presse » ce seul petit journal hebdomadaire socialiste de Poitiers, tirant à peine à trois cents exemplaires par semaine, et il ne se souvenait pas, en disant cela, que, trois mois avant, il avait été, lui, pris vio-

lemment à partie par les grands journaux de Paris, dénonçant ses menées boulangistes; et il osait reprocher à mes paroles, dites devant quarante à cinquante personnes, de renfermer une critique à l'adresse du gouvernement, lui qui, quelques mois plus tard, dans son discours de rentrée des cours et tribunaux, dont je parlerai plus loin dans une lettre signée : — un magistrat de Boulogne en congé illimité — lui qui, dis-je, devait faire, devant tout son ressort, une critique savante et longuement motivée du régime parlementaire. Enfin, il remua quelques papiers qu'il avait devant lui, et, le visage rayonnant, triomphant par avance comme s'il avait tenu en main l'arme qui devait m'achever, il ajouta : « D'ailleurs, j'ai chargé des agents de ma police secrète de faire une enquête; je vais vous donner connaissance du rapport qui m'a été adressé, vous aurez à y répondre dans les vingt-quatre-heures. » Et il lut. Dès les premiers mots, je bondis, indigné,— j'oubliais mon rôle passif de spectateur. — « C'est abominable, c'est ignoble, c'est monstrueux, m'écriai-je, tout ce qui est écrit dans ce rapport n'est qu'un tissus d'infamies, je proteste de toute mon énergie. » Le rapport disait en substance : que j'étais coupable de menées boulangistes; que j'avais le grade de colonel dans la faction; qu'on avait

saisi chez Déroulède un paquet énorme de lettres adressées par moi au général; qu'au banquet du 5 mai, à Vivonne, j'avais fait une sortie violente contre les hauts fonctionnaires du département, notamment le préfet et le procureur général, et que j'avais terminé par un discours boulangiste; que, pour protester, on avait chanté des chansons anti-boulangistes; que j'avais été hué et que j'avais été obligé de quitter la salle du banquet; qu'à peine sorti, M. Y... avait raconté aux convives que j'étais boulangiste depuis longtemps et que je lui avais confié, dans le train, en venant avec lui à Vivonne, que je n'allais au banquet que pour faire un discours en faveur du général, s'étudiant à faire ressortir, probablement, l'iniquité de ma conduite, consistant à surprendre, en leur bonne foi, à l'aide de la confiance qu'ils avaient en moi, les républicains de Vivonne, pour leur faire applaudir un discours contraire à leur opinion.

Quand le procureur général eut terminé sa lecture, je lui dis à peu près: « Monsieur le procureur général, je ne connaissais pas encore ces procédés qui consistent à placer la parole d'un magistrat au-dessous du rapport du premier policier venu. Je croyais avoir donné assez de preuves de dévouement à la République pour n'avoir jamais à me défendre dans des

conditions aussi blessantes pour mon caractère. » Mais, lui, m'interrompant et perdant toute retenue : « Des services, dit-il, semblant douter des miens, des services, mais tout le monde en a rendu à la République; tous ceux qui me demandent quelque chose en ont rendu, des services ! » Devant ce surcroît d'outrage à mes affirmations, je me levai et lui dis, en le regardant bien en face et en le dominant de toute mon indignation : « Monsieur le procureur général, je ne suis qu'un juge de paix, mais quand j'affirme une chose, j'entends qu'on me croie. Monsieur le procureur général, j'ai l'honneur de vous saluer. » Il se leva pour m'accompagner, honteux, mais j'étais déjà sorti.

Ce rapport, commandé pour les besoins de la cause, était un tissu d'infamies; mes lecteurs savent comment tout s'est passé au banquet. Ce que j'ai dit, — et j'en appelle ici à tous les convives, — est l'exacte vérité. Une seule chose était vraie dans ce rapport, c'est le rôle attribué à M. Y.... A peine avais-je quitté la table, que ce Monsieur, qui, à l'instant, me témoignait tant d'amitié qu'il s'était offert, en insistant, à me reconduire à la gare, que ce Monsieur, dis-je, chercha aussitôt à égarer l'esprit des convives en leur disant ce qui figure au rapport ci-

dessus; où il fut le plus adroit, c'est lorsqu'il s'étudia à faire croire aux républicains qu'ils venaient de jouer un rôle ridicule en m'applaudissant ; aucun, avant qu'il n'eût tenu ce propos, n'avait cru applaudir des paroles boulangistes, mais aussitôt après, pour n'avoir pas l'air d'être des imbéciles, paraît-il, quelques-uns dirent qu'ils avaient très bien compris et qu'ils n'avaient pas applaudi... Chacun devinera le reste, je n'insiste pas.

Un mot pour rire : Il est dit au rapport que, pour protester, un convive chanta une chanson anti-boulangiste. Sait-on quelle est cette chanson ? Je la donne en mille... C'est le chant, sans une variante, ni dans les paroles, ni dans la musique, de l'opéra de *Charles VI :* « Guerre aux Tyrans ! » Et ce chant était tellement une protestation, qu'à toutes nos fêtes du 14 Juillet, le même chanteur nous le servait. Et veut-on savoir maintenant quel est ce chanteur?... Eh bien ! c'est le chantre au lutrin de la paroisse de Vivonne, qui vend, entre temps, des cierges pour les baptêmes, les premières communions et les décès... Monsieur le procureur général, on n'est pas plus grotesque.

En sortant de chez M. le procureur général, si quelqu'un m'avait dit : « Vous savez, M. Péret sait

que vous n'avez plus qu'une vingtaine de jours environ à attendre pour avoir accompli vos dix ans d'exercice qui vous sont indispensables pour obtenir les fonctions de conseiller de préfecture à Poitiers qui vous ont été promises, et il va vous révoquer immédiatement, justement afin de vous empêcher de jamais arriver à ce résultat, » si, dis-je, quelqu'un m'avait tenu ce langage, j'aurais répondu : « Vous vous trompez ; je sais que la haine que M. le procureur général a contre moi le rend aveugle, que sa rancune a des exigences impérieuses ; je sais qu'il est capable de bien des choses, mais il a eu le temps de la réflexion et, uniquement par calcul, pour ne pas afficher son ressentiment, pour ne pas paraître odieux aux yeux du public, il attendra, pour me révoquer, que j'aie complété mes dix années comme fonctionnaire, c'est-à-dire environ encore vingt jours. »

Eh bien ! si cette conversation avait eu lieu, c'est mon interlocuteur qui aurait eu raison : cinq à six jours après notre entrevue, quinze jours environ avant que j'aie accompli mes dix années d'exercice, j'étais révoqué.

Maintenant concluez, vous tous qui êtes magistrats, avocats, officiers ministériels, vous tous qui ap-

partenez à n'importe quelle classe de la société et qui avez le sens droit, l'intelligence honnête, le sentiment de la pudeur, la conscience de ce qui est juste ou inique.

Certes, je ne fais pas cet appel à tous, je ne le fais pas aux rampants, à ceux qui, étant sans valeur et ayant une fonction, ou, n'en ayant pas et voulant en avoir, vivent aux genoux de Me Péret, à ceux dont la conscience est inquiète et qui s'épouvantent à la seule pensée de la robe rouge qu'il porte. Je ne le fais pas à la tourbe wilsonnienne, à ce chaos d'âmes malpropres où grouille tout un tas d'ambitions louches. On a parlé de trafics de toutes sortes, mais il en est qu'on ignore. Connaît-on l'histoire de ce père de famille allant demander, je ne sais à qui, la nomination, pour une tournée de revision donnée, d'un médecin susceptible d'accepter trois ou quatre mille francs pour faire déclarer son fils impropre au service militaire ?.. Et on vit, en effet, ce fils de vingt ans, grand et fort, promener sa viande ajournée de conseil de revision en conseil de revision, et on vit des membres de ces conseils prêter leur concours à cette chose révoltante. — Le fait est facile à prouver, celui qui a fait avorter le coup n'est-il pas aujourd'hui conseiller à la Cour de Poitiers! — Et ce jeune homme, dans son age-

nouillement devant M. Péret dans le but d'obtenir une perception, a cru la mériter en prenant parti contre moi d'une façon blessante. Et ce père a trouvé un procureur général, toujours M. Péret, pour le faire nommer juge suppléant d'un tribunal de paix et représentant du ministère public. Et ce père a pu trouver également des électeurs pour lui barrer le ventre d'une écharpe tricolore, et ces électeurs sont des républicains, des défenseurs des principes de liberté, d'égalité et de justice, des continuateurs de ceux qui, en 1789, proclamèrent l'abolition des privilèges! Ces électeurs se doutent-ils que cette écharpe est de même nuance que ce bout d'étoffe sacré qui, aux jours d'anxieuse attente des grandes tragédies nationales, ira se planter, là-bas, en avant des frontières, dans la fumée des batailles, pour servir de ralliement aux braves, aux vaillants, aux hommes de cœur et d'honneur!.. O dérision!.. Et le fils de ce père est déjà presque fonctionnaire, et il le sera!..

A quand le ruban rouge pour l'un? A quand la perception pour l'autre? Ne sont-ils pas les protégés de M. Péret!!!

Ah! certes, ce n'est pas à ces rampants et à ces louches que je fais appel! Ce n'est pas par eux que je veux être défendu! Qu'ils conservent leur encens

pour M. le procureur général, il est, mieux que moi, fait pour le goûter.

Ce que je veux d'eux, ce sont leurs injures, ce sont leurs outrages! Ils m'ont servi à souhait; je leur en sais gré.

Cela purifie, cela grandit.

MES LETTRES

I

Je pourrais arrêter là ce travail, car je crois avoir suffisamment démontré ce que je voulais démontrer, à savoir : que j'ai été révoqué sans l'ombre d'un motif sérieux, victime de manœuvres odieuses, par un sectaire violent, n'ayant de remarquable, comme homme, que ses difformités physiques, comme magistrat, que son infériorité, ses inaptitudes criantes, et l'étonnement sardonique ou amer que provoque la pensée des faveurs dont on l'a accablé; par un sectaire violent, dis-je, n'obéissant qu'aux obsessions impérieuses d'une antipathie instinctive, grossie d'une rancune inavouable et rendue brutale par le seul fait de la supériorité professionnelle qu'il avait sur moi. Mais j'ai tenu à reproduire, dans un dernier chapitre, en les expliquant et en les encadrant, les diverses lettres que j'ai été amené à adresser à M. le procureur général, aussitôt après ma révocation. J'espère que

mes lecteurs comprendront que tout ce que je pourrai dire désormais ne peut plus être considéré que comme de simples charges de cavalerie lancées sur un champ de bataille déjà victorieusement conquis.

Donc, M. le procureur général, aveugle dans sa haine, sans souci de l'opinion publique, — probablement parce qu'il me croyait incapable de l'éclairer, — m'a révoqué quinze jours environ avant que j'aie accompli mes dix années d'exercice comme juge de paix, brisant ainsi en moi tout espoir, tout moyen d'arriver jamais à réaliser la légitime ambition que j'avais proposée comme but à mes efforts.

Le jour où je connus cette révocation, que j'attendais, mais pas avant l'expiration des quinze jours en question, je fus pris d'une indignation que chacun comprendra, et si les termes dans lesquels je l'ai exprimée ne sont pas approuvés de tous, peut-être paraîtront-ils au moins excusables même aux plus sévères.

Pris d'un besoin de protester, j'écrivis à tous les journaux de Poitiers la lettre suivante :

Poitiers, 14 juin 1889.

Monsieur le Directeur,

J'adresse à tous les journaux de Poitiers la note suivante. Je vous serais reconnaissant de vouloir bien

la publier dans le plus prochain numéro de votre journal.

Je viens d'être révoqué de mes fonctions de juge de paix à Vivonne. En me révoquant, M. Péret, procureur général, n'a fait qu'obéir à une rancune personnelle inavouable et déjà bien ancienne.

Le prétexte est que je serais boulangiste. Je n'ai jamais fait de confession pareille à personne. Je mets M. le procureur général Péret au défi d'en dire autant.

Lui seul, au Cercle Français, a eu le cynisme, lui, fonctionnaire à 18,000 francs de traitement, d'insinuer des préférences boulangistes qu'il affirmait hautement dans le secret relatif de l'intimité.

Je suis un républicain qui veut la liberté et la justice dans une République honnête et respectée. C'est pour cela que je suis fier de la mesure qui me frappe, venant d'un tel homme.

J'allais atteindre dix années d'exercice au 1er juillet prochain. La haine a été si violente et si impérieuse qu'il n'a pu attendre encore quinze jours.

Je publierai, prochainement, l'histoire de cette comédie grotesque, si elle n'était ignoble. Le public jugera.

Veuillez agréer, etc., etc.

HÉRAULT.

En adressant cette lettre, je savais bien que les journaux conservateurs la publieraient. En ce qui regardait les journaux républicains, je pensais : ou ils ne la publieront pas et garderont le silence, et alors

ce sera fini; ou alors ils la publieront en l'accompagnant d'une note pour disculper le procureur général, et cette note sera écrite en termes mesurés dans le but d'adoucir la situation et non dans celui de la rendre plus aiguë ; mais la pensée qu'ils pouvaient ne pas publier ma lettre et écrire contre moi quelque chose de violent ne me vint pas à l'esprit. J'avais tort, ce fut ce qui arriva.

Cependant, comme j'étais un peu nerveux et que, dans le cas d'une attaque des journaux, je me défiais un peu de moi, que j'avais peur de me laisser emporter à certaines violences de plume, — non à des injures grossières — sans attendre que les journaux du lendemain parussent, je partis pour Paris, ne disant à personne de me les adresser, désirant, autant que possible, m'arracher complètement aux préoccupations de l'heure présente. Il y avait trois jours que j'étais à Paris, lorsqu'un de mes amis me fit lire, en dînant, un article plein d'injures, écrit contre moi dans *l'Avenir de la Vienne*. Mon ami et moi fûmes d'accord : nous estimâmes qu'il était plus digne de ne pas répondre à l'article. Il y était dit que j'étais bête comme une oie; on y rééditait les calomnies du rapport de la police secrète en essayant de donner le change sur les motifs de ma révocation ; enfin, on

terminait en me traitant d'incapable et d'indigne; en somme, des injures, rien que des injures, et pas un fait.

A mon retour à Poitiers, le premier soir que je sortis sur mon balcon, — il est bon de faire remarquer que j'ai une terrasse située au coin de la rue Victor-Hugo et de la Place d'Armes, qui prend d'enfilade le balcon du Cercle Français donnant, lui aussi, sur cette place, de telle façon que ce qui se passe sur un balcon se voit très bien des personnes qui peuvent se trouver sur l'autre, — donc, ce premier soir, dis-je, je m'étais à peine montré, que M. Burdin de Péronne, qui était sur le balcon du Cercle Français, se mit à me regarder avec un geste de tête significatif en me souriant d'un air triomphant. Il semblait me dire : « Es-tu assez écrasé, abîmé ; tu n'as même pas pu répondre. » Et il tirait ses manchettes, et il fumait des cigarettes, et il dodelinait de la tête, lentement, se caressant la barbiche de la main droite à chaque mouvement ; il exultait. Cet homme tout en ouate prenant des attitudes d'athlète, avec ses petits yeux pâles, tout éteints dans sa face molle de chèvre grasse, m'agaça à un tel point que je rentrai immédiatement et écrivis, sur l'heure, une lettre à *l'Avenir*, en réponse à l'article dont j'ai parlé

plus haut. *L'Avenir*, selon son habitude, n'ayant pas inséré cette lettre, je l'adressai, dès le lendemain, au *Journal de l'Ouest*, journal bonapartiste à un sou, et qui est le plus lu des journaux de Poitiers. Cette lettre, la voici :

Poitiers, le 28 juin 1889.

Monsieur le Directeur du *Journal de l'Ouest*,

Dans ma protestation, que vous avez bien voulu publier dans votre journal du 15 juin dernier, j'ai jeté un défi à M. le procureur général, et fait appel à l'opinion publique.

M. le Procureur général a répondu à mon défi, sous la signature de M. X..., par l'article piteux qu'on a pu lire dans *l'Avenir* du 15 juin dernier.

Comme M. le procureur général craint l'opinion publique, il n'a fait publier, dans son journal, ni ma protestation, ni ma réponse à son article piteux.

N'ayant pas les moyens de me payer un journal, je suis obligé de m'adresser, sans m'occuper de leur nuance politique, aux journaux qui veulent bien me donner l'hospitalité.

Je sais bien que M. le procureur général va en déduire et en faire déduire que je suis un renégat, mais cela m'importe peu ; j'ai pour moi ce qu'il n'a pas : ma conscience, mes convictions.

Je me défends. Je ramasse mes armes où je les trouve, et je prends, pour champ de bataille, les feuilles qui veulent bien m'ouvrir leurs colonnes.

C'est à ce titre, Monsieur le Directeur, que je viens, encore cette fois, vous prier de vouloir bien publier, quoiqu'il soit un peu long, l'article ci-dessous que j'ai adressé comme réponse à *l'Avenir* et que ce journal ne publie point.

Veuillez agréer, etc., etc.

HÉRAULT.

Poitiers, le 25 juin 1889.

Monsieur le Directeur du journal *l'Avenir*,

J'arrive de voyage et on me communique l'article me concernant inséré dans votre journal du 16 juin dernier. Je vous prie de vouloir bien publier, en réponse, dans la plus prochain numéro de *l'Avenir*, la lettre suivante :

Monsieur le Procureur général,

M. X... a publié, sous sa signature, dans le journal *l'Avenir* du 16 juin dernier, un article absolument mensonger contre moi. Cet article, c'est vous qui l'avez commandé et inspiré ; c'est donc à vous, rien qu'à vous, que je prétends répondre.

Vous me faites traiter, Monsieur le procureur général, de bête, d'incapable et d'indigne. Cela n'est pas difficile à dire et ne demande un grand effort ni d'intelligence ni de talent. A ce compte, même, vous auriez pu vous adresser à Cambronne, de la place d'Armes, et il aurait pu avantageusement vous servir de secrétaire.

Vous prétendez que je me crois d'essence supé-

rieure, parce que j'habite Poitiers. Je n'ai fait en cela que suivre l'exemple que m'ont donné vos préférés. M. Rossignol a été juge de paix à Vivonne au moins deux ans. Il n'y a jamais habité et n'y allait que ses jours d'audience. Il ne résidait même pas à Poitiers, mais encore plus loin, au Breuil, où il n'y a ni télégraphe ni chemin de fer. On a trouvé cela si bien qu'on l'en a récompensé en le nommant à Poitiers. M. Cathelain est resté juge de paix quatre ou cinq ans au moins à Saint-Georges. Il n'y a jamais habité et n'y allait que ses jours d'audience. Vous avez trouvé cela si bien que vous l'en avez récompensé en le nommant à Poitiers. Il est vrai que vous m'avez dit qu'il avait la bonne fortune d'avoir, dans cette ville, une maison qui faisait partie du canton de Saint-Georges. Allons donc ! Monsieur le procureur général ! M. Cathelain habite la même rue qu'Amaranthe, et vous savez bien que cette rue est dans le canton nord de Poitiers et non dans celui de Saint-Georges.

Vous prétendez qu'on s'est plaint de mon absence, à Vivonne. C'est faux ! vous entendez, Monsieur le procureur général, c'est absolument faux !

Sentant que ce que vous m'avez fait n'est pas très propre, vous dites : « Ce n'est pas moi, c'est Burdin de Péronne. » Qu'est-ce à dire ! Mais vous savez bien que ce stérile et flasque personnage n'a joué que les « sixième ténor » dans toute cette comédie.

Vous prétendez que, me sentant menacé pour cause de non-résidence, j'aurais, pour donner le change, prononcé un discours boulangiste au banquet du 5 mai, à Vivonne. C'est encore faux ! Les paroles que

j'ai prononcées, en cette circonstance, ne sont ni boulangistes, ni anti-boulangistes. Elles sont simplement celles d'un républicain indépendant qui souhaite que la République d'aujourd'hui soit meilleure que celle d'hier, et celle d'après-demain meilleure que celle de demain.

Vous prétendez que je serais sorti piteusement du banquet de Vivonne, C'est faux, Monsieur le procureur général, entendez-vous, c'est encore absolument faux! J'étais souffrant, ce jour-là, j'avais prévenu, dès en arrivant, que je comptais partir par le train de 8 h. 50 m. Les paroles que j'ai prononcées ont été couvertes d'applaudissements et, quand je me suis retiré, nombre de convives ont insisté pour me retenir.

Vous, Monsieur le procureur général, vous vous êtes fait présenter à M. le général Boulanger, ou du moins vous vous en êtes vanté. Vous avez même dit que vous l'aviez trouvé bien supérieur aux hommes de gouvernement actuels. Vous avez fréquenté ostensiblement son état-major qui vous accueillait et se moquait de vous. Mais, tout à coup, MM. Constans et Rouvier sont entrés aux affaires, et une peur énorme vous a saisi. Vous, l'homme d'argent, vous vous êtes vu menacé dans votre traitement de 18.000 fr., et vous en avez été malade pendant deux mois. Alors, pour bien prouver que vous n'étiez pas boulangiste, vous vous êtes senti le besoin de frapper comme tel un de vos subordonnés. Vous avez su que j'étais resté membre fondateur de la Ligue des patriotes de Paris et, guidé par votre rancune toujours criante, vous m'avez choisi. Je vous offrais d'ailleurs un dou-

ble avantage. Au public vous pouviez dire : « Je le révoque parce qu'il ne réside pas dans son canton. » Au ministre vous disiez, mais confidentiellement et de manière qu'il n'en restât pas trace : « C'est un boulangiste que j'ai éxécuté ; pour ne pas faire de bruit, j'ai prétexté la raison de non-résidence. » Et si, dans quelque temps, le général revenait aux affaires, vous vous réserviez de vous défendre d'avoir jamais fait de zèle contre lui et de dire que vous ne m'aviez frappé que, toujours, pour cause de non-résidence. C'était superbe de combinaison. Mais j'ai coupé court à la comédie et j'ai démasqué le comédien.

Et vous osez encore dire et faire dire qu'il n'y a dans ma révocation qu'une question de résidence ; depuis plus de cinq ans que j'habite Poitiers, vous venez soudainement de vous en apercevoir ! Mais quand je me suis rendu à votre invitation, le 3 juin dernier, pourquoi ne m'en avez-vous pas parlé ? Pourquoi la question n'a-t-elle été effleurée qu'incidemment, et par moi ? Pourquoi ne m'avez-vous entretenu que d'un rapport de quatre pages de la police secrète relatant mes prétendus agissements boulangistes, et exécuté sur mesure pour les besoins de la cause ? Ah ! Monsieur le procureur général, avouez-le plutôt, dites que vous rougissez de vos odieuses manœuvres, dites que la honte de votre sotte action vous monte au visage, et ne balbutiez plus vos hypocrites et lamentables niaiseries.

Ce n'est ni pour cause de résidence, ni pour raison de boulangisme qne vous m'avez frappé. Vous ne l'avez fait que par peur pour vous-même, et par rancune contre moi. C'est la deuxième fois que vous tentez

l'aventure. Si je n'avais pas eu, au dernier point, le dégoût de votre personne et de votre coterie, je n'avais qu'à vouloir et je serais resté quand même. Mais j'ai trouvé qu'il était honorable d'être frappé par vous, et je n'ai rien voulu faire.

Allez, Monsieur le procureur général ! que le gros public des campagnes vous ignore, tout Poitiers vous connaît. .

Vous avez èté procureur de la République et on vous a révoqué. Après avoir été révoqué comme procureur de la République, vous avez été nommé procureur général et décoré de la Légion d'honneur.

Qui vous a révoqué ? Une de nos plus pures gloires du parlementarisme, M. Dufaure, cet esprit si net, si éclairé et si libéral ; M. Dufaure, ce caractère si digne, si droit et si respecté.

Qui vous a accroché aux épaules la toge rouge de la haute magistrature et vous a pendu à la boutonnière, comme à un gibet, la rosette de la Légion d'honneur ! Qui ? Wilson !!!

Il est vrai que pour vous et votre coterie, Dufaure c'est la canaille, et Wilson c'est l'honnête homme. Mais, quoi que vous disiez et quoi que vous fassiez, vous n'y pourrez rien. La moralité de votre vie politique entière s'étale là, honteusement mise à nu entre ces deux faits.

Et maintenant, puisque vous prétendez que je ne suis pas encore révoqué, allons, faites et faites vite. Vous n'avez pas à me ménager. Je ne suis pas un client de Mme Amaranthe.

Sur ce, au revoir, Monsieur le procureur général, et à quand vous voudrez. A toutes vos attaques,

quelle que soit la plume qui les signe, j'aurai la réponse.

HÉRAULT.

Lorsque parut cette lettre, ce fut chez les républicains — les rampants et les louches, bien entendu — des attaques d'épilepsie. Un des plus grands vénérables de la loge de Poitiers, un F.·. démolisseur probablement, étant donné le rôle qu'il a toujours joué dans le parti républicain, fut tellement ému qu'il se trompa et, au lieu d'exécuter une batterie de deuil, fit un signe de croix mêlé d'un geste de malédiction ; il s'orienta dans la direction de Wilson et, les mains jointes et les yeux dans l'extase, il s'écria : « O mon noble patron ! O mon frère immaculé ! O victime trois fois sainte des erreurs populaires ! Ferme tes yeux pudiques aux horreurs criminelles qu'a pu écrire ce maudit ! »

Les uns la trouvèrent violente; ils oubliaient que j'avais été traité d'indigne; les gens graves, ceux qui disent des choses bêtes en se rengorgeant dans leur faux-col et en se redressant en arrière d'un mouvement qui les fait s'appuyer plus fortement sur les talons, dirent que le seul fait d'avoir publié ma défense dans *l'Ouest* était ma condamnation ; que

c'était un acte abominable, sans excuse, qui me déclassait à jamais. On n'est pas plus sottement méchant, on n'est pas plus injuste. En effet, ces mêmes gens prétendent que le républicain qui se fait boulangiste commet une chose odieuse et qui doit le faire repousser de tous les honnêtes gens. Il est donc naturel que le républicain, accusé à tort de boulangisme, fasse tout, et même l'impossible, pour se défendre à ce sujet de l'ombre même d'un soupçon. Or, je n'ai voulu faire que cela et je n'ai fait que cela. Les journaux m'attaquent; je proteste et donne le texte de mon toast. On refuse de reproduire ma réponse et on m'attaque à nouveau avec une nouvelle violence. Que faire? Je le demande. Si je reste sous le coup de l'accusation, il est admis que je suis perdu : je dois donc me défendre envers et contre tout. Ah! certes, si j'avais les moyens de me payer un journal, peut-être l'eussé-je fait. Je ne pouvais pourtant pas aller me poster aux coins des rues pour crier mes protestations aux passants. Je n'avais qu'un moyen, un seul : m'adresser à un journal quelconque, moyennant qu'il soit lu, et lui demander l'hospitalité. C'est ce que je fis, et voici comment : je connaissais déjà M. P., rédacteur en chef du *Journal de l'Ouest*, pour l'avoir rencontré assez souvent dans les diverses

salles d'armes de Poitiers ; j'allai le trouver et lui dis à peu près ceci : « Mes opinions sont aujourd'hui ce qu'elles étaient hier ; si, un jour, je n'étais plus républicain par conviction, je le serais par honnêteté ; je suis attaqué par les journaux républicains et ils refusent de publier mes réponses ; voulez-vous avoir la bonté, malgré les nuances politiques qui nous divisent, de m'ouvrir les colonnes de votre journal ? » M. P. me répondit que son jonrnal était un journal indépendant ; qu'il était heureux d'en faire une tribune ouverte à tous ceux qui, dans des termes convenables, désiraient y prendre la parole, et cela sans leur demander de faire la moindre concession à leur principe. Si ce que je dis n'est pas la vérité, que M. P. me démente, demain, dans son journal. Quel est l'homme intelligent et de sens droit qui pourra trouver, dans ce fait, l'ombre d'une action blâmable ? Quel est le républicain, vraiment digne de ce nom, qui, au contraire, étant données les circonstances, pourra faire autrement que de m'approuver ?

On a dit encore que je cherchais M. Péret pour le menacer dans la rue. Ineptie et infamie ! Tous ceux qui me connaissent savent que partout où je rencontrerai, inopinément, M. Péret — car il n'y a qu'ainsi que je puisse le rencontrer, — je lui céderai

le passage, non par déférence pour sa personne, mais par respect pour sa faiblesse.

On a dit aussi, et cela venait de M. Burdin de Péronne, que l'histoire de la citation, non transmise par moi, a été le seul fait qui ait servi de raison à ma révocation; que M. Burdin de Péronne est le seul auteur de cette révocation ; que M. le procureur général n'y est pour rien; que même il a toujours eu pour moi une sympathie d'une vivacité extraordinaire. C'est très bien à M. le procureur de la République d'avoir répandu ces propos et je l'en félicite. J'ai écrit, plus haut, que le frère du prétendu pendu avait mal joué son rôle, qu'il était un imbécile. Je ne ferai pas à M. Burdin de Péronne l'injure imméritée de lui en dire autant. Je trouve que, dans la circonstance, au contraire, il a été admirable. Il paraîtrait même que M. Fontant, président du tribunal civil, y serait allé, lui aussi, de son petit rapport contre moi, au sujet de la fameuse citation non transmise. Et puis, après ? Cette bonne et large face ronde de lune endormie, avec son petit sourire sucré qui baisse les yeux, n'aurait fait en cela, elle aussi, que son devoir : couvrir son chef avec un soin d'autant plus jaloux qu'il en a plus grand besoin. Tant qu'à M. Péret, pourquoi se défendre ainsi, si énergique-

ment, d'être l'auteur de ma révocation, si ma révocation est une chose juste ? Il ne saisit donc pas que cette défense même est uu aveu ? D'ailleurs, qui est-ce qui commande au parquet général de Poitiers ?... Est-ce donc M. Burdin de Péronne ?...

Enfin, on a remarqué que, dans ma lettre, je ne répondais pas à la partie qui me visait dans ma qualité d'officier territorial, et on en a déduit un tas de sottises. Car, ce qu'il y eut de plus atroce, et ce qui montre mieux que tout, à quels degrés a pu descendre la haine de ce procureur général, c'est justement ce fait de me faire attaquer dans ma qualité d'officier. Il savait que j'étais proposé pour le grade de capitaine, et il voulait bien faire remarquer, à mes chefs, que ma proposition à ce grade, — à un moment où le moindre soupçon de boulangisme faisait mettre un officier de l'armée active en disponibilité, — n'avait aucune chance d'aboutir auprès du Ministre ; qu'ils devaient donc se garder de donner suite à cette proposition. Eh bien ! que les personnes qui n'ont pas compris mon silence à ce sujet sachent bien que ma réponse était facile, que j'ai entre les mains tout ce qu'il faut pour me défendre ; mais j'estime, pour l'instant encore, que tout ce que recouvre l'ombre du drapeau est chose sacrée, et que le flambeau aux rouges

flammes des discordes et des revendications doit s'incliner et s'éteindre devant cet emblême du dévouement suprême à la Patrie. Là, seulement, est la raison de mon silence.

Je sais bien qu'il y eut des personnes pour affirmer que M. Péret n'était pour rien dans les articles des journaux; maix ceux qui affirmaient ces sottises étaient les premiers à ne pas y croire. Tous ceux qui sont au courant des choses savent bien que, dans certains cas particuliers, les articles des journaux républicains lui sont soumis et que *l'Avenir* est son organe, à lui, plus qu'à tout autre. Un fait pour le prouver, entre cent : après les élections de septembre dernier, le Cercle Français, dont il est le président, offrit un banquet aux nouveaux députés républicains élus du département; M. le préfet était invité; il y eut des toasts de portés. *L'Avenir* donna un premier compte rendu général du banquet; puis, quelques jours apres, un second dans lequel il donna l'un des discours prononcés. Tout le monde serait tenté de croire que ce discours fut celui de l'un des députés, que l'un d'eux avait profité de l'occasion qui lui était offerte pour s'adresser, soit en des termes d'un tour spirituel, soit en des paroles chaudes et colorées, soit en des idées froides et positives à ses électeurs, et

leur faire comprendre qu'à l'occasion il savait tenir sa place et avoir le mot juste qui va au cœur et réveille les sympathies. Du tout, ce discours ne fut même pas celui du préfet, du magistrat qui, par excellence, doit être, dans ces sortes de réunions, le porte-parole du gouvernement ; ce fut le discours de qui ? du procureur général !

Quel homme encombrant, et quelle machine à discours que ce procureur général ! Une semaine s'était à peine écoulée depuis qu'il nous avait déjà servi celui qu'il avait prononcé à la séance de rentrée des cours et tribunaux, dans lequel il tombait, avec tant de talent, sur le parlementarisme, et dans lequel il éprouvait aussi le besoin de nous parler de sa « pudeur qui ne soulève audacieusement ses voiles que dans la solitude ».

Mais, que voulez vous, cet homme est comme cela ; le génie de l'éloquence le domine ; à la Cour, dans les causes ayant un caractère susceptible de solliciter l'attention, il est toujours muet comme une carpe ; mais, dans les banquets, c'est autre chose : c'est là qu'il faut le voir.

A cette lettre, naturellement, il y eut une réponse dans *l'Avenir*, et, chose moins naturelle, car, jusqu'à présent, il avait gardé un silence digne,

une réponse dans le journal radical *l'Avant-Garde*. On y rééditait, en des plaisanteries de corps de garde, toutes les injures des premiers articles : j'étais bête et méchant comme une oie, j'étais un incapable et un indigne, et, cette fois, on y ajoutait que j'étais une fange. Ce qui fut le plus drôle, c'est que la plus grande preuve que l'on donnait de mon incapacité était ma qualité d'officier d'Académie. Et les journaux qui barbouillaient ces injures n'avaient, jusqu'à présent, parlé de moi qu'en me nommant le sympathique M. Hérault. En annonçant ma nomination comme officier d'Académie, *l'Avenir* même s'était exprimé ainsi : « Nous sommes heureux d'enregistrer la juste distinction, etc., etc., etc. M. Hérault, magistrat-poète, vient d'être nommé officier d'Académie. On sait que nous lui devons un poème, aussi fièrement pensé que largement écrit, sur Reischoffen, etc., etc., etc. » Et il n'y avait pas trois mois que ce même journal donnait, de moi, une pièce de vers intitulée « Légende », que j'avais composée sur la prière des organisateurs d'une matinée littéraire et musicale, donnée, au profit d'une œuvre de bienfaisance, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville de Poitiers. Quels peuvent donc bien être ces organisateurs qui se sont ainsi adressés justement à un incapable,

il a dû occuper ces fonctions en même temps que M. A. H..., sous le même ministère. » — « Ah! c'est vrai, dit M. Péret, pris subitement d'enthousiasme, bonne affaire! c'est superbe! Je pars demain pour Paris et je vais dire à A. H... qu'il me présente. »

Et le lendemain, M. le procureur général partait en effet pour Paris.

Une dizaine de jours après, environ, il revint. « Eh bien! lui dit quelqu'un, et cette visite au Président de la République! »

M. Péret baissa l'oreille et, tout gêné, dit : « Vous savez, je crains bien une chose, c'est que le parti vraiment républicain n'ait fait une grosse bêtise en renvoyant le père Grévy; vous savez, Carnot, ça n'est pas ça, pas ça du tout. » Et il accompagnait cette phrase d'un geste expressif. Puis, tout à coup, s'égayant un peu : « D'ailleurs, ajouta-t-il, ces ingénieurs, ne me parlez pas de ça; les ingénieurs et les officiers, je n'ai jamais pu les sentir. »

2e TABLEAU

M. Péret est à Paris depuis quelques jours ; on raconte dans les coins qu'il va être nommé premier

président de cour je ne sais où, et qu'il ne reviendra que sa nomination en poche.

Il revint, mais sans sa nomination.

Comment la conversation fut-elle engagée, le premier soir où on le vit à Poitiers ? je l'ignore ; je rentrai juste au moment où il disait : « Oui, c'est comme cela, le décret était prêt, il n'y avait plus qu'à le signer en séance du conseil des ministres, mais lorsque la garde des sceaux le présenta à Carnot, celui-ci refusa, parce qu'il trouve que je ne suis pas assez moral. As tu fini ! Et ta sœur, espèce d'ingénieur, est-ce qu'elle est morale? oh! là là!!! » Et, en disant cela, il pirouettait sur la pointe du pied gauche, les coudes en l'air, en gigottant de la jambe droite avec le geste qui lui est familier quand il « rigole » ; puis il s'arrêtait net, campé en arrière sur les talons, les deux mains dans les poches, le ventre en avant, regardant les spectateurs bien en face, afin de juger de l'effet produit, ainsi que cela lui est habituel.

Il ne lui manquait plus, pour compléter le tableau, que la toque galonnée d'or et la robe rouge de la haute magistrature.

Quoi d'étonnant, après cela, que M. le premier président Loiseau ne salue pas le procureur général

Péret, et qu'on ait, à Poitiers, ce spectacle édifiant d'un premier président et d'un procureur général ne se parlant pas?

Cette lettre du 2 juillet fermait la polémique. Avant d'aller plus loin, je tiens à parler, une dernière fois, de mon prétendu boulangisme.

J'ai dit mon attitude au moment où l'on préparait ma révocation. Qu'a-t-elle été depuis?

Elle a été absolument conforme à l'esprit de mes lettres. Mon dégoût était tel que je ne lisais même pas les journaux. J'ai fui toute occasion de me laisser soupçonner de la moindre compromission avec les personnes ayant un caractère politique militant quelconque. Le lendemain de ma révocation, je partais pour Paris. Huit à dix jours après mon retour, je revêtais l'uniforme et suivais les écoles à feu pendant quinze jours. Le 14 juillet, je mettais mes drapeaux comme si j'avais encore été fonctionnaire. Le 30 juillet, je quittais l'uniforme et, le 2 août, je partais pour Royan où je restais jusqu'à la fin de septembre.

Enfin, — argument sans réplique, — une douzaine de jours avant les élections du 22 septembre, je recevais une lettre de Paris de M. Ch ..., ancien officier ministériel de la Vienne, dans laquelle il me disait qu'il

venait d'apprendre ma révocation par M. J..., de Poitiers, qu'il suivait le mouvement boulangiste de très près et qu'il était très surpris de voir que mon nom ne figurait pas sur le livre d'or des fonctionnaires révoqués et qui auraient droit à une réparation éclatante au jour de la victoire prochaine, me priant de lui donner des renseignements sur mon cas, afin de réparer l'omission.

Je lui répondis immédiatement, du casino, que ma révocation était d'une espèce toute particulière, qu'elle n'avait rien de politique, que j'avais été simplement victime d'une rancune misérable de la part de mon procureur genéral.

Si les boulangistes de Poitiers m'avaient jamais considéré comme un des leurs, il est probable que la personne dont je viens de parler n'aurait pas eu à m'écrire pour réparer la prétendue omission ? Et si, moi-même, j'avais été boulangiste, il est probable que ma réponse n'eût pas été ce qu'elle a été ?

La preuve est trop lumineuse, je n'insiste pas.

Encore un mot : quel a été, le 22 septembre, le résultat des élections dans le canton de Vivonne, dans ce canton où M. Y... prétendait, lorsque j'en pris la direction, que nous serions battus de plus de 800 voix? Il n'a certes pas été ce qu'il eût été sans le

scandale de ma révocation qui n'a pu profiter qu'à nos adversaires ; cependant, il a été satisfaisant : le parti Républicain n'a été battu, je crois, que de 180 voix environ.

Là encore, je n'insiste pas.

II

Quatre mois environ se passèrent sans incidents à noter. Tout à coup, les journaux de Poitiers annoncent que M. Péret va prononcer le discours de rentrée des cours et tribunaux et qu'il traitera la question de la réforme des justices de paix.

Le jour où il prononça ce fameux discours, qui débute par une critique savante et longuement motivée, je le répète, du Parlementarisme, j'allais faire ma promenade journalière à cheval, lorsque, dans la rue de la Tranchée, je croisai un fiacre ; instinctivement, ayant jeté un regard du côté de la portière, je vis, tout radieux, le visage allumé, le regard triomphant, et tête nue, M. Péret, assis au fond de la voi-

ture; je le trouvai presque beau, ce jour-là : il n'avait pas dans les yeux cette flamme blanche de ses jours de haine, il me regarda même presque en souriant; mais tout cela fut si rapide, son regard fut si fugitif, que je ne saisis pas bien ce qu'il y avait au fond; il me sembla pourtant que ce regard n'était que celui d'un adversaire victorieux, heureux d'étaler son triomphe devant son vaincu, et l'idée me vint d'étudier son discours et de chercher, dans cette étude, l'occasion de lui tresser des couronnes. Je commençai même ma critique avec cette ferme intention; mais, tout à coup, ma plume tourna, le vent de mon esprit aussi, et je finis, tout au contraire, par lui dire des choses désagréables. Cette critique, que j'adressai quelques jours après au *Journal de l'Ouest*, la voici :

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien publier, dans votre journal d'aujourd'hui, toujours sous la réserve des nuances d'opinions qui peuvent nous diviser, l'article ci-dessous. J'aurais pu vous l'adresser plus tôt, mais, ce soir, Monsieur Péret préside le banquet que Messieurs les membres du Cercle Français offrent à Messieurs les députés républicains de la Vienne nouvellement élus, et j'ai tenu, dans cette circonstance, à me rappeler à son bon souvenir. J'ose espérer qu'il voudra me savoir gré de cette délicate attention et

m'en tenir compte pour mon avancement dans l'avenir.

A PROPOS DU DISCOURS DE M. PÉRET

Monsieur le procureur général Péret a prononcé, à l'audience solennelle de rentrée des cours et tribunaux, un discours sur les modifications qu'il y aurait lieu, selon lui, d'apporter aux lois qui régissent actuellement Messieurs les juges de paix. Bien que je ne sois qu'un de ses plus humbles lecteurs, M. le procureur général voudra bien admettre que je puisse avoir ma petite idée sur le sujet qu'il a traité, et me permettre de la lui soumettre.

Je commence, d'ailleurs, par reconnaître que son discours renferme beaucoup d'excellentes choses ; qu'il est écrit sous une forme correcte — ce qu'il est superflu de faire remarquer — et que sa phrase, sans viser à l'élégance et à l'ampleur, révèle, quand même, sous sa froide énergie, un réel goût littéraire qui a sa valeur et qui n'est pas sans charme.

Je constate aussi, avec plaisir, que le mot « national » est absolument banni de ce discours. A la bonne heure ! Je vois bien maintenant que M. le procureur général n'est pas boulangiste et que, lorsqu'il s'est fait présenter au Général, c'était uniquement pour lui dire : « Monsieur, vous êtes un lâche, un traître et un concussionnaire. » Mais, ce que je ne m'explique pas très bien, c'est qu'il se soit senti le besoin de nous parler de la « pudeur » — la sienne évidemment — « qui ne soulève audacieusement ses voiles que dans

la solitude ». Eh bien ! Monsieur le procureur général, il ne manquerait plus que cela que l'idée vous prît d'aller siéger à la Cour en tenue d'Eve avant le péché ! Pour Messieurs les conseillers, qui sont payés pour regarder et même fouiller les choses les plus malpropres de l'humanité, ce serait peut-être drôle ; mais pour l'accusé, qui peut être un innocent, ce serait vraiment un châtiment trop inhumain.

Ceci dit, je passe aux choses sérieuses.

Je le répète, M. le procureur général a dit beaucoup de très bonnes choses, mais il est resté muet sur les garanties de dignité et d'indépendance qu'il importe au plus haut point, à mon humble avis, de donner à MM. les juges de paix. C'est de cette omission seulement que je me permettrai de le critiquer.

Qu'est le juge de paix, en effet, dans son canton ? Un juge unique sur lequel retombe, sans partage, les rancunes des parties même justement condamnées ; c'est le plus en vue des fonctionnaires, je pourrais même dire, des personnages de son canton, par conséqnent le plus observé et le plus jalousé, non de cette jalousie raffinée des villes qui a ses pudeurs et son vernis, mais de cette jalousie brutale et bête, qui vit sans contre-poids au fond des plus mauvais instincts de l'homme inculte, qui naît de rien et s'alimente de tout, inconsciente de l'infériorité des sentiments qu'elle révèle. Le limonadier qui a fait écrire sur son enseigne : « Café de la bonne société, » sera absolument sans pitié pour lui, si, par malheur, ce magistrat trouve qu'il est d'autre plaisir que celui d'aller savourer l'absinthe ou boire des bocks à son enseigne. — Le socialiste de l'endroit, qui peut être un cordonnier,

sans que son socialisme aille jusqu'à comprendre qu'il y a des ouvriers gantiers qui ont aussi grand besoin que lui de gagner leur vie, trouvera que son juge de paix n'est qu'un vil réactionnaire s'il s'avise de porter des gants. — L'orateur de carrefour, qui peut être un honnête homme, mais qui peut aussi n'être qu'un drôle malfaisant, fera remarquer, avec des sous-entendus qui feront bien deviner à qui l'écoute qu'il en sait et en a vu plus qu'il n'en veut dire, que toujours Monsieur le juge de paix salue mieux Monsieur le noble un tel que M. le conseiller municipal républicain un tel, qui ne sait pas lire, il est vrai, mais qui en a dit de dures l'autre dimanche au marquis son maître. Figurez-vous maintenant que le juge de paix ait à juger un différend survenu entre un curé et un républicain (un ouvrier ou un médecin par exemple), et que, pour le malheur du juge, le curé ait raison; vous voyez d'ici le tableau ! Non pas qu'on éclate ouvertement, mais, dans quelques mois, comme on saura s'en servir avec adresse en haut lieu ! Ajoutez à tout cela toutes les vilenies dont peut être capable un goujat politique quelconque qui, déçu dans ses ambitions électorales, et pour masquer son défaut de populalité ou d'autres choses, ne trouvera rien de mieux à faire que d'accuser les fonctionnaires de ses infortunes, et vous comprendrez comment un juge de paix peut être condamné et exécuté brutalement, cyniquement, sans qu'on lui demande une explication, sans qu'on lui dise un mot, sans même qu'il ait soupçonné qu'il avait pu déplaire.

Eh bien! si j'avais été M. le procureur général Péret, j'aurais tenu à affirmer bien haut, quitte à indis-

poser le pouvoir, qu'il importait au plus haut point, pour tout gouvernement soucieux de la dignité et de l'indépendance de sa magistrature cantonale, que Messieurs les juges de paix ne fussent plus des instruments entre les mains de leurs chefs; que, pour les changer ou les révoquer, la volonté d'un procureur général ne devrait pas suffire, cette volonté fût-elle appuyée sur tous les rapports possibles de la police secrète, et sur toutes les dénonciations de tous les limonadiers et de tous les goujats politiques quelconques. Et, en ne disant pas cela, j'aurais craint, pour moi-même, qu'on n eme crût capable d'*audacieusement soulever, dans la solitude de mon autorité toute puissante, les voiles de ma propre pudeur*, pour frapper, sans autre raison que celle de ma rancune, un de mes inférieurs. Oui, j'aurais dit bien haut qu'il importait au plus haut point que Messieurs les juges de paix ne pussent plus être désormais condamnés qu'après avis d'un conseil d'enquête, dans la composition duquel entreraient au moins deux de leurs collègues.

J'aurais affirmé bien haut qu'il importait au plus haut point que Messieurs les juges de paix fussent les égaux des juges civils; que Messieurs les juges de paix qui, le plus souvent, sont des personnes déjà âgées, n'aient plus à recevoir d'ordres de jeunes procureurs à peine sortis de l'école, lesquels, s'ils ont du tact et de l'éducation, ne pourront que se trouver gênés de leur supériorité professionnelle vis-à-vis de ces magistrats, et, s'ils n'en ont pas, ne pourront que se montrer blessants.

Mais, M. le procureur général Péret ne pouvait te-

nir un tel discours, non pas qu'il n'en comprenne la sagesse, mais parce qu'il lui faut, au-dessous de lui, des gens à qui faire peur, des personnes sur lesquelles il puisse exercer cette soif d'autorité rancunière, longtemps insatisfaite, qu'il tient des souffrances ou des humiliations que lui ont mis au cœur les imperfections de sa propre nature, et qu'il ne peut exercer que sous l'égide des hautes fonctions qui lui ont été conférées ; parce qu'enfin, rien ne gêne M. le procureur général Péret, comme la dignité et l'indépendance des autres, les petits, surtout, si ces petits ont eu le mauvais goût de lui fermer les rideaux d'une alcôve déjà demi-ouverte, non aux séductions délicieuses de l'amour, mais au prestige mêlé de craintes de la haute situation occupée et de l'or hardiment offert.

Cependant, et pour finir, je serais injuste, si je ne faisais remarquer ici qu'il y a des cantons, et le plus grand nombre, j'aime à croire, dans lesquels (que le parti qui y triomphe soit ou ne soit pas républicain) le chef du parti gouvernemental est un homme digne, bien élevé et honnête, et où, de ce fait, les difficultés signalées plus haut comme dangers permanents, aux juges de paix en particulier et aux fonctionnaires ruraux en général, disparaissent ou sont au moins de beaucoup diminuées.

Un magistrat de « Boulogne »
en congé illimité.

En signant cet article ainsi, ma signature évoquait, à l'esprit du procureur général un scandale

dont je ne veux point parler; ce scandale relève purement de sa vie privée, dans laquelle je n'ai nullement l'intention d'aller puiser mes arguments, quoi qu'on en ait dit.

En effet, il y eut des personnes pour affirmer que, dans mes lettres, j'attaquais M. le procureur général dans sa vie privée. Ces personnes, ou ne savent pas ce que cela veut dire, ou n'ont jamais lu mes lettres. Les deux boutades que j'ai lancées à M. Péret, au sujet de la toute précieuse Mme Amaranthe, ne sont nullement des attaques à la vie privée. Autant dire alors que lorsque l'on dit de quelqu'un, — car je pose en principe que tous les hommes aiment les femmes, comme toutes les femmes aiment les fleurs, — autant soutenir, dis-je, que lorsque l'on dit de quelqu'un : ce Monsieur aime les brunes, ce Monsieur aime les blondes, cet autre aime les rousses ou les châtaines, qu'on l'attaque dans sa vie privée. En ce qui me concerne, on peut dire de moi que je les aime toutes; parole d'honneur, si l'idée me vient jamais de penser qu'on a voulu pour cela m'attaquer dans ma vie privée !

La femme nous vient d'un rayon de clair de lune attardé, par curiosité, dans une montée d'aurore. Elle laisse flotter derrière elle un charme d'attraction in-

9.

définissable qui est, à sa grâce et à sa beauté, ce que le parfum est aux fleurs. Mais elle n'est vraiment idéale que par ce qui lui vient de la nuit d'où justement elle sort, c'est-à-dire par ce qu'elle a de mystérieux, de troublant, d'insaisissable, par ce je ne sais quoi qui captive et domine, se dégage d'Elle, de ses mouvements, de son regard, de sa voix, de son parfum, saisit notre imagination, nous emporte dans le rêve, s'amplifie sous l'influence des circonstances, des milieux et des dispositions de notre esprit, et donne l'idée de se mettre à genoux même aux plus forts, aux plus résolus, aux plus audacieux.

Quoi d'étonnant à ce que l'on fasse des folies pour elle, et en quoi cela peut-il choquer ou diminuer qu'on le dise ? Vous voyez que je suis bon prince, et que je suis loin de vouloir aller troubler M. le procureur général dans les aventures galantes dont il peut se faire le héros.

Mais si je laisse dans l'ombre l'histoire qui m'a fait signer l'article de plus haut : « un magistrat de Boulogne en congé illimité, » je tiens à dire à la postérité quelle a été la réponse que M. le procureur général Péret fit au Ministre, garde des sceaux, qui lui demandait des explications au sujet de cette histoire. La voici :

« Aimeriez-vous donc mieux, Monsieur le Ministre, que j'en..lasse les petits enfants ? »

Le mot en..lasse, auquel il manque des lettres, est un verbe employé, ici, à la première personne de l'imparfait du subjonctif, et indique, à l'esprit, un plaisir très en faveur, dit-on, chez les habitants de Sodome.

M. Péret prétend que le Ministre fut tué. Il y a de quoi.

III

Un peu plus de deux mois après la publication de cet article de journal, dans un grand café de Poitiers, un soufflet fut, paraît-il, donné. Cela fit quelque bruit, les journaux en parlèrent. Or, à ce moment, je venais d'être victime, à nouveau, et sur un terrain qui aurait dû lui rester absolument fermé, de la rancune toujours vigilante de M. Péret, du moins j'ai quatre vingt-dix-neuf raisons contre une de le croire, et cela m'avait quelque peu secoué les nerfs. Cette histoire de soufflet m'en rappelait une autre et me re-

mit en mémoire un petit incident qui datait de quelques mois seulement et que je m'étais promis de châtier à première occasion. Je tenais cette occasion.

Un jour de musique, je me promenais à Blossac, n'ayant l'idée de provoquer personne et n'ayant d'autre ambition que celle d'être convenable envers tout le monde. En passant auprès d'un groupe, formé d'une dame, d'un magistrat, protégé de M. Péret, du mari de cette dame et d'un autre Monsieur, je crois, j'entendis ce magistrat dire, pour moi, en répondant à je ne sais quel propos et avec cet air de bravade ridicule particulier aux pleutres qui se savent à l'abri du danger : « Moi, connais pas ce Monsieur. » C'était le jappement du roquet : il aboyait parce qu'il avait une dame près de lui. Je tenais donc à dire à ce magistrat que son attitude était celle d'un rustre, qu'on ne provoque personne quand on est dans la compagnie d'une dame ; mais ce que je tenais le plus à lui faire comprendre, c'est qu'il n'a pas le droit de dire qu'il ne me connaît pas ; c'est qu'il porte sur la joue quelque chose, il me semble, qui n'a jamais été effacé, et dont la rougeur, si j'ai bonne mémoire, s'est accrue, au contraire, de celle qu'ont dû lui laisser les excuses inutiles qu'on lui a fait faire dans le but d'obtenir un semblant d'adoucissement à la

misérable situation dans laquelle il s'était si piteusement abîmé et dans laquelle il est resté, malgré les efforts brutalement désespérés de M. Péret pour l'en arracher à mes dépens.

Sous l'empire de ce souvenir et des dispositions d'esprit dans lesquelles m'avait mis le fait auquel je fais illusion plus haut, j'écrivis un article que j'intitulais : « Le stock des giflés. » Cet article écrit, j'éprouvai certains scrupules à le publier : il y avait cinq personnes très honorables qui auraient pu s'en trouver gênées et envers lesquelles, comme envers tous, d'ailleurs, je tiens à ne jamais avoir à me reprocher un premier tort; d'autre part, cet article était très long; finalement, je le mis dans mes tiroirs et ne l'adressai à aucun journal. Aujourd'hui, au moins une partie de cet article a sa place marquée dans cette brochure ; j'en donne donc ici deux fragments, le commencement et la fin. Les voici.

Monsieur le Directeur,

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien pu-
« blier, dans le prochain numéro de votre journal,
« l'article ci-dessous.

« Je vous l'adresse parce qu'il est écrit en dehors
« des préoccupations de la politique, à laquelle il

« me plaît de rester, pour l'instant, absolument étran-
« ger ; parce qu'il ne sort pas du champ restreint de
« la lutte purement personnelle à laquelle un pro-
« cureur général m'a convié, et que je soutiendrai
« plus énergiquement qu'il ne l'a jamais pensé.

« Ce procureur général est tout, moi je ne suis
« rien ; mais j'espère triompher au moment qu'il
« me plaira de choisir, parce que j'ai une foi pro-
« fonde dans l'honnêteté et les sentiments de justice
« que Monsieur le Président Carnot a si hautement
« affirmés dans toutes les circonstances de sa vie, et
« parce que j'ai, pour moi, cette force, de représenter
« les sentiments d'équité outrageusement et cyni-
« quement violés dans ma personne.

Veuillez, etc., etc., etc.

LE STOCK DES GIFLÉS

. . . .

« Je ne soulignerai pas davantage l'attitude de ce
« procureur général qui, dans une lutte où des senti-
« ments d'un ordre si délicat et si sacré pour un
« homme d'honneur étaient en jeu, n'a pas craint de
« venir, au mépris des sentiments de réserve les plus

« élémentaires — non dans la solitude cette fois, mais
« à la face d'un jury d'honneur — « audacieusement
« soulever les voiles de sa pudeur » pour essayer de
« briser violemment, mais en vain, la juste résistance
« d'un de ses subordonnés, je passerai immédiatement
« au n° 3 de la collection.

« Cette fois ce ne fut pas une gifle « matérielle »,
« si je puis m'exprimer ainsi, qui fut donnée ; ce fut
« un soufflet moral, mais tout moral qu'il fut, il porta.

« La scène se passait où il plaira. Il y avait des
« élus du suffrage universel, un, ou des conseillers
« généraux. Un homme grisonnant, l'œil bien ouvert,
« correct, légèrement dédaigneux, se tenait, debout,
« au milieu d'un groupe ; un homme de petite
« taille, rabougri, tortueux, rôdait autour de lui en
« l'accusant violemment, avec des mouvements d'arai-
« gnée et un geste de cancan qui lui est familier,
« d'avoir prêté son appui à des réactionnaires.
« L'homme correct se défendait comme un homme
« de bonne compagnie, mesurant ses expressions et
« gardant son sang-froid. Mais, tout à coup, l'autre
« accentuant ses accusations et les faisant plus pres-
« santes, il se retourna et, regardant son accusateur
« bien en face, il le souffletta de ces mots : « J'oppose
« le démenti le plus formel à ce que vous venez de

« dire, Monsieur le procureur général, vous en avez « menti ! »

« Et, là aussi, ce fut tout.

« Quel était donc ce Monsieur, pour qu'un procu- « reur général, ainsi giflé, gardât le silence ? Etait- « ce un de ces fienteux personnages qui s'arment « d'une plume, non pour faire de la littérature, mais « pour vivre misérablement des profits de la fange « que cela leur permet de vomir, et auxquels un « galant homme ayant un peu d'expérience ne doit « jamais répondre ? Non ! ce Monsieur était un haut « fonctionnaire, un trésorier-payeur général.

« Mais pourquoi, va-t-on dire, rappeler toutes ces « choses sur lesquelles le temps a déjà passé ?

« Pourquoi ?... Parce que, révoqué sans l'ombre « d'une raison, — ce qui ne me touche que médio- « crement, — on a donné à cette révocation, — ce « qui me touche davantage, — un caractère qu'elle « n'a jamais eu. Parce qu'on m'a injurié, outragé « sans motif, et qu'on a essayé de me salir. Parce « qu'on a commis toutes ces infamies cynique- « ment, et que je sens rôder autour de moi, insai- « sissables et hideuses, la haine de l'homme qui les « a inspirées et la calomnie de tous ceux qui, soit « qu'ils aient besoin de lui, parce qu'ils sont ambi-

« tieux et qu'il est puissant, soit qu'ils le craignent,
« parce qu'ils sont louches et qu'il représente la loi,
« savent que la flatterie qui lui va le mieux au cœur
« est celle qui consiste à me charger d'anathèmes
« afin de mieux dissimuler les iniquités dont je suis
« l'objet.

« Pourquoi ?... Parce que la lutte est engagée et
« que c'est lui qui l'a cherchée ; que j'ai été révoqué
« et que c'est lui qui devait l'être ; parce qu'il ne se
« passe pas de mois sans que je ne sois provoqué
« dans la rue par un misérable avec lequel je ne
« veux me commettre ni par la plume, ni autrement,
« et que, si je cédais à un mouvement irréfléchi, si,
« malgré tout le mépris que j'ai pour sa personne,
« j'allais, un jour, m'oublier jusqu'à lui faire l'hon-
« neur d'une offense ou d'un châtiment, — ce qu'il
« cherche, — j'en suis à me demander, alors que la
« scène se passerait sans témoins, ce que ferait le
« parquet, et lequel serait le plus écouté, ou du pro-
« voqué, ou de l'agent provocateur ? Parce que tout
« cela révolte, que la révolte est une herbe qui ne
« pousse que sur les chemins où la justice a été vio-
« lée, qu'elle est alors trois fois sainte, et place celui
« qu'elle pousse au-dessus des conventions sociales,
« des hiérarchies et des lois, au-dessus de tous.

Qu'un blâme sévère soit infligé à M. Thiroux, directeur des postes et télégraphes à Poitiers ;

Que M. Burdin de Péronne, procureur de la République, soit envoyé dans un poste de disgrâce.

Et que les deux suppléants de justice de paix dont j'ai parlé au cours de ce récit et dont l'un est l'adjoint de mairie qui a osé, par des manœuvres inavouables, essayer de corrompre des membres de conseils de revision dans le but monstrueux de soustraire son fils à l'impôt sacré du sang dû à la Patrie, soient révoqués.

Et je viens demander aussi, à ce Chef de bord respecté et qui a toute ma confiance, s'il n'y a pas, au nombre de ceux qui ont été frappés au moment du branle-bas de combat qui a signalé la fin de l'année 1889, quelques matelots auxquels il est dû une réparation éclatante, laquelle s'impose à son honnêteté, à sa loyauté, à ses sentiments de haute justice.

Poitiers, 26 mars 1890.

O. HÉRAULT.

POUR FINIR

Maintenant que j'en ai fini avec ces tristes pages que j'ai signées avec l'espérance de ne plus jamais avoir à recommencer pareille besogne, à moins toutefois d'y être par trop forcé, je ne me dissimule pas, au moment de les livrer à la publicité, le péril de la situation, et, on en conviendra, je crois, il faut un certain courage pour le braver. S'il suffisait d'être dans le vrai et l'honnêteté pour avoir des partisans, je devrais en avoir de bien ardents; mais, dans les choses de la politique, pour réussir, il faut flatter les passions, pas toujours les meilleures, et outrager les partis adverses. Or, je ne flatte aucune passion, et je n'outrage aucun parti, et, pour comble, je ne suis rien, et ce sont des puissants contre lesquels je lutte.

Enfin qu'importe! *Alea jacta est*, le sort en est jeté!..

> J'ai le hasard pour guide et je marche sans peur :
> Le fatalisme est Dieu quand l'homme désespère.

Cependant, et quoi qu'il advienne, mes lecteurs ne m'en voudront pas si, avant de les quitter, avec

l'espoir d'effacer de leur esprit le souvenir de toutes les turpitudes que je viens de leur dévoiler, j'essaie de les laisser sous une impression un peu plus agréable. Dans ce but, et avec l'idée, ainsi que je l'ai déjà dit, de permettre, à ceux qui ne me connaissent pas, de me juger d'une façon plus complète, je donne, dans ce dernier chapitre, le dernier discours que j'ai prononcé à la distribution des prix des écoles communales de Vivonne, et quelques poésies.

Pour tous, et en particulier pour les enfants de Vivonne, je donne donc ce discours que je dédie à celui ou ceux qui, probablement avec des paroles d'oubli et de conciliation plein la bouche, a eu, ou ont eu, la vaillante générosité de me rayer, au mois de mars dernier, de la liste des délégués cantonaux.

Pour tous, également, je donne une poésie : « Légende Suédoise », que je dédie à la mémoire de mon Père.

Pour tous encore, et en particulier pour les personnes charitables qui pensent quelquefois, en leur venant en aide, à ceux que le malheur a touché de son aile, je donne une poésie : « Légende, » que j'ai composée à la prière des organisateurs d'une matinée musicale et littéraire, donnée au profit d'une œuvre de bienfaisance, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville

de Poitiers. Qu'on n'oublie pas que ces organisateurs sont Mme Ch. et M^r^ Ch., recteur de l'Académie ; Mme Th. et M^r^ Th., doyen de la Faculté de droit et ancien maire de Poitiers.

Pour ceux que l'orthographe trouble quelque peu, et qui sont partisans de sa réforme, laquelle d'ailleurs est à l'ordre du jour de l'Académie, je donne une poésie : « Boutade sur l'orthographe, » que je prends la liberté de dédier à M. Jules Simon, de l'Académie Française.

Pour ceux qui ont une belle voix, comme M. Burdin de Péronne, par exemple, je donne une chanson, car il a une voix si charmeuse, ce digne M. Burdin, qu'il ne garde pas la parole cinq minutes à l'audience sans endormir tout le monde, les juges, le public, les accusés et jusqu'aux gendarmes.

Pour les dames qui ne sont pas trop ennemies des aventures galantes, je donne une poésie : « Pour un baiser » et un sonnet : « L'Amour. »

Enfin, pour les jeunes filles, je donne une ronde.

DISCOURS

PRONONCÉ A LA DISTRIBUTION DES PRIX DES ÉCOLES COMMUNALES DE VIVONNE AUX VACANCES DE 1888

« Mes chers petits Amis,

« Ainsi que je vous l'ai dit l'an dernier, il y a quelque hardiesse à prendre la parole devant vous, et cela parce que vous êtes de tout jeunes enfants.

« A votre âge, le cœur et l'intelligence sont des instruments d'une délicatesse extrême, et qui veut les toucher, qui veut les faire vibrer pour le bien, ne peut jamais trop déployer d'art, de tact, de mesure et de généreuses passions.

« Et puis, ce n'est pas tout, on serait en droit de demander à ceux qui vous conseillent une certaine perfection. Mais à quoi bon ? Cette perfection, où la trouver ? Qui n'a pas ses défauts, qui n'a pas ses faiblesses et ses chutes ? D'ailleurs, qu'importe d'où le vent souffle, s'il apporte sur ses ailes un peu des parfums qui apaisent, un peu de la chaleur qui réchauffe et féconde ?

« Pour moi, ce qui me fortifie dans l'idée de vous adresser la parole, c'est que je ne veux vous entrete-

nir que de la loyauté, qui, seule, peut rendre agréables et forts les attachements de la vie, et de la fierté qui, à elle seule, peut sauver l'homme de toute action criminelle ou lâche, et que, sur ce terrain, je crois connaître ma route et voir clair.

« Il y a un an, à pareille solennité, mes chers petits amis, je vous disais : « Faire le bien, c'est monter, faire le mal, c'est descendre. » Aujourd'hui, je vous dirai : « Être fier, c'est se respecter soi-même et rechercher le respect et l'estime d'autrui ; être loyal, c'est mériter l'un et l'autre ; manquer de l'une ou l'autre de ces qualités, c'est ne rien posséder en soi de ces sentiments élevés et forts qui guident et grandissent l'homme dans la tâche qu'il s'est tracée, c'est manquer de ce souffle intérieur généreux qui ranime et soutient dans les déceptions de la vie, et qui, malgré les ingratitudes, les calomnies lâches et les trahisons qui nous heurtent et nous meurtrissent, nous laisse, quand même, l'admirateur des grandes choses et nous donne, quand même, l'ambition des nobles actions.

« La loyauté est une pureté de l'esprit, un besoin de vérité, une délicatesse du cœur, une force et une sévérité de caractère ; c'est un scrupule de soi envers soi, une discipline de la volonté envers l'image

idéale qu'on s'en est faite, une honnêteté de l'être poussée jusqu'au sacrifice, vis-à-vis des engagements de la parole. Elle ne peut se manquer à elle-même sans en être ternie, et cela jusque dans les choses de la passion. Elle reste sourde et étrangère à tout calcul et à toutes questions d'intérêt, et ne trouve sa récompense qu'en elle-même. Le mensonge l'irrite, et elle n'a qu'un mépris profond pour tout ce qui est ruse. Elle est la ligne droite, rien que la ligne droite, ou elle n'est pas. Chez l'esprit faible, elle est une faiblesse de plus, ou, plutôt, elle ne peut exister. C'est une vivace fleur de jeunesse, à la tige haute et droite, peu flexible et fragile, qui se sent heurtée, secouée et brûlée à tous les vents au moment de la grande marée des passions, et qui, si elle ne s'est effeuillée, retrouve toute sa beauté et tous ses délicats parfums dans cette tiédeur recueillie qui fait suite à l'âge mûr, à cette époque de l'existence où l'homme, enviant le repos, jette en arrière, à la clarté réfléchie de l'expérience acquise, un regard sur le flot calmé de sa vie, pour en mieux juger les écueils, en effacer les remous et en faire oublier les tempêtes.

« La fierté, qu'il ne faut pas confondre avec l'orgueil, cette sottise, et l'arrogance, cette sécheresse

des cœurs vides, ne porte pas une armure aussi étroite, ou plutôt n'en porte pas du tout. Elle a plus de souplesse, de brillant et de séductions extérieures. Elle se façonne et s'identifie toujours au tempérament de celui qui la porte et peut, par suite, revêtir plusieurs formes très opposées : être bienveillante ou froide, grave ou altière, enthousiaste ou sévère; mais, au fond, elle est toujours elle-même, c'est-à-dire le respect bien compris de soi-même et des autres. C'est une fleur robuste du sentiment, une distinction de nature, une noblesse de caractère et une beauté de l'âme. Tout ce qui est généreux et chevaleresque la séduit et l'attire. L'homme fier est incapable d'obéir à un sentiment bas ; il dédaigne les outrages vulgaires et ne relève que ceux qui vont à sa taille; la calomnie qui aboie à ses talons ne lui fait point tourner la tête, et il s'honore des haines qu'il soulève, car il sait que la calomnie et la haine ne sont, de la part de leurs auteurs, qu'un signe éclatant d'infériorité vis-à-vis de ceux qui en sont l'objet.

« Soyez donc loyaux et fiers, mes chers petits amis, et les fautes que vous pourrez commettre — car nul ici-bas n'est parfait — ne seront jamais de celles qui font baisser le front. Marchez tout droit

dans votre vie, soyez francs jusque dans vos fautes et surtout dans vos fautes ; la franchise et la fierté dans la chute, déjà sont une rédemption.

« Soyez loyaux et fiers et, plus tard, car vous êtes l'avenir et de grands devoirs vous attendent, vous ferez de dignes citoyens et de vaillants soldats.

« Lorsque vous êtes assis, dans vos classes, sous le regard vigilant et bienveillant de vos maîtres, avez-vous pensé quelquefois que, là-bas, au delà de cette sombre ligne de forts que la République a élevés pour la défense de ses frontières, là-bas, en Alsace et Lorraine, où veillent les sentinelles allemandes et où les cœurs sont en deuil, avez-vous pensé qu'il y a aussi, dans des classes, de jeunes enfants comme vous, vos amis et vos frères; que leurs maîtres sont des Prussiens; que leur langue, la vôtre, on veut la leur changer; que leur drapeau, le vôtre, on veut le leur faire renier ; que leur Patrie, la vôtre, on veut la leur faire maudire ? Avez-vous pensé quelle doit être l'atrocité d'une pareille tyrannie, quel sentiment de révolte doit soulever leurs jeunes cœurs et quelle flamme sombre doit, par instant, brûler leurs regards ? Eh bien ! si vous n'y avez pas pensé, pensez-y quelquefois, pensez-y souvent!... Et quand l'heure aura sonné, quand la Patrie, debout, tenant en main le drapeau aux trois

couleurs; lèvera son épée, souvenez-vous qu'elle est votre mère, que votre vie tout entière, que votre sang, jusqu'à la dernière goutte, lui appartient !... Et, alors, lorsque la lutte sera terminée, lorsque la fumée des batailles se sera dissipée, les enfants de Lorraine et d'Alsace, eux aussi, auront des maîtres français, et la Prusse ne sera plus que la Prusse, et la France sera toute la France. »

LÉGENDE SUÉDOISE

A LA MÉMOIRE DE MON PÈRE

Dieu venait de peupler l'infini de l'espace,
Ces vastes champs d'azur sans borne et sans milieu,
Que nul œil ne pénètre et nul esprit n'embrasse,
Et, sur son trône assis, se reposait un peu.
Cela le distrayait d'avoir créé les mondes,
De les avoir lancés au néant ébloui,
Le sein tout haletant de voluptés fécondes,
Et de les voir bondir dans le ciel réjoui,
Emportés, flamboyants, effarés de mystères,
Vers d'âpres inconnus en un sublime accord

De puissance attractive et de forces contraires.
Déjà notre planète, à l'étoile du Nord,
Avait dit son amour et, nébuleuse éteinte,
Dans ses flancs refroidis pleins de germes sacrés,
Se sentait tressaillir comme à l'approche sainte
D'enfantements nouveaux vaguement désirés.
Déjà son sol plus dense et tout fumant encore
Émergeait de la morne immensité des flots
Et, sous l'ardent soleil, offrait à chaque aurore,
Spontanément jailli des ferments du chaos,
L'élancement fougueux de ses forêts naissantes
Où s'entre-dévoraient ou s'accouplaient entre eux,
En des ardeurs de vie intenses et puissantes,
Des animaux à peine ébauchés, monstrueux.

Donc, Dieu se reposait, assis dans les nuages,
Et, tout plein d'abandon, causait avec son Fils.
Certes, lui disait-il, en traversant les âges,
Et tout en la laissant telle que je la fis,
La terre, sous le lent et sourd travail des choses,
Changera bien d'aspect : des mers se tariront,
Sur les marais fangeux un jour naîtront les roses,
Des volcans s'éteindront, d'autres s'allumeront,

Des pics enveloppés de neiges éternelles
Soudain se dresseront. Des races d'animaux
Disparus feront place à des races nouvelles,
Et, bientôt, dans les bois, vont naître les oiseaux,
D'un soufle ailé de brise et d'un frisson de branches.
Mais rien, dans ce progrès lourd et matériel,
Ne vaut les bonds géants et les fières revanches
Du génie entr'ouvrant les portes de mon Ciel.
De tous ces animaux dont la terre foisonne,
Les uns hideux, rampants, les autres bondissants,
Menaçants ou craintifs, aucun ne me soupçonne.
Ils ne gagneraient rien à vivre cent mille ans,
Et ne comprendraient rien du globe qui les porte,
De la nuit et du jour, du soleil et des cieux.
Je veux, mon Fils, je veux, sur cette étoile morte,
Mettre un être chétif, sensible et douloureux,
Nu contre les saisons, sans armes pour la lutte,
Un être qui sera semblable à l'animal,
Avec ses appétits et ses instincts de brute,
Mais au regard duquel j'ouvrirai l'idéal,
Au front duquel luira l'éclair de mon génie,
Qui, dès ses premiers pas, sans en rien soupçonner,
Se posera déjà le problème de vie,
Et, d'instinct et déjà, voudra me deviner.

Et, d'un geste, à cet être humain qui sera l'homme,
Je dirai : « Va ! ce globe où tu vis est à toi. »
Et je le laisserai, sans souci qu'il me nomme
Son Père ou son bourreau, souverain dans sa foi,
Arbitre de son sort, marcher, seul, par les âges.
Et je le suivrai, pas à pas, luttant toujours,
Dans son œuvre à travers les continents sauvages,
Trouvant le feu, forgeant le fer, dressant des tours,
Chassant les animaux et conquérant la terre,
Domptant les éléments et pénétrant les cieux,
Élevant la science où régnait le mystère.
Je le suivrai, pensif, cherchant toujours le mieux,
Dans ses ambitions, ses projets grandioses,
Ses douloureux efforts et ses espoirs déçus,
Ses recherches du bien, des effets et des causes,
Ses triomphes soudains, mais vaguement perçus.
Je le suivrai, farouche, en sa fière épopée,
Versant son propre sang à se créer des rois.
Se taillant une histoire à larges coups d'épée,
A la force brutale asservissant les lois,
Jusqu'à ce qu'un beau jour, las de luttes tragiques,
En un superbe élan de bon sens révolté,
Il brise ses canons sur les places publiques,
Brûle ses arsenaux, raille au mot liberté,

Et n'ait plus qu'un drapeau, celui de la Justice,
Qu'un but, l'humanité !... Comme alors je saurai
Qu'il est près de m'atteindre, à briser son caprice
Ou le servir, eh bien ! seulement, je verrai.

A ce discours tombé des lèvres paternelles,
Dieu le Fils ne peut taire, en son cœur généreux,
Une plainte d'oiseau dont on brise les ailes,
Un murmure d'esclave, attendri, douloureux.
— Eh ! quoi, Père, dit-il, vous donneriez la vie
A cet être moitié brute et moitié divin,
Et ne lui laisseriez, pour guide, que l'envie
De soulever un jour les voiles du destin ?
Quoi, vous le jetteriez ainsi sur cette terre
Toute noire pour lui d'écueils et de malheurs,
Dont chaque écho crierait sa saignante misère,
Qu'à chacun de ses pas il mouillerait de pleurs ?
Mais jamais, croyez-moi, sa pauvre âme blessée
Ne pourrait supporter les fardeaux du chemin !
Sitôt qu'il comprendrait, sa première pensée,
Si tant est que sa vie eût même un lendemain,
Serait un sacrilège appel au déicide,
Un cri de révolté qui refuse le pain,

Un appel à la mort trop lente, au suicide !
— Calmez-vous, ô mon Fils ! vous êtes trop humain,
La divinité plane et n'a pas ces faiblesses.
A cet être, d'ailleurs, pour soutenir ses pas,
Je donne le courage aux viriles hardiesses.
— Quelle qu'en soit la force, il ne suffira pas :
A son troisième échec, défiant de lui-même,
Lassé, vaincu, brisé dans son impulsion,
Il s'anéantira dans un cri d'anathème.
— Mais je joins à cela la résignation,
Ce sommeil des vaincus guettant meilleure chance,
Qui repose et prépare à de nouveaux assauts.
— Cela ne suffit pas. — J'ajoute l'espérance,
L'étoile d'or qui doit sourire aux matelots
En détresse, perdus dans la tourmente sombre,
Et qui doit, par un jeu trompeur et complaisant,
Leur faire croire au port quand le navire sombre.
— C'est beaucoup, mais toujours, ce n'est pas suffisant.
— Eh bien ! avant que l'homme ait vu sa turpitude,
Que son esprit s'allume à la flamme du mien,
Eh bien ! mon Fils, je lui donnerai... l'habitude !...
— Alors, c'est différent, avec ce presque rien,
L'humanité vivra, je m'incline, mon Père...

Et ce jour-là, dit-on, un souffle de baiser
Traversa la nature et fit frémir la terre ;
Et la mer vit tomber ses flots comme épuisés
Et devint immobile ; et les cieux s'assombrirent
Dans l'éclat adouci de leurs soleils voilés
Comme pour un mystère ; et les bois tressaillirent ;
Et, nés du froissement des rameaux emmêlés,
Vers l'azur, par essaim, les oiseaux s'envolèrent ;
Et, dans l'air parfumé, la fleur s'ouvrit au jour ;
Et les grands animaux, pris de frayeur, tremblèrent...

C'était le germe humain, tout fécondé d'amour,
Qui venait de tomber sur la terre anxieuse.

Et, de ce jour aussi, le Fils du Créateur
Conçut, en sa bonté miséricordieuse,
Son rôle trois fois saint de Jésus Rédempteur.

Royan, 29 août 1889.

LÉGENDE

Un orage grondait, et la nuit était sombre.
Le vieux château dormait, sans lumière, dans l'ombre,
Au milieu de son parc ployé sous l'ouragan,
Comme un récif sans phare au bruit de l'Océan...

L'homme avait pénétré dans l'antique demeure,
N'osant plus, remettant son projet d'heure en heure...

Il se risque pourtant, à tâtons, dans la nuit,

S'écoutant respirer, tremblant au moindre bruit...
Il a franchi la porte où l'attire son crime.
Il allume sa lampe et l'espoir le ranime :
C'est bien là qu'il venait, dans ce large caveau,
Sous cette voûte sourde et basse de tombeau.
Pas un meuble, partout la pierre humide et nue.
Il longe les grands murs, les sonde de la vue,
Il cherche le secret invisible, un ressort,
Qu'il suffit de presser pour trouver un trésor.
Mais il ne voit rien, rien... Il écoute et s'arrête.
Il regarde, revient sur ses pas, et s'entête.
Il espère trouver et craint de se trahir.
Il cherche, impatient, énervé... prêt à fuir...

Mon Dieu! que voulez-vous, c'est défaut d'habitude,
Le calme dans le mal veut une longue étude,
C'est la première fois. Il a tout un passé
De vertu, de travail, de bonheur caressé,
De respect au devoir, d'honneur sans défaillance,
Mais rien ne réussit à sa longue vaillance :
Demain, c'est la faillite et ses brutalités,
Sa probité qu'on raille et ses jours insultés,
Son vieux nom sans crédit, c'est sa femme et sa fille,

Qu'on chasse du foyer, les meubles de famille,
Vendus ! Lui seul le sait et ne l'a pas voulu.
D'ailleurs, le vol n'est pas ce qu'il a résolu :
Il prendra ce qu'il faut pour liquider sa dette
Et, bientôt, Dieu fera, bien sûr, qu'il le remette,
Dût-il, avec les siens, succomber à l'effort...

Enfin, il a trouvé l'invisible ressort.
Pour presser, il attend que la foudre, complice,
Ébranle les vieux murs de l'antique édifice
Et sous ses longs fracas étouffe ainsi tout bruit.

C'est fait. La pierre s'ouvre, et, dans l'ombre, reluit
Un entassement d'or dans laquel son bras plonge,
Caressé de rayon fauves, comme en un songe...
Mais, soudain il s'arrête. En son esprit troublé,
Une vision passe et le tient affolé...
Il croit voir, à genoux, là-bas, dans sa demeure,
Sa femme qui l'appelle, anxieuse, et qui pleure.
C'est la première fois que, sans l'en prévenir,
Il reste ainsi la nuit, loin d'elle, sans venir.
Elle tremble, elle a peur, l'angoisse de l'attente

L'arrache à la prière et la tient palpitante.
Cet orage, ce vent qui gémit dans la nuit,
Lui met au cœur l'effroi d'un malheur qui la suit.
Il lui semble que tout s'engloutit autour d'elle,
Que son honneur de mère et d'épouse fidèle
Fuit sans tourner la tête, en un gouffre sans fin,
Et qu'elle reste, seule, au milieu du chemin. .
Leur fille est à côté, qui doucement repose
Dans son petit lit blanc et dans sa chambre rose.
Elle s'est endormie avec un gros point noir,
N'ayant pas, de son père, eu le baiser du soir.
Un doux rêve pourtant, sur ses deux lèvres closes,
Sourit comme un rayon de soleil sur des roses.
Elle a quinze ans à peine, et voudrait bien savoir
Ce qui, dans l'avenir, commence à l'émouvoir.
Elle sait vaguement que père n'est pas riche,
Que pour les épouseurs la dot est une affiche,
Qu'elle n'en aura pas, mais cela ne fait rien.
Elle sera si douce et se tiendra si bien!
Et puis, n'a-t-elle pas, avec ceux du ménage,
Tous les petits talents qu'on rêve en mariage!
Elle est gentille aussi, son cousin le lui dit;
N'aurait-il pas voulu l'embrasser... le maudit!
D'ailleurs, le vieil honneur d'une vieille famille,

N'est-ce pas une dot pour une jeune fille?

L'homme, à cette pensée, a reculé d'un pas.
Ah! comme en un seul jour il allait tomber bas!
Ah! se connaître au front le lourd fardeau du crime,
Le sentir se placer, jusqu'en sa vie intime,
Entre sa lèvre aimante et le baiser des siens;
Leur ravir l'honneur, eux, qui n'ont pas d'autres biens!
Ah! non, jamais, mieux vaut la plus noire misère!

Et l'homme a refermé le lourd panneau de pierre.

Il fuit déjà, le cœur de remords tout empli,
Avide d'effacer ce court moment d'oubli...
Mais pourquoi s'arrêter?... Il écoute et frissonne...
Serait-ce que l'on vient? Est-ce un pas qui raisonne?
Quoi! lorsqu'il s'est vaincu si courageusement
Et dans sa défaillance et son égarement,
Lorsqu'il sort affermi de cette sombre lutte
Qui met un honnête homme à deux doigts de sa chute,
Qu'il se sent retrempé, plus vaillant et plus fort,

On le surprendrait là?... Mais, mieux vaudrait la mort!
Eh quoi! demain, pour tous et pour les siens eux-mêmes,
Il ne serait plus, lui, qu'un sujet d'anathèmes?
Qu'un maquignon d'honneur, faux jusqu'en sa fierté,
D'autant plus avili qu'il fut plus respecté?...
Allons, puisqu'il en est ainsi, c'est bien! dit l'homme,
Je n'ai pas voulu par vaillance d'âme, en somme,
Me souiller des profits d'un coupable larcin,
Être lâche et voleur... Je vais être assassin!...
Et, farouche, tremblant de révolte et de honte,
Une colère folle en tout son être monte.
Debout, les poings serrés et l'œil fixe, écoutant,
Prêt à bondir au meurtre, immobile, il attend...

O fureur qui bientôt en extase s'achève!
Sur le seuil du caveau, sans bruit, comme en un rêve,
Et dans une clarté douce comme un reflet
Mystérieux des nuits, une femme apparaît...
Son attitude est fière et pleine de noblesse.
Dans ses grands yeux profonds tout remplis de tristesse,
Luit la compassion des maux inapaisés
Et des humbles vaincus que la lutte a brisés.
Quelque chose de bon, d'idéal et d'étrange,

Attire et charme en elle, avec sa beauté d'ange,
Son front jeune et sévère orné de cheveux blancs,
Et sa robe de vierge aux larges plis flottants.

L'homme s'est incliné, pris d'un respect immense.

Alors, elle, debout, grave, dans le silence,
D'une lente voix d'or laissa tomber ces mots :
— Ami, ne craignez rien, retenez vos sanglots.
Je suis celle qui veille au fond des consciences,
Alors que vient sonner l'heure des défaillances,
Et qui, les yeux fermés, lorsque l'homme a faibli,
Recouvre son erreur du manteau de l'oubli.
Où les juges humains frappent, moi, je pardonne,
Et j'ai choisi pour sœur la charité qui donne.
Je passe inaperçue en la brume des nuits,
Et quand les hommes vont au crime, je les suis.
Je suis la voix d'en haut qui tout bas leur tient tête,
Qui les trouble et parfois les touche et les arrête.
Quand tout les abandonne à la face des cieux,
C'est moi qui les conseille et qui combat pour eux.
Des cœurs je sais jusqu'au secret le plus intime,

Et je montre le ciel à qui descend l'abîme.
Je relève qui tombe et parle du devoir
Aux meurtris du chemin qui n'ont plus nul espoir.
C'est pour les égarés que Dieu fit l'indulgence,
Et ma justice, à moi, pour glaive, a la clémence.
Allez, retirez-vous, on vous attend là-bas,
Et, pour que nul soupçon ne s'attache à vos pas,
Sortez sans vous cacher, sortez la tête haute,
Vous aurez, cette nuit, pour tous, été mon hôte.

Lorsque, le lendemain, l'homme se fut levé,
Sa faillite éclatait... Il crut avoir rêvé.

Ceux que vous secourez sont plus heureux, Mesdames:
Avec le bon conseil qui redresse les âmes
Et rend un peu moins durs les cahots du chemin,
Vous laissez un peu d'or à qui vous tend la main.
Vous allez au timide et, sans qu'il ne s'en blesse,
D'un secours plus discret vous dorez sa détresse.
Le toit qui vous reçoit sourit à l'avenir
Et s'ouvre de lui-même en vous voyant venir.
Vous êtes l'humble sœur de celle qui pardonne,

Sa blanche main d'argent, la charité qui donne.
Vous glanez la moisson, grain à grain, pas à pas,
Et l'épi d'or, par vous, passe à qui n'en a pas.
Vous êtes une armée, au combat toujours prête,
Avec ses généraux blanchis dans la conquête,
Ses jeunes éclaireurs, ses escadrons volants
De sourires heureux et de regards troublants.
C'est tout chargés de fleurs, l'aumônière à la taille,
L'escarcelle à la main, qu'ils vont à la bataille.
Et quels charmants assauts d'esprit et de gaîté
Pour grossir le butin fait pour la charité !
Comme le geste est doux à nous offrir la chose !
Comme à dire : « Merci, Monsieur » la lèvre est rose !
Et comme on est jaloux, en ce combat joyeux,
De se voir dépouiller par tant d'aussi beaux yeux !
Votre aumône est humaine et vient compléter l'autre.
Vous continuez l'œuvre auguste de l'Apôtre,
Et les pleurs essuyés par vous aux malheureux,
Font leur regard plus doux et leur front plus heureux
Ils deviennent meilleurs en vous voyant si bonnes,
Vous leur mettez au cœur comme un chant des automnes
Et, s'ils font un rêve, eux, en s'endormant demain,
Leur réveil sera doux, car ils auront du pain.

24 mars 1889.

BOUTADE SUR L'ORTHOGRAPHE

A Monsieur Jules Simon, de l'Académie française.

L'Orthographe, à mon sens, dût mon plus doux lecteur
Me traiter de crétin, de cancre ou de menteur,
Est une femme honnête, ennuyeuse et pas belle,
Que chacun dit avoir, et qui serait pucelle.
Et, n'en déplaise à tous, Noël, Chapsal compris,
Toute l'Académie et les grands premiers prix,
Je dis que la grammaire et le dictionnaire
Sont de vieux monuments qu'il est bon de refaire.

Ainsi, pourquoi **Ph** pour **F**, **Th** pour **T**?

C'est aux difficultés qu'on juge le talent.
Et, d'ailleurs, il faut bien compter avec l'usage,
Bien indiquer des mots et l'origine et l'âge,
Et d'où chacun dérive aux siècles à venir...
Allons donc, messeigneurs, voulez-vous bien finir!
Mais, nous aussi, par Dieu, nous dérivons du singe!
S'ensuit-il donc de là, qu'à la place du linge
Qu'avec tant de bonheur nous portons sur le dos,
Nous nous plantions du poil comme les animaux!!!

22 novembre 1889.

CHANSON

Dieu, pour nous, fit les filles,
Ces fleurs de nos quadrilles,
Fraîches et gentilles.
Vivent les filles!

Le Diable, plus malin,
Lui, nous donna le vin,
Ce jus du raisin.
Vive le vin!

Par les unes, notre âme
Un beau jour s'enflamme...
Et nous souffrons.

Mais par l'autre on oublie
Les maux de la vie...
Et nous chantons.

Aimons, aimons quand même!
D'un amour extrême...
Jusqu'à mourir.

Buvons, buvons de même!
Pour fuir l'heure blème...
Du souvenir.

Dieu, pour nous fit les filles,
Ces fleurs de nos quadrilles,
Fraîches et gentilles.
Vivent les filles!

Le Diable, plus malin.
Lui, nous donna le vin,
Ce jus du raisin.
Vive le vin!

POUR UN BAISER

Ah! pourquoi vous scandaliser
Pour un baiser, voyons, Madame,
    Pour un baiser...
    Qui, moi, m'enflamme ?

Vous étiez si belle, ce jour,
Dans votre candeur agressive,
Votre pose était si lascive,
Vos grands yeux si mouillés d'amour,
Si doux était votre visage,

Que, sans plus vous faire la cour,
Ma foi, j'ai tenté l'abordage...

Ah! pourquoi vous scandaliser
Pour un baiser, oui, je l'avoue,
Pour un baiser...
Sur votre joue?

A ce bal, je fus insolent,
J'en conviens, cela me soulage.
Mais de votre souple corsage
Montait un parfum si troublant,
Mais la valse était si berceuse
En son rythme amoureux et lent,
Si follement voluptueuse...

Ah! veuillez, veuillez m'excuser,
Pour un baiser, ce fut si drôle,
Pour un baiser...
Sur votre épaule.

Cette fois, ce fut, par Judas,
Encore plus abominable...
Il était, lui, sorti de table :

J'aurais dû suivre, n'est-ce pas?
Mais vos lèvres étaient si roses!
Mais je vous avais dit, tout bas,
Tout bas, tant de si douces choses!...

Ah! n'allez pas me mépriser
Pour un baiser un peu farouche,
    Pour un baiser...
    Sur votre bouche.

Cet autre soir — oh! sans nul droit! —
J'éteignis, je crois, la lumière...
Dans ce cas, vous savez, ma chère,
On est toujours très maladroit.
Où porta mon baiser? J'ignore.
Au cœur, je sais qu'il fut tout droit,
Mais, dès qu'il en est temps encore...

D'aimer ne vas pas t'aviser
Pour un baiser, ô ma coquette!
    Pour un baiser...
    A l'aveuglette.

25 décembre 188.

SONNET

L'AMOUR

L'amour est une fleur éclose, un jour d'orage,
D'un sourire de vierge et d'un frisson de chair,
D'un baiser de Satan, un soir tombé d'enfer,
Sur un sol tourmenté, volcanique et sauvage.

Dans la vallée ombreuse où le pinson ramage,
Sous un ciel trop serein, sans nue et sans éclair,
Elle naît sans parfum comme une fleur d'hiver,
Elle se fane et meurt de son propre entourage.

Il lui faut le soleil, l'éclat troublant des cimes,
Des grondements lointains dans le calme du soir,
Des aperçus d'azur, des horizons sublimes.

Il lui faut la tempête où sombre le devoir,
Les sanglots du regret, les ardeurs de l'espoir,
Elle boit au torrent et croît sur des abîmes.

RONDE

A Mlle X...



Si vous allez dans la prairie,
Au mois de mai, mois de Marie,
Toutes les fleurs vous souriront.
Si vous allez dans la prairie,
Toutes les fleurs vous aimeront.

Si, sans voir, vous marchez sur elles,
Des plus modestes aux plus belles,
Toutes encor vous souriront.
Si, sans voir, vous marchez sur elles
Toutes encor vous aimeront.

Si vous les brisez, les pauvrettes,
De leurs corolles mignonnettes,
Toutes, en mourant, souriront.
Si vous les brisez, les pauvrettes,
Toutes encor vous aimeront.

Comme les fleurs de la prairie,
Mon âme, un soir, par vous meurtrie,
Toujours, toujours vous sourira.
Comme les fleurs de la prairie,
Toujours, toujours vous aimera.

Quand la brise, en passant, murmure...
La fleur s'incline et reste pure,
Mais elle en souffre tant un jour,
Quant la brise, en passant, murmure...
Ses aveux et ses chants d'amour.

Puissé-je d'une ombre indiscrète...
Ma Muse en deviendrait muette
Et l'étoile en fuirait des cieux,
Puissé-je, d'une ombre indiscrète...
Ne jamais voiler vos beaux yeux.

12 avril 18..

O. Hérault.

Celui qui a écrit ces lignes a été traité d' « INDIGNE ET DE FANGE », *dans des articles de journaux inspirés par son Procureur général; il vient demander au Public ce qu'il pense de cette accusation et de l'homme qui l'a portée.*

Alors qu'on a traité de traîtres à la démocratie et de fauteurs de dictature les partisans de Gambetta, les disciples de cette nature si puissante et si généreuse, en déclarant bien haut qu'aucun, pas même leur Maître, ne pouvait personnifier la République, j'aime à croire que personne n'osera soutenir QU'ATTAQUER M. PÉRET, *c'est* ATTAQUER LA RÉPUBLIQUE.

TABLE

Poitiers. — Imprimerie-librairie A. Reynès, 26, place d'Armes.

12









DU MÊME AUTEUR

REISCHOFFEN

POÈME

[illegible]

IL FAUT SE MARIER

[illegible]

[illegible]